

20^eAnnée N^o 3.

Juil. - Sept. 1933.

BULLETIN DES



AMIS DU VIEUX HUÉ



LA VIE DE S. E. HÔNG-KHÀNG

(L'un des derniers lettrés d'Annam)

Par H. LE BRETON

Directeur *du Collège Quốc-Học.*

En hommage à Messieurs :

EUGÈNE CHARLES, Gouverneur Général honoraire ;
EUGÈNE LE FOL, Résident Supérieur au Laos ;
YVES CHATEL, Résident Supérieur en Annam,

et à la mémoire de :

Son Excellence TRẦN-ĐÌNH-PHÁP, Ancien Ministre des Finances,
qui poursuivirent la réhabilitation de S. E. HỒNG-KHĂNG (1908-
1913).

*
**

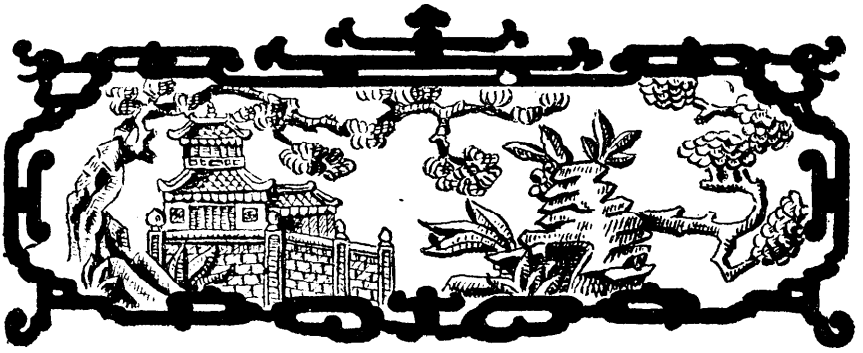
« *Les élèves, doivent vénérer leur maître plus encore qu'ils ne vénèrent leurs parents* », est-il dit au 7^e des 47 articles d'enseignement moral publiés par la dynastie des Lê postérieurs, au XVIII^e siècle.

Dans « *L'Annam d'Autrefois* » les élèves prenaient le grand deuil de 27 mois à la mort de leur maître le même que l'on prend à la mort de son propre père.

S. E. HỒNG-KHĂNG fut mon premier maître, et le plus cultivé, dans l'étude de la langue annamite. En ma mémoire, toujours je garderai fidèle le souvenir de son affectueuse amitié.

Hué, le 19^e jour du 3^e mois de l'année
cyclique *quý-dậu* (13 avril 1933).

PROLOGUE



PROLOGUE

« Bien peu de temps suffit pour que
fatalement,
Surviennent ici-bas d'étranges chan-
gements,
Pour que des verts mûriers la mer
prenne la place,
Tandis que, devant eux, ailleurs, elle
s'efface. »

René CRAYSSAC (1).

Un quart de siècle, déjà ! Je parcourais à cheval les pinèdes des pittoresques collines du Cũa-Sẻ 關仕, lorsque je m'entendis héler en annamite. C'était mon vénéré ami, S. E. Hỏng-Khẻng 洪 . . . (2),

(1) *Kim-Vẻn-Kẻu* 金雲翹, 11e célèbre poème annamite de Nguyễn-Du. Traduit en vers français par René CRAYSSAC. Imp.-Edit. Lê-vẻn-Tẻn, Hanoi, 1926.

Kim-Vẻn-Kẻu est le titre populaire, il rappelle les noms des trois protagonistes. Son titre littéraire est : *Đỏan-trẻng tẻn-thẻnh* 斷腸新聲, « Nouveau chant d'une Destinée malheureuse », titre donné par Đẻo-Nguyễn-Phỏ 陶元譜, qui a publié le premier le poème, en *nỏm*, ou caractères démotiques.

(2) Deuxième caractère prohibé (*chử-hửy*) par respect, par vénération. Les Annamites sont très jaloux de leur *nom* privé (nous dirions, nous Occidentaux : le *prẻnom* usuel). Le prononcer ou l'ẻcrire en « caractères chinois », c'est manquer profondément de respect envers celui qui le porte. Aussi, le cachent-ils avec soin, se servant à sa place de noms d'emprunt, symboliques ou poétiques. C'est ainsi que mon vénéré ami était désigné par la devise de

qui, tout heureux de la rencontre, m'arrêta pour me dire : « Si vous êtes dispos, veuillez venir jusqu'à mon *sanh-phân* » (1).

Je ne saisis pas tout d'abord le sens du terme *sanh-phân*. Mais je fus conduit vers un grand carré de terrain fraîchement arasé, délimité sur ses quatre côtés par de jeunes pins nouvellement plantés, et au milieu duquel une fosse venait d'être creusée. Et mon ami me dit : « Voilà ma tombe » (2).

Je commençais alors à avoir l'intuition de la signification que je cherchais. Les explications de mon guide se poursuivant, j'appris qu'il s'agissait du lieu de sépulture que se choisissent tous ceux qui,

son choix : *Vân-Trai*, « Maison où l'on s'informe ». Ainsi le père s'appelle volontiers du nom de son fils dans les familles illettrées, le fonctionnaire du titre de sa charge, etc.

Il est rigoureusement défendu de prononcer et d'écrire les noms, des Empereurs de la dynastie actuellement régnante. Mais pour comprendre clairement cette interdiction, il est bon de savoir que chaque Empereur porte au moins cinq noms ou titres : 1° le chiffre de règne, *niên-hiệu* ; 2° le « nom personnel » que l'Empereur portait avant son élévation au trône, *danh-tự* ; 3° le « nom personnel » d'avènement, *ngũ-danh* ou *công-danh* ; 4° le nom choisi pour le temple des ancêtres ou titre dynastique, *miếu-hiệu* ; 5° le titre honorifique posthume, *tôn-thụy* (*tôn-hàm*). Ce sont seulement les deux « nom personnels » qui sont prohibés et que l'on doit s'abstenir d'employer, par écrit et verbalement. Et les candidats des anciens concours, au temps de l'enseignement traditionnel, connaissaient parfaitement la liste des « caractères prohibés », car leur emploi entraînait l'exclusion et même des châtiments. A ces noms prohibés, il faut encore ajouter ceux qui désignent le palais de l'impératrice, les tombes impériales.

Toutes ces prohibitions obligent à altérer le dessin des caractères prohibés, en en retranchant un ou deux traits, et à modifier légèrement leur prononciation. Ainsi *hông* 洪 devint 洪 *hu ởng*, à l'avènement de l'Empereur TỰ-ĐỨC (*Hông-Nhật*). Le lecteur a pu remarquer que j'ai écrit : « *Hông-Không* », en toutes lettres, en *quốc-ngữ*, transcription latine de la prononciation annamite. mais que, en caractères chinois, je n'ai reproduit que le premier de ces deux mots, le second étant prohibé. Cela signifie que seule la représentation idéographique des mots (caractères chinois) a un « caractère sabré ».

Au cours de la « Biographie », nous verrons que S. E. HÔNG-KHÔNG, alors qu'elle était BỒ-CHÁNH (Préfet fiscal) de la province de THANH-HOÁ, était désignée, par ses administrés, sous le nom de *Phiên Đái* : *Résidence* (maison) du Préfet fiscal.

(1) « *Như quan lớn có khỏe, xin quâ-bộ đền chổ sanh-phân của tôi* ».

(2) « *Chổ sanh-phân của tôi đây* ».

Sanh-phân 生墳 *sanh* = vivant ; *phân* = tombe) : Tombe préparée du vivant de la personne et par elle-même (ou ses enfants).

ayant atteint un âge avancé, se préparent à la mort, selon les Rites. Je n'étais alors qu'un élève-annamitisant, aussi n'est-ce que plus tard que je compris le sens profond de la leçon en plein air qui me fut donnée par Son Excellence en sa langue maternelle. Je fus tout interloqué de ses enseignements. J'avais bien déjà quelque vague teinte de la vie et de l'âme des Annamites, mais je ne m'attendais, pas à voir mettre en pratique sous mes yeux une de ces coutumes que notre entendement d'Occidentaux a le plus de peine à concevoir. J'étais d'autant plus étonné que S. E. Hồng-Khăng était dans toute la force de l'âge, - Elle ne devait mourir que vingt-quatre années plus tard - et qu'Elle m'initiait aux rites mortuaires d'Annam avec cette bonhomie, cette jovialité et cette sérénité qui furent bien les traits les plus caractéristiques de sa belle âme, et qui ne le quittèrent d'ailleurs jamais, même à l'article de la mort.

C'est l'hommage d'un élève à son maître, selon la belle formule annamite, que je rends à S.E. Hồng-Khăng, en célébrant sa mémoire. Ce fut, en effet, pour moi le meilleur de mes professeurs dans l'étude de la langue annamite, et avec mon vénéré ami je fis des progrès d'autant plus rapides dans cette étude qu'il ignorait tout de notre langue, force était donc d'employer la « méthode directe », comme disent les maîtres d'Occident, et c'est bien la meilleure.

Ce haut mandarin était alors en disgrâce, et pour occuper ses loisirs il se lit le précepteur de sa jeune famille dans l'étude des classiques sino-annamites, et il voulut bien se faire aussi le mien, avec un empressement et une cordialité que je ne saurais oublier. Cet agréable maître bénévole était heureux de me recevoir en ami dans le joli cadre du Lạc-Tĩnh-Viên 樂靜園, « *Jardin où l'on jouit de la tranquillité* », sa résidence. C'est de ce temps que date mon attachement inaltérable pour le lettré d'Annam d'ancienne tradition.

Je trouvais en mon ami cette exquise courtoisie, cette suprême politesse qui n'est pas un simple geste, mais une noblesse. Ce sont là les précieuses qualités qu'on ne retrouve plus, aujourd'hui, que chez ceux dont l'éducation fut développée par l'étude des humanités d'Extrême-Orient.

A sa bonhomie souriante et franche, Son Excellence joignait une grande aménité du caractère et une profonde connaissance du cœur humain, qui attachèrent à Elle, par un véritable lien de famille spirituelle, tous les Français qui furent de ses amis.

Jamais, au cours de nos entretiens, je ne lui entendis exhaler la moindre des rancœurs contre la décision inconsidérée qui l'obligeait à vivre en une retraite momentanée. Dans le calme du Lạc-Tĩnh-Vien mon ami attendit pendant cinq années, avec une sereine philosophie, l'heure de la réhabilitation. Cette philosophie, mon tempérament d'Occidental, avait peine à l'admettre. Mais telle était sa « *piété filiale* », celle d'un Subordonné d'Annam envers ses chefs, ainsi que l'enseignent les textes antiques.

Est-ce à dire que le « *lettré d'Annam* » ne tient pas autant que nous, Occidentaux, au respect de sa personnalité ?

Non !

Ce qu'il faut savoir, c'est que sa « sagesse » diffère radicalement de la nôtre . Il faudrait tout un volume pour développer cette idée. Je me contenterai de rappeler qu'en Pays d'Annam, les relations sociales sont celles de père à fils, c'est ce qui fait que les Rites de la « *piété filiale* » débordent hors du cadre étroit de la famille, telle que la conçoivent de nos jours les peuples modernes d'Occident. Et pour donner une idée de cette « *piété filiale* », en la cité d'Annam, qu'il me suffise de citer les trois derniers caractères que, le jour même de sa mort et à titre de dernier enseignement moral adressé à ses descendants, S.E. Hồng-Khăng traçait d'une main que rendait inhabile la paralysie :

君	師	父
Quân	Sư	Phụ
Le Roi	Le Précepteur	Le Père

Ainsi, un lettré d'Annam, avant de partir pour le séjour des ombres, rappelait à ses fils l'un de ces *degrés de vénération* inclus dans de multiples définitions de la piété filiale, que l'on découvre à chaque page dans les classiques sino-annamites.

S. E. Hồng-Khăng me donna le goût de l'étude des caractères chinois, que je poursuivis ensuite avec son fils aîné, Ung-Trình 鷹脰, aujourd'hui Bô-Chánh (1) de la province de Thanh-Hóa. Je ne demeurai pas longtemps dans cette voie. C'est que, malgré les avancements au choix prévus par les règlements administratifs, au bénéfice de ceux qui s'intéressaient au Pays d'Annam, les malins, ceux qui préféraient passer agréablement ou oisivement leurs heures

(1) Bô-Chánh : Préfet fiscal.

de loisirs sous le panka - le ventilateur électrique ne devait être importé que plus tard - savaient se faire octroyer des promotions plus rapidement que les naïfs bûcheurs. Et quand je faisais pari à Son Excellence de mes mécomptes, Elle riait dans sa barbe, et, pour me consoler, me citait quelques vers des sages d'Extrême-Orient. Mais j'avoue, là encore, qu'il est une philosophie qui ne sera jamais la mienne.

D'avoir abandonné, par dépit, l'étude des « *caractères* », j'éprouve aujourd'hui le regret, et c'est la rédaction même de la biographie de S. E. Hồng-Khằng qui l'a provoqué, car j'aurais voulu, par respect de la mémoire de mon vénéré ami, le faire revivre plus fidèlement que je n'ai pu le faire. Si consciencieuses qu'étaient les traductions qui me furent remises par le fils aîné, je voulus, par devoir envers mon regretté maître, les contrôler. Et ma tâche aurait été insurmontable si je n'avais pris la décision de m'entourer de plusieurs collaborateurs : S. E. Ưng-Trinh, son fils aîné, Bửu-Càn 宝斯 ; son petit-fils aîné, et son deuxième petit-fils Bửu-Dưỡng 宝贍, enfin, deux professeurs au Collège Quốc-Học, MM. Nguyễn-Đức-Đôn et Ưng-Quá. Malgré les multiples précautions dont je me suis entouré, il me faut reconnaître que notre travail en commun ne répond pas à nos efforts ; il est imparfait. C'est que la jeune génération, formée brillamment même à l'école d'Occident, ignore tout des humanités d'Extrême-Orient ; c'est que les derniers lettrés, ceux qui firent leurs études traditionnelles il y a un quart de siècle, ne savent plus que difficilement interpréter la pensée des anciens de la génération qui les a précédés. Deux hiatus profondément regrettables.

Traduction, trahison. Des documents qui me furent confiés, la traduction n'est pas littéralement fidèle. Ce n'est pas d'ailleurs ce qui fut l'objet de mon grand souci. C'est au respect de la pensée originale de S. E. Hồng-Khằng que j'ai tenu le plus. Tel fut mon grand scrupule, et je crois ne pas avoir trahi les sentiments de celui qui fut mon vénéré maître.

J'ai cru devoir présenter en trois tableaux la vie de Son Excellence :

- 1 - Anthologie ;
- 2 - Testament ;
- 3 - Biographie.

Ainsi, sous trois aspects différents, cette belle, figure apparaîtra plus clairement, me semble-t-il. En bonne logique, l'analyse doit précéder la synthèse. Par cette méthode, il m'était plus facile que par toute autre, de dégager, en fin d'étude, les traits les plus beaux du caractère de Son Excellence, et tels que je les reconnus vraiment de son vivant, au cours de nos vingt-cinq années d'une profonde amitié qui ne se démentit jamais.

Cette synthèse forme l'Epilogue.

Mais il y a plus. De la vie de S. E. Hồng-Không se dégagent bien des enseignements, s'adressant aux Annamites et aux Français. Lesquels ? C'est ce que je dirai en cet Epilogue.

A l'immortel poème de Nguyễn-Du, j'ai emprunté mon exergue. Ce sont les quatre premiers vers du « *Nouveau chant d'une Destinée malheureuse* », traduits par M. René Crayssac. J'y vois, en effet, une allusion poétique aux grandes vicissitudes de la destinée de Son Excellence :

le drame de Juillet 1885 ;
la disgrâce imméritée ;
l'agonie des dernières années,

vicissitudes auxquelles sa sereine philosophie et son grand courage surent faire face, à l'exemple des sages d'Extrême-Asie.



ANTHOLOGIE



ANTHOLOGIE

詩 文 摘 譯

I. - Poésies

Extraits du *Lạc-Tĩnh-Viên-thi-thảo* 樂靜詩草 (Recueil des poésies composées dans le « Jardin où l'on jouit de la tranquillité »).

Poésie composée par S. E. Hồng-Khăng, au moment de son départ en mission avec M. le Gouverneur Général de Lanessan (1893), et dédiée à sa femme Trương-Thị-Tý-Quê :

Combien furent tristes nos adieux sur le Fleuve des Parfums !

Mais au service du Roi je me devais tout entier, et je dus faire abnégation de toute autre pensée.

Et pourtant, ce n'est pas sans une profonde émotion que j'entendis les salves tirées de Trường-Tiền (1).

A chacun des vingt et un coups de canon, mon coeur battit de tristesse.

Lettre en vers adressée à sa femme, le 21^e jour de la 9^e lune, de l'année cyclique *canh-ti* 庚子 (1900) :

J'ai fait un recueil des lettres de famille, et les ai déposées dans un reliquaire.

Aux heures de loisirs, je les relis sans cesse.

Après lecture, je contemple chacun des caractères.

Et, comme en un rêve, s'éveille en moi l'image de la main chère qui les a tracés.



Poésie (parallèle) composée en souvenir de sa mère :

今	朝	縱	有	千	鐘	祿
Kim	triêu	tùng	hữu	thiên	chung	lộc
莫	比	當	辰	數	葉	疎
Mạc	tỷ	đương	thời	số	diệp	so

(1) Trường-tiền, « lieu où l'on fabrique des sapèques ». Cette sapèquerie se trouvait à l'emplacement actuel des Etablissements Morin Frères. Le pont Clémenceau est connu des Annamites sous le nom de *Câu Trường-tiền*, et le Fleuve des Parfums, dans sa traversée de Hué, sous celui de *Sông Trường-tiền*.

(Aujourd'hui qu'un traitement de mille boisseaux m'échoit par la grâce du Ciel,

Je regrette cependant ces jours heureux où je ne pouvais manger que quelques légumes) (1).



Poésie en nôm (2), composée à l'occasion des fêtes de son soixantenaire :

Le chiffre (3) de mes ans atteint soixante, et ma femme a un an de moins que moi. Est-ce que nous sommes déjà vieux ?

Je n'ai pas de richesse, et je n'ai pas de gloire, qu'importe ?
Pourvu qu'avec mes amis je résiste aux efforts du temps.

Chaque jour, je prends les trois repas de l'homme simple.
Chaque jour, on nous voit unis sous le même toit.

Le Ciel veille sur nous ; les monts et les eaux nous procurent des joies très douces. Et doucement s'écoulent nos jours, en multipliant nos petits-enfants au regard émerveillé de leurs aïeuls. (4)

2 - Lettres.

Lettre du 19^e jour de la 2^e lune de l'année cyclique *tàn-sửu* 辛丑 (1901), adressée à sa femme :

J'ai reçu votre dernière lettre. Restée seule à la maison, vous comblez le vide laissé par mon absence en cajôlant nos jeunes enfants, et vous me dites que votre santé est toujours bonne. Ma

(1) Traduction de M. Ưng-Quả, professeur au Collège Quốc-Học.

(2) *Chữ-nôm*, écriture démotique.

Tôi hơn một tuổi cũng chưa già,
Vợ mới năm mươi chín tuổi mà,
Mạnh giỏi vẫn còn so bạn tác,
Giàu sang đâu dám vi người ta,
Xi xà với chúng ăn ba bữa,
Hủ hỉ cùng nhau ở một nhà,
Non nước đưa vui, trời giúp lộc,
Chất chiu lần đên thầy ông .bà.

(3) Victor Hugo a hardiment employé ce mot :

« Le chiffre de mes ans a passé quatre-vingts » (Booz endorm).

(4) Traduction de M. Ưng-Quả, professeur au Collège Quốc-Học.

joie est grande. En tout - affaires administratives, santé du corps et de l'esprit - je jouis d'une tranquillité parfaite. Mais combien je souffre, cependant, de votre absence.

L'amour conjugal tourmente mon cœur. Tout le jour se passe à désirer ardemment la joie du retour au foyer. Toute la nuit, mon sommeil est agité de rêves. Mes lettres, si nombreuses soient-elles, ne pourront jamais traduire toute la force de mon attachement.

Je sais que les affaires de notre maison sont d'une telle importance que vous ne consentirez jamais à les confier à quiconque, ce qui fait que vous ne pouvez venir me rejoindre. Aussi avez-vous chargé une femme de second rang de venir auprès de moi, mais mon cœur ne pense qu'à vous. Et quand bien même seraient-elles nombreuses, mes secondes femmes ne pourraient dissiper ma tristesse.

Ưng-Trình a repris ses classes. Il convient de le laisser s'adonner aux études. Quand il a quelque loisir, mieux vaut qu'il aille se promener pour se délasser l'esprit, que d'être chargé de rédiger les lettres de famille, ou de tout autre surcroît de travail.

Vous m'apprenez aussi que vous avez invité notre neveu Ưng-Úy 膺蔚 (1) à venir se fixer chez nous pour étudier avec Ưng-Trình. Je vois que nous avons les mêmes pensées à son sujet. Nous devons en effet, considérer cet orphelin (fils de mon regretté cousin et ami Hồng-Thi 洪施) comme notre propre fils. Et ainsi nous acquitterons, envers notre cher disparu, notre dette de reconnaissance.

S'il vous était possible de venir me rejoindre, veuillez me prévenir. Cette nouvelle me comblerait de joie.

★★

Lettre du 15^e jour de la 6^e lune de l'année cyclique *tàn-sừu* 辛丑 (1901), adressée à sa femme :

Ici, je ne suis affligé d'autre souffrance que celle d'être tourmenté par votre souvenir. Je vous envoie, par le même courrier, une boîte à bétel et un sachet à cigarettes. Vous entrez dans votre quarantième année, ce cadeau est donc pour marquer votre anniversaire, mais il est bien peu de chose en comparaison de

(1) Actuellement Bô-Chánh à Nghệ-An.

mon affection. Notre foyer et nos biens ainsi que notre réputation et notre œuvre, ne les avons-nous pas mis en commun du jour de notre union ? Et l'opulence du mari ne provient-elle pas du mérite de la femme ? Ainsi, il n'y a pas de raison d'échanger des présents. Et si je vous envoie ces modestes objets, c'est uniquement dans l'intention de vous faire savoir que je n'oublie pas votre mérite et votre vertu, qui sont d'ailleurs gravés en caractères chinois sur ces objets.

Dernièrement, je vous ai demandé la date de votre naissance, et vous m'avez répondu que le « *registre généalogique* » (1) de votre famille n'en fait pas mention et que vous-même, vous ne vous en souvenez plus, ce qui fait que moi-même je ne puis la connaître avec précision. O ma chère femme, mon vœu le plus cher est que ce soit le 16^e jour de la 7^e lune, c'est-à-dire le jour anniversaire de ma naissance. Ainsi, vous seriez née un an juste après moi. Et je voudrais que votre mort survienne un mois avant la mienne, afin que je puisse moi-même prendre soin de votre dernière demeure. Ce vœu ne répond-il pas à vos propres pensées ? Ou bien ne me direz-vous pas : « Puisque le jour de la naissance est inconnu, à plus forte raison, n'envisageons pas celui de la mort ». C'est ce qu'a dit Confucius (2) : « On ne sait pas encore ce qu'est la vie, comment peut-on présager de la mort ».

Jeviens de refaire le compte de mes économies ; je me vois en possession de quatre cents piastres sur ma solde. Pour mon usage personnel, je n'ai fait confectionner que quelques robes et pantalons ; tout cela est enregistré. Je vous envoie cette somme pour le train de maison et parce que je ne veux pas être le trésorier de notre foyer.

Notre fils aîné se fait remarquer dans toutes ses lettres par la clarté de sa pensée, et c'est pourquoi, je lui donne dix piastres afin qu'il commence à se constituer une bourse personnelle.

Lettre du 16^e jour de la 4^e lune de l'année *giáp-thìn* 甲辰 (1094) adressée à son fils aîné, *Ưng-Trình*, professeur au Collège *Quốc-Học* :

(1) Gia-Phả 家譜.

(2) 未知生焉知死 : Vị tri sanh, yèn tri tu

Les affaires administratives sont nombreuses et accablantes, mais ma santé ne s'en ressent pas. Mon cher fils, n'oublie pas que, du fait de mon absence, tu as de multiples obligations ; tu as à la fois à remplir tes devoirs de piété filiale envers ta mère, et tes obligations de « frère aîné ». De plus, en tant que père et maître, tes devoirs sont nombreux. Si tu considères toutes ces obligations attentivement, elles se joindront si étroitement que tu ne pourras les voir se relâcher, ne serait-ce que le temps de te faire la barbe, n'est-il pas vrai ? Que cette lettre te trouve en bonne santé.

3 - Composition littéraire rédigée à l'occasion de la fête anniversaire de la soixantième année de sa femme en titre, en l'année *tàn-dàu* 辛酉 (1921) :

Ma femme descend d'une famille illustre, originaire de la province de Quảng-Ngã. Elle est fille d'un Lãn-Binh de la lignée des Trương, et petite-fille, par sa mère, d'un Ministre de la lignée des Trần.

Par ma propre lignée maternelle, elle était ma parente éloignée. Ma mère, ayant reconnu en elle de précieuses qualités, me la fit donner pour épouse. J'avais alors dix-huit ans, et ma femme un an de moins. Depuis le jour où nous avons « *uni nos cheveux* » (1), plus de quarante années se sont écoulées, et nous sommes parvenus à un âge avancé tout en nous chérissant de jour en jour davantage.

En cette année *tàn-dàu*, ma femme atteint sa soixantième année. Nous avons dix garçons dont deux sont mariés ; sept filles dont quatre sont épousées, vingt-trois petits-enfants, treize suivent leurs pères en province, deux poursuivent leurs études à Hanoi, les autres résident à Huê. Tous ont contribué à l'organisation du festin qui nous unit aujourd'hui, pour célébrer la fête anniversaire de l'aïeule, et tous se sont prosternés devant elle. Jour de liesse !

Quand vint le moment où sa descendance se prépara à faire les prosternations en son honneur, ma femme se leva pour s'y opposer et dit, par profonde modestie :

« Les Rites des « *Félicitations de longévité* » (2) ne sont de coutume que dans les familles aristocratiques. Comment oserai-je, moi

(1) Kiết-phát 結髮, c'est-à-dire « se marier ».

(2) Hạ-thọ 賀壽.

qui descends d'une modeste maison, consentir à recevoir l'hommage des grandes prosternations » ?

Je me levai alors, comme il convenait, lui pris les mains et dis :

« Tous deux fidèles à la promesse que nous avons échangée jadis le jour des épousailles, nous avons vieilli ensemble, partagé en toutes les occasions la tasse d'alcool de riz, maintenu toujours joyeuse notre union. Si nous avons aujourd'hui quelque bien, nous le devons tout d'abord à la « *vertu cachée* », aux « *bonnes œuvres* » (1) de nos ancêtres ; mais vous aussi, vous avez contribué à le constituer.

« Je me rappelle souvent le temps où, jeune épousée, vous assistiez ma Mère, près du « *mausolée* » de mon Père. Vous saviez, comme les âmes élevées, la servir avec une joie charmante. Les temps étaient alors très durs, nous n'avions pour subsister que « *riz non décortiqué et brouet de légume* » (2), et cependant, de tout cœur, vous étiez sincère et respectueuse ; que ce fût pour un coup d'aiguille donné de vos mains ou que ce fût pour une ligne de couture, en tout, vous agissiez à la convenance de ma Mère. Et c'est pourquoi, elle ne cessait d'exalter vos mérites, et les louanges qu'elle vous adressait retentissent encore à mes oreilles comme des « *paroles d'or et de jade* » (3). Telle fut votre « *piété filiale* ».

« Plus de dix fois vous m'avez donné des enfants, et vos soins maternels étaient admirables. Vous avez toujours traité les enfants de mes femmes de second rang tout comme vos propres enfants. Vous vous êtes grandement préoccupée de l'éducation de tous, sans distinction. Vos vertus attireront la protection du Ciel sur notre descendance. Telle est votre bonté.

« Votre abord est sévère, mais votre âme est généreuse. Vous exprimez tous vos sentiments avec sincérité, mais toujours avec la plus grande bienveillance. Vous savez tous accommoder aux caractères de tous. Mes femmes de second rang sont humbles envers vous, comme il convient, et cependant vous aiment profondément. Voilà votre mansuétude.

« Votre caractère est empreint de modestie, et votre maintien est conforme à votre rang. Vous secourez les pauvres et compatissez à toutes les infortunes. Vous ne parlez et ne riez qu'avec mesure.

(1) Âm-dức 陰德.

(2) Sờ tữ thê canh 疎食菜羹, expression marquant l'extrême pauvreté.

(3) Kim ngọc kì âm 金玉其音.

Notre famille et notre voisinage célèbrent vos louanges. Voilà votre harmonie.

« Vous administrez notre maison et nos biens fermement. Malgré mon traitement médiocre et une famille considérable, vous avez su régler jusqu'aux moindres dépenses avec la plus habile parcimonie et ramener la prospérité à notre foyer. De l'insuffisance vous avez su tirer l'abondance. Voilà votre prévoyance.

« Ensemble nous avons supporté bien des misères ; il nous est arrivé, tout au début de notre union et en des temps troublés, d'aller en vêtements misérables et de ne pas manger à notre faim ; d'aller à la recherche d'un refuge, vivant tantôt dans un sampan, tantôt dans la montagne trop près du « *seigneur tigre* » ; et nous avons changé six ou sept fois de misérables demeures, et nous avons parcouru de longues lieues à pied. Après ce temps d'épreuves, j'entrai dans le mandarinat, cet « *océan mouvementé du fonctionnarisme* » (1). Dans l'adversité comme dans la prospérité, grâce à votre extrême habileté apportée dans l' « *administration domestique* » (2), je pus échapper aux soucis du ménage. Pour le service du Roi, je dus me rendre tantôt dans le Nord, tantôt dans le Sud. Vous saviez alors me mettre en garde contre bien des erreurs et bien des obstacles de ma carrière. « Votre cœur est pur, me disiez-vous, demeurez toujours intègre et incorruptible ; soyez diligent et attentif ; évitez de tomber dans la suffisance et l'arrogance ».

« Enfin, l'âge m'étant venu, vous m'avez conseillé de renoncer aux honneurs pour entrer dans la retraite.

« En ce jour de liesse qui nous réunit, je proclame devant tous que nous devons le bonheur de notre maison à vos mérites et à vos vertus.

« vous savez de plus, Madame, « *composer des poésies et jouer aux échecs* » (3). Vraiment vous êtes une femme sage et une compagne parfaite. Et c'est pourquoi, à la promesse que nous échangeâmes au

(1) Phù trâm hoạn hải 浮沉宦海.

Phù : monter, s'élever ; trâm : descendre, s'abaisser ; hoạn : mandarinat ; hải : océan. Expression faisant allusion aux vicissitudes de la carrière mandarinale.

(2) Nội trị 內治. Nội : intérieur ; trị : gouverner, administrer. Gouverner à l'intérieur de la maison. Ce rôle incombe à la femme, d'où l'expression "Nội tướng" 內將. Nội : intérieur ; tướng : général.

(3) Năng ki năng thi 能棋能詩.

our de notre hyménée, de vivre toujours sous le même toit, nous devons, en ce beau jour, ajouter le désir d'être réunis dans le même sépulcre.

« L'engagement pris en ce jour, jamais ne pourra être oublié.

« En ce jour, ces « *félicitations de longévité* » (1) ont été organisées en votre honneur par toute notre descendance. Des provinces éloignées vous ont été envoyés bien des cadeaux. Au nom du Roi, Madame, vous recevez aujourd'hui « *le présent de la soie* » (2), et c'est grâce à vos mérites et à vos vertus que nous pouvons jouir de cette insigne faveur. Aujourd'hui nous voyons nos petits-fils, demain nous contemplerons nos arrière-petits-fils, grâce au Ciel, encore longtemps peut-être.

« La félicité de notre maison est grande. Asseyez-vous, Madame, et pour échanger nos joyeux souhaits de longévité, buvons tous deux à ce même gobelet d'alcool ; soyez sans inquiétude, malgré notre grand âge, une goutte de « *vin de riz* » ne peut nous incommoder ».

Ma femme me répondit :

« J'ai toujours compté sur votre amour extrême. Vous êtes vieux par l'âge, mais très jeune par les sentiments. Si aujourd'hui Sa Majesté notre Roi daigne jeter un regard sur moi, en vérité c'est grâce à vous, qui êtes bien au-dessus de mon humble personne. La haute distinction dont je suis l'objet dépasse mes faibles mérites. Je n'oserai l'interpréter autrement. Penser qu'elle consacre mes vertus serait de la présomption ».

Sur le champ, j'ordonnai de prendre le pinceau pour noter les paroles prononcées en ce jour de liesse, afin que nos descendants s'en souviennent.



(1) Hậ-thọ 賀壽.

(2) Thê-hoá 綵貨 « *le présent de la soie* », l'expression s'applique exclusivement à un don roval.

INSTRUCTIONS FAMILIALES



INSTRUCTIONS FAMILIALES

TRỊ MẠNG THỊ NHI TỪ

治 命 示 兒 詞

(A mes fils, j'adresse ces « Instructions » (funèbres), tracées de ma propre main, en toute « lucidité d'esprit »).

Je suis humble de talents et de vertus, faible de lumières et de connaissances. C'est donc beaucoup plus à la faveur du destin, qui me fit descendre de la Famille Royale, qu'à mon zèle et à mon dévouement au cours de trente années de carrière, que je dois d'être parvenu à un grade élevé dans la hiérarchie mandarinale. Qu'ai-je bien pu faire de beau et de grand pour le peuple et pour mon pays ? Trop peu de choses, à mon gré.

★ ★

En ces dernières années d'une existence déjà bien longue, j'ai été à la charge de mes enfants. Vienne le jour de ma mort, mes mânes n'éprouveraient-elles pas une grande honte à recevoir, de ma famille, des libations et sacrifices mystiques exagérément dispendieux. C'est pourquoi, après mûre réflexion, j'ai décidé de prendre les dispositions qui suivent, auxquelles mes descendants devront se conformer.

★ ★

Đức-Không 孔 (1) enseigne :

« Le fils doit suivre les Rites pour servir ses parents pendant leur

(1) Đức-Không désigne Khổng-Phu-Tử 孔夫子 (Confucius). Đức, titre employé pour marquer la vénération due à une personne (rois, princes, philosophes, génies). Ce mot entre dans plusieurs expressions de la terminologie chrétienne annamite.

vie ; à leur mort, observer les Rites funèbres ; se conformer enfin aux Rites pour vénérer leur mémoire. »

Telle est la règle vraie. Point de vaines obligations, rien qui ne soit sans fondement réel. Les Rites ne consistent pas dans « *les perles et les soies* » (1), à plus forte raison, doit-on proscrire les « *papiers votifs d'or et d'argent* » (2), les repas funèbres, les libations et sacrifices. La raison condamne toutes ces offrandes somptuaires ; ces erreurs sont périmées. Là n'est pas la vraie sagesse incluse dans les Rites.

★
★★

Quand viendront les cérémonies de la « *réparation de ma tombe* » (3), les jours d' « *obit* » (4), et la « *célébration des réjouissances familiales* » (5) ; chaque fois que vous aurez à offrir libations et sacrifices, la plus grande simplicité sera la règle : baguettes d'encens, luminaires, fleurs, fruits, thé, alcool de riz, en toute modestie, cela suffit pour observer et maintenir le culte traditionnel. L'essentiel, dans la religion domestique, est la plus grande sincérité et le respect le plus profond dans tous les actes, et non dans les rites somptuaires accomplis avec ostentation.

Que mes descendants se plient à mes volontés jusqu'à la fin de leurs jours, et, ainsi, ils se conformeront aux commandements de la vraie « *piété filiale* » (6).

Telles sont mes « *Instructions familiales* » (7) rédigées d'accord avec ma « *femme légitime* ».

*
**

En l'automne de l'année *canh-thàn* 庚申 (1920), 5^e année de la période *Khải-Định* 啓定.

(1) Ngọc bạch 玉帛.

(2) Kim ngân chỉ 金銀紙.

(3) Lạp 臘, Chạp " en annamite vulgaire.

(4) Kị 忌.

(5) Khánh hỉ 慶喜.

(6) 可謂孝矣 *Khả vị hiếu hĩ.*

(7) 示兒詞 *Thị nhi từ.*

A l'âge de soixante ans, Moi, **Hồng-Không**, dont la devise symbolique de mon choix est **Vân-Trai** 問齋, au Jardin de **Lạc-Tĩnh** 樂靜, situé au village de **Dương-Xuân** 陽春, ai rédigé moi-même les instructions qui précèdent. Et en l'année **ât-sửu** 乙丑 (1925), je les ai fait graver sur le marbre qui devra être incrusté dans le mur de l'enceinte du lieu de mon dernier repos, lieu que j'adonne du titre le « *But suprême atteint sur le chemin de la perfection* » (1).



Au temps où j'étais Gouverneur de la province de **Hà-Tĩnh**, par malchance survint un événement difficile à prévoir, et je fus suspendu de mes fonctions. Heureusement, par la suite, les Hautes Autorités, jugeant en dernier ressort, daignant absoudre mes erreurs involontaires pour ne considérer que les services rendus au cours d'une carrière déjà longue, me réintégrèrent dans mes grades et me rappelèrent à l'activité. Cependant, vu le déclin de ma santé, et les difficultés de ma nouvelle tâche, et malgré l'heureuse opinion que le Gouvernement avait de moi, mais en échange de laquelle je ne pouvais plus rendre les services qu'il était en droit d'attendre de son serviteur, je crus devoir prendre la décision d'imiter les exemples de jadis. J'entrai dans cette retraite définitive où l'on se prépare à la mort, et je n'aspirai plus qu'à être inhumé dans le champ de repos de mes ancêtres.

En l'année **canh-tuât** 庚戌 (1910), - j'avais alors quarante-neuf ans -, j'ai moi-même reconnu le terrain, planté les pins, fait creuser

(1) 知其所以止 Tri kỳ sở dĩ chỉ.

Dans le livre **Đại-Học** 大學 (Grande Etude) il est dit : 在止於至善 **Tại-chỉ-hư-chí-thiện** (il consiste [le but de la grande Etude], à parvenir jusqu'au sommet de la perfection humaine). **Tăng-Tử** 曾子 commente que, lorsque Confucius lisait dans le **Kinh-Thi** 經詩, les vers : L'oiseau jaune qui chante s'arrête à l'extrémité de la colline, il disait ; Oh ! bien sage, l'oiseau qui sait s'arrêter où il faut, c'est inadmissible que l'homme ne puisse pas égaler l'oiseau.

Tăng-Tử ajoute les vers qui suivent : Immense est la vertu de **Vân-Vương**, qui s'applique à la vraie perfection, et commente ainsi l'expression **Chỉ** ; Le Roi doit parvenir à l'expression la plus grande de la perfection ; les sujets à celle du respect ; le père à celle de la bonté ; le fils à celle de la piété filiale ; l'homme, dans ses relations sociales, à celle de la fidélité.

la fosse, préparé en toutes choses le *lieu de repos éternel* (1) de mon choix.



Que, durant sa vie, le sage n'ait pas grande habileté à régir le pays et à conduire le peuple, cela peut se concevoir ; mais n'est-il pas tout au moins inadmissible qu'il ne sache pas diriger sa famille et se gouverner lui-même ? Et c'est pourquoi après avoir examiné minutieusement tout ce qui intéresse ma personne, j'ai arrêté les dispositions qui suivent afin que mes descendants s'y conforment.

1° Dès que j'aurai quitté ce monde, on portera mon corps de mon dernier chevet sur un grand linceul. Puis (mon fils aîné) procédera à la cérémonie de « *l'introduction des sept grains de riz dans la bouche* » (2). Pour ce rite il ne faudra se servir que de riz blanc (3). Ainsi finira ma vie matérielle, désormais je ne serai plus qu'un pur esprit auquel iront vos offrandes et libations mystiques.

2° Pour la « *préparation du cercueil intérieur* » (4), il faudra se servir d'un mélange de riz gluant pour en obturer toutes les fentes et jointures, suivant la coutume traditionnelle ; ce cercueil sera, jusqu'au tiers, rempli de sable, et sera ensuite déposé dans le pavillon Nhơn-Hậu 仁厚, contigu au Hy-Trần 希陳.

3° Il faudra s'abstenir de procéder au rite de « *l'ablution des cheveux et de la tête* » (5) et de suivre la coutume du changement d'habits, car je veux être enseveli tel que je serai à mes derniers moments : on mettra à mes côtés quelques-uns de mes vêtements usagés mais encore en assez bon état ; sur la tête sera mis un turban, et, aux pieds, des sandales. Le corps reposera dans son attitude naturelle, les jambes et les bras disposés droits dans le sens de la longueur du buste ; puis le suaire sera replié des deux côtés sur le corps.

(1) Vĩnh-trạch 永宅.

(2) Phạn-hàm 飯含.

(3) Les familles dans l'opulence, dit-on, introduisent dans la bouche du mort sept perles. C'est ce faste que S. E. Hồng-Kháng condamne en exigeant pour lui-même des grains de riz.

(4) Trĩ-quan 治棺.

(5) Mộc-dục 沐浴. ablution, selon les rites, faite au corps du défunt, avant sa mise en bière, avec une eau parfumée.

4° Le jour de mon décès, ma femme et mes enfants ne porteront que des turbans de coton blanc. Le lendemain, ils revêtiront en plus un vêtement ample de la même toile. Et cela suffira. J'exige qu'on ne se conforme pas aux pratiques déterminées dans les livres connus sous le noms de *Thọ-Mai* 壽枚 et de *Văn-Công* 文公 (1).

Les membres de ma famille qui, au jour de ma mort, résideraient hors de Hué, ne seront pas astreints à venir ici. Qu'ils prennent sur place le deuil, c'est ce dont mes mânes se contenteront. Quant à la parenté éloignée, il suffira qu'elle porte le turban blanc jusqu'à la cérémonie de l'« *achèvement de la sépulture* » (2).

5° Quand viendra la mise en bière, six hommes saisiront le linceul par ses brides pour transporter le corps jusqu'au pavillon *Nhơn-Hậu*. Avant de fermer le cercueil intérieur, on entr'ouvrira le suaire pour s'assurer que tout est bien disposé.

Le corps sera maintenu stable avec du sable et non avec des papiers votifs d'or et d'argent, ni même avec des tissus de soie. J'ai en effet assisté maintes fois à des *exhumations* (3) et j'ai pu constater que les plus belles soieries n'ont pas l'efficacité du sable.

Ce n'est qu'après fermeture définitive du cercueil extérieur que ma famille en deuil fera les prosternations rituelles.

6° Tout autour de ma bière, sera tendu un large rideau de toile, à l'abri duquel femmes et enfants pourront faire la veillée en toute tranquillité ; devant la bière sera placée une seule *tablette* (4) sur laquelle il ne faudra disposer que cierges, baguettes d'encens, fleurs, fruits, thé, alcool et pas autre chose.

7° Les funérailles auront lieu dans un délai maximum de trois à quatre jours après ma mort. Si, pour une cause imprévisible quel-

(1) Ces deux auteurs chinois ont réglé dans les détails les rites concernant les funérailles. Le peuple, par coutume, a toujours suivi servilement les indications données dans leurs ouvrages. Les rites de *Thọ-Mai* et de *Văn-Công* prescrivent, en particulier, le port d'une couronne de paille, sur la tête, pour tous les garçons, qui doivent, en outre, s'appuyer sur un bâton, et marcher à reculons. Filles et femmes doivent porter un capuchon descendant jusqu'aux genoux, par derrière, et recouvrant toute la figure, par devant. Ce sont ces pratiques que S.E. *Hồng-Khảng* condamnait, et auxquelles il ne voulut pas assujettir sa lignée, femmes et enfants.

(2) *Thành-phần* 成墳.

(3) *Cải-tán* 改葬.

(4) *Văn-trác* 文卓.

conque (inondation, typhon, incendie) survenant brusquement, cela est rendu impossible, on ne les retardera pas au delà de cinq à six jours. Les anciens considéraient l'inhumation comme étant l'entrée du défunt dans la grande paix, chaque jour de retard est un jour de trouble pour les mânes.

8° Dans les sacrifices et libations en l'honneur de mes mânes, encens, cierges, fleurs, fruits, thé, alcool, suffiront. Je recommande formellement de ne pas sacrifier boeufs et porcs et de ne pas offrir riz et gâteaux. Telle est ma volonté ; je l'ai souvent proclamée dans ma famille et tout le monde m'a maintes fois entendu l'exprimer antérieurement aux maux qui m'atteignent aujourd'hui ; ce n'est donc pas dans la souffrance que je trace ces quelques règles, mais bien en toute lucidité d'esprit. Il est d'ailleurs à remarquer que chaque famille a, en ces matières, ses règles particulières.

Bien souvent, j'ai appréhendé que mes descendants attachent trop d'importance à la critique et à l'opinion publique, quant à certaines pratiques qui ne devraient plus être de notre temps. Aussi leur ai-je donné l'exemple de la grande simplicité dans le culte que j'ai rendu à ma mère dans le « Hy-Trần-Trại ».

Il est vrai que j'ai suivi des rites tout autres dans la « *maison du culte de mon père* », mais ce fut par respect pour ses dernières volontés. Seule importe la vénération spirituelle dont j'ai donné l'exemple à mes fils et petits-fils.

D'ailleurs j'ai fait graver ces instructions sur ma stèle, pour qu'ils s'y conforment tous les ans dans toutes les cérémonies rituelles. Que les objets de piété soient purs de toute souillure, que les coeurs soient pieux et sincères, et mes mânes seront satisfaites.

9° Chaque année, au repas d'obit, « *repas anniversaire de la mort* », les amis ou les membres de la famille qui viendront participer au culte du souvenir seront servis suivant la situation de fortune de ma famille, sans ostentation. Il est recommandé formellement qu'aucun mets ne soit offert à mes mânes.

Respect à ces volontés.

10° La « *bannière funéraire* » (2) et les panneaux symbolisant « *la fidélité et la sincérité* » (3), seront en soie, et non en papiers

(1) Tùr-dưòng 祠堂.

(2) Minh-sinh 銘旌

(3) Công-bô 功布

de couleurs. Le convoi funèbre comprendra quatre « *tables funéraires* » ou « *chars* » : le « *char de l'âme* » (1), la « *stèle en marbre* », la « *bannière funéraire* » (qui pourra être étendue sur la bière), le « *catafalque* » ou char funèbre (2) (Si la bannière recouvre la bière, il n'y aura donc que trois tables ou chars.)

Je proscriis pour le culte du défunt l'usage de la « *tablette des esprits* » (3) et du « *suaire de l'âme* » (4). Mes portraits ou photographies ne devront pas être l'objet d'adorations. Il suffit que leur vue éveille en l'âme de mes petits-fils le sentiment de la piété filiale.

11^o Le tumulus sera érigé avec de la terre de gravier afin de pouvoir le restaurer convenablement, chaque année, et tout vain ornement en sera proscriit.

Il y a déjà onze ans que j'ai moi-même fait creuser ma fosse, sur une longueur de 2 m. 30, une largeur de 1 m. 10, et une profondeur de 1 m., et le fond a été carrelé en briques. Puis je l'ai fait combler avec du sable blanc et du gravier rouge. A ma mort, quand il faudra dégager la fosse, on creusera jusqu'à ce qu'on aperçoive les briques. Et c'est sur ces briques que reposera ma bière.

La bière descendue, on s'assurera qu'elle est dans une position parfaitement horizontale ; alors la fosse pourra être comblée.

J'exige que l'on s'abstienne de l'emploi de la boussole et du fil géomantiques pour déterminer l'orientation et la position de la bière. Ce sont là coutumes superstitieuses auxquelles je ne me suis pas conformé lorsque j'ai choisi le lieu de mon dernier repos.

12^o L'inhumation terminée, je serai vénéré dans la maison Hy-Trần 希陳, dans le compartiment central, là-même où je faisais les sacrifices en l'honneur de mes ancêtres. L'autel principal sera réservé aux ancêtres des deux lignées paternelles et maternelles, à moi-même et à ma femme. Les deux côtés seront réservés à mes enfants (garçons et filles), à mes brus et à mes petits-enfants. Quand viendra le jour anniversaire de l'une des mânes familiales, l'autel sera orné des objets de culte, selon mes volontés précisées plus haut. Ensuite,

(1) Linh-xà 靈車 ou Phật-dinh 佛亭

(2) Đại-dư 大輿

(3) Thần-chủ 神主

(4) Thần-bạch 神帛

l'invocation de l'âme sera faite « à voix basse » (1) et les cœurs sincères et respectueux seront naturellement exaucés.

13^o Si de hauts personnages s'émeuvent de routes ces pratiques peu conformes aux coutumes actuelles, et si l'opinion publique trouve à redire à leur étrangeté et manifeste sa réprobation, que mes fils produisent mes volontés olographes pour se justifier, et je suis persuadé qu'ils seront loués pour s'y être conformés.

14^o Amis et parents, que la compassion et l'affection attireront à mes obsèques, voudront bien s'assurer de l'exécution de mes instructions funèbres, après en avoir pris connaissance. Ils interviendront, s'il était nécessaire, afin qu'il soit fait diligence pour l'inhumation. Et ma reconnaissance profonde les suivra toujours, tout autant que si j'étais encore de ce monde.

15^o Qu'un membre de ma famille ose se permettre de suivre les us et coutumes communément admises pour retarder les funérailles, ou sacrifier des animaux, ou servir des repas funèbres, et ainsi viole mes volontés, non seulement il manquera à ses devoirs de piété filiale, mais de plus n'échappera pas aux « *blâmes de mes mânes* » (2).

16^o Du jour de mon décès au jour des funérailles, je prescris le « *jeûne* » (3) à tous les membres de ma famille, car je pense que l'abstinence aidera leurs âmes à se conformer pieusement au grand deuil.

Je recommande l'emploi de l'encens et des cierges parce que leur expression symbolique signifie que nos vertus purifient tous ceux qui nous entourent, qu'elles sont la vraie lumière éclairant le monde. Ainsi je ne me conforme pas à la coutume du vulgaire qui brûle trois baguettes d'encens et allume deux bougies de cire sans que ces gestes éveillent dans leur âme des pensées élevées.

17^o Je n'aurais pas eul'audace d'instituer ces règles personnelles si je n'avais pas eu le sentiment que Son Altesse mon feu père avait déjà l'idée de réformer les rites funéraires dans sa propre

(1) Mât-cáo 蜜告
(2) Âm-trách 陰責
(3) Trì-trai 持齋

lignée ; mais ses obligations de « *Prince du sang* » (1) ne lui permirent pas de manifester hautement ses idées. Néanmoins, lorsque Son Altesse fut près de mourir (2), elle recommanda instamment, dans ses dernières volontés, ce qui suit :

Il ne convient pas de sacrifier un grand nombre d'animaux. Aux heures d'offrandes et libations, seront servis exclusivement : de très bonne heure, une tasse de thé ; le matin et le soir, un bol de riz et quelques légumes » (3).

De plus Son Altesse Royale recommanda impérativement de ne pas l'ensevelir avec des robes de brocart ou de damas et des pantalons rouges. Elle ordonna d'édifier sa sépulture au pied du mausolée de la Reine, sa mère. Elle précisa que si ses enfants et petits-enfants venaient à contrarier ses dernières volontés, ils manqueraient à la pitié filiale.

J'étais alors bien jeune (j'avais neuf ans), et bien qu'à sa mort je fus au chevet de mon père et ne compris que peu le sens réel des rites accomplis selon ses dernières volontés, je pris déjà la ferme résolution de me conformer plus tard, pour moi-même, à sa manière d'agir. J'ai grandi depuis, sans cesser de réfléchir aux raisons profondes qui guidèrent Son Altesse mon feu père. Aujourd'hui, j'ai atteint l'âge de soixante ans, et toutes mes dispositions testamentaires ont été prises en conformité avec les pensées élevées de mon ancêtre direct.

18^o - Devant mon tertre funéraire, seront placées ces deux sentences parallèles que j'ai moi-même composées :

三 Tam	七 Thât
千 Thiên	十 Thập
世 Thê	塵 Trần
界 Giái	寰 Hoàng
悟 Ngộ	隨 Tỳ
道 Đạo	緣 Duyên
超 Siêu	度 Độ
九 Phàm	日 Nhật

(1) Hoàng-Thân 皇親

(2) Hoàng 薨 mourir, quand il s'agit des princes ; *băng* 崩 quand il s'agit des rois.

(3) Extrait du *Thư-ơng-Sơn van-di*, T. IV 倉山文遺

(à gauche du tertre) « Durant les soixante-dix années de mon existence, j'ai passé mes jours au gré du destin ».

(A droite du tertre) « Délivré de la vulgarité terrestre, j'entre dans la voie de la vérité, au sein des « *trois mille Univers* ».

Moi-même, j'ai déjà fait tous les préparatifs en ce qui concerne la stèle en marbre ; il ne restera plus, après ma mort, qu'à y graver ce qui suit :

	大	Đại			Du Grand Empire du Sud			
	南	Nam						
	協	Hiệp						
	佐	Tá						
	大	Đại						
	學	Học						
	士	Sĩ					En retraite	
	致	Trí			Bảo	保	嗣	Tự
	事	Sự			Đại	大	德	Đức
Chánh	正	公	Công	Tân	辛		辛	Tân
Thất	室	子	Tử	Mùi	未		酉	Dậu
Trương	張	洪	Hồng	Niên	年		年	Niên
Thị	氏			Thập	十		七	Thất
Hiệu	號	字	Tự	Nhứt	一		七	Thất
Tỷ	比	士	Sĩ	Nguyệt	à		月	Nguyệt
Quý	圭	士	Sĩ	Nhị	二		十	Thập
		穰	Hoạc	Thập	十		六	Lục
		全	Đồng	Nhị	二		六	Lục
		墓	Mộ	Nhật	日		日	Nhật
				Hóa	化		生	Sinh

19⁰ - Les vêtements m'ayant appartenu en propre et pouvant encore être portés, seront répartis entre chacun de mes enfants, pour qu'ils conservent mon souvenir.

Mon vieil et fidèle domestique, Hung qui, depuis longtemps, est resté à mes côtés pour me servir, sera considéré comme un des miens, et lui aussi recevra un de mes habits.

Mon épouse en titre, **Trưong**, Noble Dame, excelle en tout. Depuis le jour où, toute jeune épousée, elle me suivit, jusqu'à présent, notre amour est demeuré tout aussi vif qu'au premier jour. Aujourd'hui la vieillesse est venue l'affaiblir avec son cortège de maux. Lorsque je ne serai plus là, toi, **Ưng-Trình**, notre fils aîné, et vous tous, nos enfants, de tout cœur, vous devez pourvoir à ses besoins avec la plus grande sollicitude, par gratitude envers tous ses bienfaits.

Quand elle rendra définitivement son âme (1), alors sa dépouille mortelle sera ensevelie près de la mienne ; et les rites du deuil, des funérailles et du culte, seront ceux que je prescris pour moi-même. Vous y consentez, Madame, n'est-ce pas ?

Que puis-je espérer encore ! Uniquement que mes descendants demeurent fidèles à la piété filiale, et unis par l'amour fraternel. Et enfin, que mon fils aîné et tous mes enfants se conforment à mes volontés dernières.

Ces « *Insfruction familiales* » seront confiées à celui de mes fils qui est le plus lettré et le plus circonspect, afin qu'il les traduise en transcription latine de notre langue nationale, pour l'édification de tous les membres de ma famille.

20⁰ - Quelques années après ma mort, on pourra supprimer les libations de thé et d'alcool ; il conviendra de n'offrir que de l'eau claire. Quand mes enfants seront grands et qu'ils auront fondé un foyer, il devra y avoir un autel pour mon âme dans leur temple domestique, mais il faudra se conformer au rituel fixé par moi-même et pour moi-même, tout comme ce que j'ai fait dans la maison **Hy-Trần-Trai**.

En l'hiver de l'année *mậu-thìn* 戊辰 (1928), j'ai revu ces « *Instructions familiales* »,

Moi-même, **Vân-Trai** 問齋, de ma propre main, les ai rédigées.



(1) Toàn qui 全歸.

BIOGRAPHIE



BIOGRAPHIE

神道碑

S.E. Hồng-Khăng naquit à l' « heure du dragon » (1), le 16^e jour, de la 7^e lune de l'année cyclique *tân-dậu* 辛酉, en la 14^e année de la période Tỵ-Đức 嗣德 (21 Août 1861).

Ses parents étaient illustres par la naissance, le talent et la vertu.

« Alors que l'Annam était encore vassal de la Chine, l'Empire Céleste reconnaissait que le royaume du Sud Pacifié était un pays de forte culture littéraire. Entre autres poésies, celles de Thương-Sơn 倉山 (2) et de Vỹ-Dạ 葦野 (3) étaient admirées tout autant que celles des grands poètes chinois ».

Vỹ-Dạ est la devise poétique du Duc de Tuy-Lý 綏理 (4) ; Thương-Sơn est celle de S.A.R. Mân-Thâm 綿審, Tùng-Thiện Quận-Vương 從善郡王 (Duc de Tùng-Thiện), - père de S. E. Hồng-Khăng -, né le 24^e jour, de la 10^e lune de l'année cyclique *kỷ-máo* 己卯, en la 18^e année de la période Gia-Long 嘉隆 (1819).

Ces deux poètes étaient les onzième et dixième fils de l'Empereur Minh-Mạng 明命. Ils n'étaient que frères consanguins, mais leur amour commun pour les belles lettres les lia d'une affection aussi sûre et aussi profonde que celle qui unit frères germains.

Il advint que deux grands mandarins chinois furent envoyés en ambassade à la Cour de Hué. C'étaient Lao-Sùng-Quang 勞崇光 et Phùng-Tán-Huân 馮贊勳. Eux aussi étaient poètes, aussi se lièrent-ils d'amitié avec Thương-Sơn et Vỹ-Dạ. Avant de rejoindre leur pays, ils témoignèrent de leur admiration pour leurs œuvres par des vers dithyrambiques.

Le palais du Duc Tùng-Thiện était situé au village de Dương-Xuân-Hạ. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'une porte monumentale à trois arches. Mais une vue d'ensemble dessinée par son 19^e fils, Hồng-Cao 洪膏, donne une idée de son importance, aux temps de sa splendeur.

(1) Thìn-bài 辰牌.

(2) Pseudonyme poétique du dixième fils de l'Empereur Minh-Mạng.

(3) Pseudonyme poétique du onzième fils de l'Empereur Minh-Mạng.

(4) *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1929, p. 187.

La femme de premier rang de ce prince, mère de S.E. Hồng-Khăng, était fille du Tuy-Thanh Quận-Công 綏盛郡公, Trương-Đặng-Quê 張登桂, originaire du Quảng-Ngãi (1). Tout comme son mari, elle avait l'esprit cultivé.

Tùng-Thiện eut douze filles et vingt garçons, dont le 13^e fut Hồng-Khăng (2). Hồng-Khăng vint au monde dans le pavillon Thê-Tái-Sơn-Phòng 世載山房, une des dépendances du palais. Il fut chétif jusqu'à l'âge de six ans, et fut l'objet des soins attentifs du Ngự-Y 御醫 (médecin du Roi).

Vint la cérémonie dite « Lễ Khảm-tháng » (fête du bout du mois, un mois plein après la naissance), le palais princier fut en liesse. Parents et amis, princes et grands mandarins vinrent en foule apporter leurs félicitations aux parents pour la naissance d'un enfant mâle, et offrir leurs cadeaux. Puis le père traça avec son pinceau, sur une feuille de papier rouge, les caractères « Hồng-Khăng » 洪肯 (3), qu'il avait choisi pour son fils (4).

Cent jours accomplis, le « Phong-long » 豐隆 révolu (temps de convalescence, relevailles), le prince mâcha une boulette de riz et l'introduisit dans la bouche de son fils. A lui revenait le privilège de donner à l'enfant le premier aliment solide.

Puis ce fut la célébration du cérémonial dit « Lễ Tòì-tòì », au premier anniversaire de Hồng-Khăng, au cours duquel on rendit hommage à « Bà-Mụ », la fée qui préside aux naissances, déesse des sages-femmes. A partir de cette fête, selon les Rites, l'enfant fut sevré. Ce fut encore jour de liesse. Au cours de cette fête de famille, le Duc de Tuy-Thanh, - grand-père maternel, - présenta à son petit-fils un plateau contenant différents objets. Du choix de l'un de ces objets, selon les croyances annamites, on devait présager de l'avenir de l'enfant. Hồng-Khăng jeta tout à terre pour ne retenir qu'une minuscule longue-vue. Et le beau-père dit à son gendre : « Votre fils, devenu homme, aura une claire vision de bien des choses, et ainsi, parviendra à une haute situation. »

En l'année cyclique giáp-tí 甲子 (1864, dès l'âge de 3 ans, S. E. Hồng-Khăng apprit pour la première fois à tenir le pinceau du

(1) *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1914, p. 142.

(2) Công-Tử thập-tam hàng 公子十三行.

(3) Hồng-Khăng 洪肯 : Hồng = prénom donné par Minh-Mạng aux descendants de la deuxième génération ; Khăng = énergie, volonté.

(4) Devenu grand, Hồng-Khăng reçut du Prince son père le surnom de Sĩ-Học 士獲 (Lettre - Résultat).

lettré. Le « Dực-Thiện » 翊善 (précepteur princier) des enfants du Duc Tùng-Thiện était alors Nguyễn-Trọng-Hiệp 阮仲合, qui devait, plus tard, parvenir aux plus hautes situations.

L'heureuse influence du maître sur le disciple se traduisit un jour par ce bel acte :

En l'année *mậu-thìn* 戊辰 (1868), Hồng-Khăng avait alors sept ans, un jour, le Prince Tùng-Thiện fit venir ses enfants et leur dit :

« Ma solde est suspendue pendant un mois. Qui de vous me viendra en aide ? »

Avec une vive et charmante spontanéité, Hồng-Khăng fut le premier à offrir sa « *pension princière* » (1) à son père.

Le 30^e jour de la 3^e lune de l'an *canh-ngọ* 庚午 (23^e année de la période Tỵ-Đức, 30 Avril 1870), S. A. R. Tùng-Thiện s'éteignit à l'âge de 51 ans. Hồng-Khăng était âgé de neuf ans. Sa part d'héritage se réduisit à trois *sào* de terre et deux vêtements. Pendant le temps prescrit par les rites du deuil, il vécut avec sa mère sous une paillote édiflée près du « *tâm* » 寢 (tombeau princier) de son père.

Le tombeau du Prince Tùng-Thiện et celui de sa femme de premier rang (mère de Hồng-Khăng) sont situés sur le Cũa-sẻ 關仕, coteau couvert de pins, situé entre les 4^e et 5^e kilomètres de la route, conduisant au mausolée de l'Empereur Tỵ-Đức. C'est au pied même de cette colline, en bordure de la route, que S. E. Hồng-Khăng devait, plus tard (1909), choisir lui-même son « *sanh-phần* » 生墳 (lieu de sépulture).

Obéissant à la volonté de sa mère, S. E. Hồng-Khăng, en l'année *mậu-dần* 戊寅 (1878), prit pour épouse Mademoiselle Trương-Thị-Bích 張氏璧, originaire du Quảng-Ngãi, fille du Lãn-Binh Trương-Đặng-Thụy 張登瑞, et petite-fille maternelle de S. E. le Ministre Trần-Bình 陳評. Les jeunes époux étaient alors respectivement dans leur dix-huitième et dix-septième année, suivant le calendrier cyclique, c'est-à-dire avaient, le mari, dix-sept ans, la femme, seize ans, d'après la concordance d'Occident.

Les parents de Madame Hồng-Khăng habitaient alors à Vạn-Xuân 萬春 (Hué). Elle était fille unique et c'est pourquoi le gendre dut se fixer dans la maison de sa belle-mère, Madame Veuve Trương-Đặng-Thụy, jusqu'à sa majorité. C'est là que vint au monde le fils aîné, Ung-Trình, le 9^e jour de la 12^e lune de l'année cyclique *tân-ty* 辛巳, en la 34^e année de la période Tỵ-Đức (28 Janvier 1882).

(1) 公子騰 Cồng-Từ bổng.

A la première lune (début de Mars) de la 35^e année de la période Tỵ-Đức (1882), S. E. Hồng-Khăng fut admis au Collège Quốc-Tử-Giám 國子監 qui se trouvait alors à An-Ninh-Thượng 安寧上. De ce jour, il cultiva les sciences administratives, et dut renoncer, pour un temps, à la poésie, objet de ses préférences.

En l'année giáp-thân 甲申, première de la période Kiên-Phúc 建福 (1884), il s'établit avec sa femme et ses enfants, à Thủy-Quan 水關, dans l'intérieur de la Citadelle, au Sud-Est du Tàng-Thơ 藏書 actuel (bureau des Archives). Il était ainsi voisin de sa quatrième soeur, Madame Thúc-Huân 式訓 (1), mère de S. E. Hồ-Đắc-Trung 胡得忠 (2).

En ce lieu paisible, il occupa ses loisirs à des travaux d'horlogerie. Il démontra et transforma une grande horloge à sonneries. La partie la plus curieuse de cette horloge est son cadran : les douze chiffres romains sont complétés par les vingt-quatre caractères chinois désignant les heures de veille du Palais Royal (3) et par les douze caractères horaires de coutume chez le peuple (4). L'intention de son Excellence était de faire hommage de son œuvre à l'Empereur. Des tragédies de palais, et les tristes événements qui suivirent, ne lui permirent pas de mettre son voeu à exécution. Personne ne l'initia à l'art de l'horloger, c'était un don naturel. Cette grande horloge est encore en usage dans la famille, et on l'entoure d'une certaine vénération. Du vivant de Hồng-Khăng, aucune autre personne que lui-même ne réglait les pendules de la maison domestique, et, grâce à son habileté, toutes, en même temps, faisaient retentir leurs joyeux carillons.

Vint l'année ât-dậu 乙酉, première du règne de Hàm-Nghi 咸宜 (1885). Ici se placent les épisodes les plus dramatiques de l'existence de Hồng-Khăng. Leur récit va nous donner une idée de la détresse des habitants de Huê, à la suite des tentatives de soulèvement des Régents contre les autorités françaises.

L'anarchie régnait au Palais ; l'agitation troublait la Citadelle ; la sécurité y étant précaire, S. E. Hồng-Khăng se rendit, avec sa femme

(1) Madame Thúc-Huân fut tuée dans la Citadelle lors des événements du 5 Juillet 1885 (nuit du 5 au 6 Juillet).

(2) Ministre des Rites en retraite, Đông-Các-Điện Đại-Học-Sỹ 東閣殿大學士.

(3) Tỵ-sơ 子初, Tỵ-chánh 子正, etc. . . ; ce qui correspond aux 24 heures d'une journée.

(4) Tỵ 子, sừ 丑, etc. . .

et ses enfants, au palais de son feu père,- le Prince Tùng-Thiên -, où il occupa le pavillon « CỎ-Hoan » 古權. Son Excellence avait eu prescience du danger. En effet, dans la nuit du 23^e jour de la 5^e lune (5 Juillet 1885) la Citadelle devint un champ de bataille. Au jour, la fusillade s'étendit hors de la Citadelle. Et c'est Pourquoi S. E. Hông-Khắng et sa famille durent abandonner le palais du Prince Tùng-Thiên et se réfugier dans les environs du Ngự-Bình 御屏, colline dite « *Ecran du Roi* ».

Deux jours après (7 Juillet), Son Excellence part à la recherche de sa mère, après avoir confié sa femme et ses enfants à sa sixième sœur, en lui disant : « Dans trois jours, si vous ne me voyez pas revenir, c'est que je serai mort. Ne m'attendez plus ».

Il se mit en route, accompagné de sa neuvième sœur, Madame Nhi-Ty 爾絲, qui voulait rejoindre son mari, M. Thái-Văn-Bút 蔡文筆 (père de S. E. Thái-Văn-Toán, Ministre actuel des Finances), originaire de la province de Quảng-Trị, au village de Qui-Thiện 歸善. Le frère et la sœur partirent, habillés pauvrement, pour ne pas attirer l'attention des malandrins qui profitaient des troubles pour rançonner la population. S. E. Hông-Khắng avait recommandé à sa sœur de n'avoir sur elle aucun bijou, car les bandits fouillaient tout le monde. M^{me} Nhi-Ty, à l'insu de son frère, en cacha sur elle, et cela faillit coûter deux existences. Le frère et la sœur furent arrêtés par un premier groupe de bandits qui, ne trouvant rien sur eux, les relâcha. Ils furent arrêtés par une autre bande, dont l'un des hommes, furieux de ne rien pouvoir dérober aux deux fugitifs, d'une poussée brutale jeta la femme à terre. Le chignon de M^{me} Nhi-Ty se déroula, et laissa échapper les bijoux qu'il cachait. Elle s'enfuit, mais les coquins frappèrent sans pitié S. E. Hông-Khắng, l'accusant d'avoir menti en disant que lui et sa sœur ne possédaient rien sur eux.

La mère de S. E. Hông-Khắng était allée voir sa sœur, connue sous le nom de Bà-An, à Bao-Vinh 褒榮. Arrivé là, le Prince apprend que les deux femmes se sont enfuies de Bao-Vinh. pour se réfugier à Văn-Xá 文舍, où résidait la famille alliée de Bà-An. Il court vers ce lieu. En chemin, les soldats français le prennent pour un espion et l'arrêtent. Relâché, il tombe entre les mains de brigands annamites qui le dépouillent complètement, même de tout vêtement, ne lui laissant que son pantalon. Etant donné les dangers courus, il dut se séparer de sa sœur la confia à de braves gens. Il arrive épuisé de fatigue à Văn-Xá où, joie

extrême, il retrouve sa mère. Il la ramena au **Lô-Mộ 廬墓** (1), près du tombeau du prince **Tùng-Thiện**.

Ses devoirs de piété filiale accomplis, S. E. **Hồng-Khắng** rejoignit sa femme et ses enfants à **Ngự-Bình**, le 26^e jour de la 5^e lune (8 Juillet). Ne pouvant demeurer longtemps sans le moindre abri en des lieux (les alentours de l'Ecran du Roi) alors infestés par le tigre, il s'adressa à la charité chrétienne. Il se rend chez **Cổ-Lý**, nom donné par les Annamites au Curé de **Phủ-Cam**. C'était le Père Allys, qui devait être consacré évêque en l'année 1908. Monseigneur Allys invita de suite une de ses paroissiennes, **Mụ-Lang**, à recueillir l'infortunée famille. Après avoir reçu, pendant quelques jours, l'hospitalité de cette bonne chrétienne, S. E. **Hồng-Khắng**, accompagnée de sa femme et de ses enfants, alla rejoindre sa mère, au pied du «*tám*» (tombeau) de son père. Là, loin de la ville, on jouissait d'une tranquillité relative.

Les revers de la fortune obligèrent S. E. **Hồng-Khắng** à se livrer à des besognes mercenaires pour subvenir, aux besoins de sa mère, de sa Femme et de ses enfants. Il put ainsi réunir quelques petites économies. Il s'associa alors avec son oncle, le Prince **Hoàng-Hóa 弘化** (2), 66^{me} fils de **Minh-Mạng**, pour construire une paillote, qui fut élevée à **Nhân-Khiêm-Sơn 引謙山** (3).

Heureusement, les troubles prirent fin. Le traité de 1885 fut signé, et l'Empereur **Đông-Khánh** monta sur le trône. Les infortunés princes et le peuple purent vivre en paix. Les pensions (4) furent servies à nouveau aux membres de la Famille Royale.

L'ordre rétabli, S. E. **Hồng-Khắng** reprit ses études au **Quốc-Tử-Giám**. En l'année cyclique *đinh-hợi* 丁亥, deuxième de la période **Đông-Khánh 同慶** (1887), s'ouvrit un «*Hương-Thí*» 鄉試. Son Excellence réussit brillamment aux deux épreuves de ce concours, et, peu après, fut nommé **Lãnh-Tư-Vụ 領司務** (7-2) au

(1) Paillote élevée près d'un tombeau par la famille du défunt.

(2) Prince **Hoàng-Hóa**: Grand-père de S. E. **Ưng-Bàn**, Président du Conseil **Tôn-Nhon**.

(3) **Nhân-Khiêm-Sơn**: au Nord du tombeau de S. M. **Đông-Khánh**.

(4) **Bổng Công-Tử**.

Service des Tombeaux Royaux (1). Ce fut son premier pas dans le mandarinat (2).

L'année suivante (1888, année cyclique *mậu-tí* 戊子), la Cour fit construire le mausolée du Prince Kiên-Thái-Vương 堅太王 (3), père de S. M. Đổng-Khánh. La maisonnette que S. E. Hồng-Khăng avait fait bâtir, trois ans auparavant, à Nhân-Khiêm-Sơn, se trouvait enclavée dans la zone réservée du mausolée, aussi fut-elle expropriée. S. E. Hồng-Khăng transporta alors ses pénates à Hiêu-Sơn 孝山, lieu connu sous le nom de Bền-Thân (4). Mais l'endroit était infesté par les tigres, qui, toutes les nuits, venaient à l'affût dans les jardins même de la nouvelle résidence. Le danger était si grand que Son Excellence dut louer un sampan pour abriter le sommeil de toute sa famille. Ce sampan lui servait aussi, le jour, pour les nécessités de son service.

En l'année *kỷ-sửu* 己丑, première de la période Thành-Thái (1889), les Ministres et les membres du Conseil de Régence (5) firent une tournée d'inspection des Tombeaux Royaux, à la suite de laquelle le Tư-Vụ 司務 Hồng-Khăng fut félicité pour sa haute conscience, et fut promu à titre exceptionnel au grade de Tùng-lục-phẩm 從六品 (6-2), avec le titre de Lãnh Chủ-Sự 領主事 (6).

Né pouvant persister plus longtemps à s'abriter avec sa famille sous le rouf bas et étroit d'un sampan, Son Excellence acheta, dans le courant de la même année (1889), un lopin de terre inculte à Phú-Cam 府甘 et y fit édifier une paillote. Il y recueillit sa mère. Il donna à cette demeure le nom de Lạc-Tĩnh-Viên 樂靜園 (Jardin où l'on jouit de la tranquillité).

A cette époque, sur les deux rives du canal de Phú-Cam ne couraient que deux étroits sentiers. Aucun pont ne les réunissait.

Plus tard, Son Excellence put faire construire une « *porte monumentale* » à l'entrée de sa villa. Une preuve de sa prévoyance est

(1) Điển-Nghi 典儀.

(2) 7-2 désigne le degré et la classe. Mandarin de la 2^e Classe du 7^e degré (en commençant par les catégories inférieures). 7-1 signifie mandarin de la 1^e classe du 7^e degré. Et ainsi de suite pour les grades plus élevés. Selon la terminologie française, on dirait mandarin de 7^e classe, 2^e ou 1^e échelon.

(3) Thiên-Thành Hữu-Cước 天成右局.

(4) Bền-Thân : situé près de l'usine des eaux, à l'emplacement actuel de la garderie forestière,

(5) Phụ-Chánh-Phủ 輔政府.

(6) Fonction du Service des Tombeaux Royaux.

dans le choix de l'emplacement de cette porte : elle se trouvait hors de l'alignement qui fut décidé lors de la création de la large voie longeant aujourd'hui le canal. Elle ne fut donc pas abattue, et on peut la voir aujourd'hui telle qu'elle fut édiflée par notre prince.

En la 1^{re} lune de l'année *canh-dân* 庚寅 (Février 1890), il résida près de sa mère pour l'assister dans les cérémonies qu'elle avait organisées en l'honneur de feu son mari, le Prince Túng-Thiên, en la maison de culte, seul vestige de l'ancien palais paternel. Peu de jour après, c'est là que devait s'éteindre la princesse, à l'âge de soixante-neuf ans. Conformément aux rites du deuil, S. E. Hồng-Kháng dut demander un congé de trois années (27 mois).

Hồng-Kháng, respectueux des dernières volontés de sa mère, la fit inhumer au pied du mausolée de son époux et dans le même alignement. Il vécut, avec son fils aîné Ung-Trình, près du tertre funéraire, sous une paillote, selon la durée imposée par les rites. Là il passait ses jours à jeûner et à prier pour le repos des mânes de sa mère. Pendant trois années, il vécut une vie austère, demeurant tantôt sous la paillote, se rendant tantôt à la pagode de Trường-Vân 祥雲, situé non loin de là, égrenant sans cesse le chapelet bouddhique.

A cette époque, deux de ses cousins, les princes Hồng-Thi 洪蒞 et Hồng-Thương 洪倉, fils de S. A. Tuy-Lý 綏理, admirant sa piété filiale, se lièrent avec lui d'une affection aussi forte que celle qui unit frères germains. Par la suite, leur amour commun pour les belles lettres et la poésie contribua pour beaucoup à resserrer leur intimité.

Le « Đinh-tru » J 憂 révolu, — « fin de grand deuil de trois ans » —, (1) en l'année *nhàm-thìn* 壬辰, 4^e de la période Thành-Thái (1892), S. E. rentra dans l'administration et fut nommé Hành-Tẩu 行走 au Cơ-Mật 機密.

M. de Lanessan était alors Gouverneur Général. Il avait le titre de Président du Conseil de Régence 輔政府. Lors de son passage à Hué, en 1895 (année *quí-tị* 癸巳, 5^e de la période Thành-Thái), il demanda au Gouvernement Annamite, pour faire partie de son cabinet et le suivre en toutes circonstances, un secré-

(1) Đinh-tru J 憂, ou Đinh-gian J 艱 (La durée du grand deuil est exactement de 27 mois).

taire du Cờ-Mật. Le choix était délicat. Après délibération, S. E. Hồng-Khăng fut désigné.

Un jour, M. de Lanessan lui dit : « Il existe déjà des traductions des *Quatre Livres* (1), mais, ou bien elles sont fragmentaires, ou bien elles sont infidèles. Je veux étudier l'essence de la philosophie de votre pays. Veuillez donc préparer une traduction de ces livres ; c'est une tâche qui vous sera facile, car je sais que vous appartenez à une famille de grands lettrés, et que vous-même êtes très cultivé ».

Après quelques mois de labeur, M. de Lanessan reçut le travail demandé. Il manifesta toute sa satisfaction à S. E. Hồng-Khăng et lui fit décerner la croix de chevalier du Dragon de l'Annam (Juin 1893, ordre français).

Quelques mois après, à la 11^e lune de la 5^e année de la période Thành-Thái (début de l'année 1894), M. de Lanessan télégraphia au Cờ-Mật pour demander, en faveur de son secrétaire, la nomination aux fonctions de Tá-Lý 佐理, en récompense des services rendus dans ses campagnes lointaines. Après approbation royale, le Cờ-Mật promu S. E. Hồng-Khăng au grade de Thi-Giảng 侍講 (5-2), et l'affecta en qualité de Tá-Lý au Ministère des Rites (1^{re} lune de la 6^e année de Thành-Thái, Février 1891).

Durant sa mission auprès du Gouverneur Général, notre prince eut trois fois l'occasion de passer par Hué. Ce furent de bien courts instants pour revoir les êtres chers. C'est après l'un de ces passages trop brefs, qu'il composa cette poésie, pleine de mélancolie, reproduite au chapitre « *Anthologie* ».

Enfin le jour est venu de rejoindre définitivement son foyer. Sa joie est grande, mais en sa mémoire ne s'efface pas le souvenir du chef vénéré. A la veillée, il lui arrivait souvent de dire à sa famille et à ses amis : « C'est grâce à ma mission près de M. le Gouverneur Général que j'ai appris à connaître la vie moderne. Avant moi, bien peu de mandarins avaient fait de longs voyages. Aucun d'entre eux n'a vécu pendant de longues années, et de longs jours auprès du représentant de la France. Qui peut savoir la grandeur des services rendus par le Protectorat ! Tous ignorent ce qu'est la civilisation occidentale. Quant à moi, après un an de mission, j'admire la valeur des efforts du Gouverneur Général pour le développement de notre pays.

« En ce qui concerne mes intérêts particuliers, faire partie du cabinet de M. de Lanessan fut pour moi d'un grand secours. Auparavant

(1) Tư-Thơ 四書.

je ne touchais que ma pension de « công-tử » 公子. Du jour où je fus attaché au Cabinet du Gouverneur Général, je reçus une solde mensuelle de près de cent piastres. Et c'est ainsi que ma pension princière put revenir en totalité à ma famille. La fortune dépassait mes espoirs. C'était le bien-être pour mon foyer, et la possibilité pour moi de mettre un petit avoir de côté ».

Un des beaux traits du caractère de S. E. Hồng-Khăng fut, en effet, d'éviter toujours la prodigalité. A la fin de sa mission, il revint à Hué avec des épargnes inespérées. Sa femme crut vivre un songe. Après la ruine résultant des troubles de l'an àt-dậu 乙酉 (1885), une prospérité relative était revenue au foyer.

A la 2^{me} lune de la 7^{me} année de la période Thành-Thái (1894), S. E. fut appelée aux fonctions de Tá-Lý 佐理 au Ministère de l'Intérieur, et au 2^{me} mois de l'année suivante (1895), il fut promu Thi-Giảng Học-Sĩ 侍講學士 (4-2) et maintenu dans les mêmes fonctions.

L'année suivante (đinh-dậu 丁酉, 1897), il reçoit un nouvel avancement : le grade de Hồng-Lô-Tự-Khanh 鴻臚寺卿 (4-1). C'est alors qu'il fit édifier, en briques et en tuiles, le pavillon central de sa résidence de Lạc-Tĩnh 樂靜, aux massives colonnes en bois de lim et aux magnifiques sculptures sur bois, l'écran et la porte monumentale. Vint la fête inaugurale de ce pavillon, c'est à cette occasion que S. A. Tuy-Lý conféra à cette maison la devise Hy-Trần-Trai 希陳齋, en la commentant ainsi :

« Le « Kinh-Thơ » 經書 dit :

君 陳 惟 爾 令 德 孝 恭 惟 孝 友 于 兄 弟
Quân-Trần duy dĩ lệnh đức hiếu cung duy hiếu hữu vu huynh đệ
(Quân-Trần (1) fut bon fils et bon frère) ».

S. A. voulait ainsi magnifier les vertus familiales dont S. E. Hồng-Khăng, en maintes circonstances, parfois tragiques, avait donné le plus bel exemple.

En l'année mậu-tuật 戊戌 (1898), S. E. fut appelée aux fonctions de Án-Sát 按察 (Juge provincial) de la province de Thanh-Hoá, et décorée du Kim-Khánh de 3^e classe. Ses mérites exceptionnels lui valent d'être nommé Lãn-Bò-Chánh 領布政 (chargé des fonctions de Préfet fiscal) de la même province, l'année suivante (kỷ-hợi 己亥, 1899).

(1) Quân-Trần fut un prince, frère cadet de Bá-Câm et fils de Châu-Công : allusion à S. E. Hồng-Khăng qui est le frère cadet de M. Hồng-Tích et fils du Duc Tùng-Thiên.

La preuve formelle de la valeur de S. E. **Hông-Không**, et surtout de son intégrité, éclate dans cette « Note » de M. le Résident Soler (12 Janvier 1906) :

« Je propose M. **Hông-Không**, Bô-Chánh pour un avancement d'une classe ; ce mandarin a huit ans de grade. Depuis que j'ai pris la direction de la province, je n'ai eu qu'à me louer de ses services. *L'augmentation, en 1905, de 50.000 piastres sur les impôts a été faite par lui d'une façon si judicieuse qu'aucune réclamation ne s'est produite à ce sujet.*

" Je suis également très satisfait des soins apportés par M. **Hông-Không** à la réunion des divers produits de la province destinés à l'Exposition de Marseille.

" Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Résident Supérieur, de vouloir bien donner une suite favorable à ma proposition en valeur de ce mandarin " .

S. E. Hông-Khang fut titularisé Bô-Chánh 布政 (Préfet fiscal ; 3-1) en l'année *dinh-ngọ* 丁午 (1906).

Son Excellence demeura en fonctions dans la province de Thanh-Hóa pendant près de six années. Si ce grand mandarin put se maintenir si longtemps dans le Thanh-Hóa, c'est que la population avait pour lui une sincère et profonde vénération. Cette vénération est traduite dans le panégyrique qui suit, brodé sur un panneau de soie que lui remirent les habitants du *huyên* de Tồng-Sơn 宋山 (la " noble sous-préfecture ", terre d'origine des ancêtres de la dynastie régnante), le 15^e jour du 10^e mois de la 17^e année de la période Thành-Thái (1905) :

" Humblement prosternés devant le " **Phiên-Đài** " 藩臺 (1), dont le nom s'adorné du précieux titre de " **Vân-Trai** " 問齋 (2), nous le prions de jeter les yeux sur nous et d'entendre ce qui suit :

(1) **Phiên-Đài** 藩臺 (*Phiên* " fiscal " ; *Đài* " résidence, palais, prétoire ") : " Palais du Préfet fiscal ". Cette expression est employée par respect pour désigner ce mandarin, dont les subordonnés ne doivent pas prononcer le nom propre.

Il en est de même des expressions : " **Bệ-hạ** " 陛下 (*bệ* " trône " ; *hạ* " dessous "), pour désigner le Roi ; " **Túc-hạ** " 膝下 (*túc* " genou " ; *hạ* " dessous "), pour désigner le père ; " **Các-hạ** " 閣下 (*các* " palais " ; *hạ* " dessous "), pour désigner les mandarins, etc..

(2) **Vân-Trai** 問齋 : " lieu où l'on s'informe ", devise symbolique de S. E. **Hông-Không**.

« Chargée de l'administration du « **Nam-Dương** » 南陽 (1), votre précieuse personne est comparée à la « *feuille de jade* », et la province de **Thanh-Hóa** à l'« *enceinte d'or* » (2).

« Descendant d'un Prince illustre de la Famille Royale, vous êtes profondément instruit des Thi 詩 et des Lễ 禮 (3), et vous avez de multiples talents. C'est pourquoi l'Empereur vous a choisi de bonne heure pour être mandarin dans des postes importants. Vous avez consacré un dévouement extrême au service de l'Etat, et votre renommée est partout répandue.

« Depuis que vous participez au gouvernement de la province (de Thanh-Hóa), vous avez su gagner l'affection et le respect de toutes les classes du peuple. La plus grande intégrité préside à tous les actes administratifs. Tous les habitants vivent en bonne harmonie, grâce à votre haut esprit de justice et de bienveillance.

« Du jour où vous avez pris vos fonctions de **Án-Sát** 按察, jusqu'à celui où vous avez été promu **Bò-Chánh** 布政, dix années se sont écoulées. Et partout on chante vos louanges. Vous êtes pour nous tout comme « *le vent frais du printemps* » et « *la pluie féconde de l'été* » (4). Le peuple vous vénère profondément et s'incline spontanément devant votre autorité.

« A la Cour comme en province, les gens de tous les degrés, tous, sans exception, reconnaissent en vous une âme noble et vénérable.

« Quand vous faites des tournées d'inspections dans nos campagnes éloignées, nous nous remémorons cette histoire des temps jadis : « *Thiệu-Bí* 召伯 assis sous l'arbre « **Cam-đờng** » 甘棠 (5).

(1) **Nam-Dương** 南陽 : **Võ-Đê** 武帝, de la dynastie des **Hán** 漢, demanda un jour à son fils **Minh-Đê** 明帝 la signification du passage suivant d'un jugement soumis à son examen ; « Il ne faut pas s'enquérir de ce qui se passe à **Hà-Nam** et à **Nam-Dương** ». **Minh-Đê**, qui n'était alors que prince héritier, l'expliqua ainsi : « **A Hà-Nam**, capitale de l'Empire, il y a beaucoup de mandarins influents placés à côté du Roi ; à **Nam-Dương**, village natal du Roi, il y a beaucoup de gens qui sont parents du Roi ».

Allusion au **Thanh-Hóa**, terre d'origine de la dynastie régnante.

(2) **Ngọc-Điệp** 玉葉, « feuille de jade ». **Kim-Thành** 金城, « enceinte d'or. » Allusion à tout ce qui est royal.

(3) **Thi-Kinh** 詩經 : Livres des vers. **Lễ-Ký** 禮記 : Livre (ou Mémorial) des Rites. Ce sont deux des « Cinq livres canoniques »

(4) **Xuân-phong** 春風, « vent du printemps » ; **Hạ-vũ** 夏雨, « pluie de l'été ».

(5) **Thiệu-Bá** 召伯 était gouverneur sous la dynastie des **Châu** 周 (VII°)

« Les habitants se réjouissent de votre venue, tout comme les fleurs et les herbes se réjouissent de l'arrivée du printemps.

« C'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous sommes assemblés pour prier Votre Excellence de vouloir bien agréer nos joyeux souhaits ; ainsi que, jadis, le peuple, en chœur, chantait un hymne d'allégresse en voyant passer Châu-Công 周公 « revêtu d'un manteau de pourpre à ceinture d'or (1).

« Telles sont nos louanges les plus respectueuses.

« Le 15^e jour de la 10^e lune, de la 17^e année de la période Thành-Thái (1905).

« Les habitants du huyện de Tông-Sơn ».

En l'année canh-tý 庚 3 (1900), S.E. Hồng-Khăng sollicite un congé pour rentrer à Hué afin de pouvoir procéder à la cérémonie « Tỉnh-Tê » 省祭 (2) en l'honneur des mânes de son père et de sa mère.

L'année nhâm-dân 壬寅 (1902) apporte à Son Excellence une joie immense : la naissance de son petit-fils aîné, Bửu-Càn 室旻, dans la villa « Lạc-Tĩnh » 樂靜. A l'âge de deux ans Bửu-Càn fut conduit dans le Thanh-Hóa, selon le désir de son grand-père et fut élevé par lui.

En l'année đinh-vị 丁未 (1907), S.E. Hồng-Khăng fut élevée aux fonctions de Tuần-Vũ 巡撫 (3) de la province de Hà-Tĩnh.

Dans ce dernier poste, ses hautes qualités se révèlent une fois de plus. Le Résident, chef de province, le tient en grande estime, ainsi que l'atteste la note suivante, extraite du rapport politique du mois de Janvier 1908 :

« Je n'ai qu'à me louer du concours que me prêtent les deux nouveaux mandarins provinciaux nommés à Hà-Tĩnh, MM. le Tuàn-

siècle av. J. C.) Il était très aimé des habitants. Ceux-ci, après sa mort, lui vouèrent un culte, et vénérèrent l'arbre, « Cam-đường » 甘棠, sous lequel Thiệu-Bá avait l'habitude de venir se reposer.

(1) Châu-Công 周公 était oncle du roi Thành-Vương 成王, de la dynastie des Châu 周 (VII^e siècle av. J. C.). Il aida son neveu à gouverner pendant sa minorité. Le peuple avait pour lui une profonde « piété filiale ». Là où il passait, on voulait le retenir ; on chantait alors : « Nous prions l'homme à manteau brodé de ne pas s'en aller ». Allusion à ce fait que S. E. Hồng-Khăng était l'un des oncles du Roi Thành-Thái.

(2) « Visiter » et « sacrifier » : Se rendre au foyer sacré des ancêtres pour leur offrir les libations et sacrifices rituels.

(3) Gouverneur des petites provinces.

Vũ Hồng-Khảng et le Quan-Án Tôn-Tuất Trám. M. le Tuân-Vũ s'est mis résolument à l'œuvre pour essayer de ramener un peu de régularité dans l'administration indigène, et il a fort à faire. Je sais de source certaine qu'il a été plutôt désagréablement impressionné en constatant l'état de désorganisation dans lequel se trouvaient tous les services de la Citadelle. La manière de faire des *Phủ* et des *Huyện* (1) se ressentira, j'en ai la conviction du moins, des bonnes dispositions que montrent les mandarins provinciaux, et ce sera pour le plus grand bien des gens ».

Signé : DOUCET



Et cependant, bientôt c'est la disgrâce. Il nous faut dire quelques mots des événements qui agitèrent alors l'Annam, sans cela on ne comprendrait pas la relation très étroite qu'il faut établir entre cette disgrâce et ces événements. Pour des questions d'impôts, une certaine fiébrilité règne dans tout l'Annam, en l'année 1908. Cette fiébrilité passe à l'agitation dans les provinces de Quảng-Nam et de Quảng-Ngãi dans le Sud, et dans les provinces de Hà-Tĩnh et de Nghệ-An, au Nord, provinces qui, de tout temps, furent des foyers de rébellion.

S. E. Hồng-Khảng eut donc, dans le Hà-Tĩnh, à faire face à une situation angoissante. Il fit ce qu'il croyait devoir être son rôle de « *père et mère du peuple* » : se saisir des meneurs ; réprimer les troubles fermement, mais en toute droiture et équité ; punir avec quelque mansuétude. Ne pouvant réunir des preuves tangibles contre les principaux meneurs, il ne les condamna qu'à la peine de trois ans de travaux forcés.

La bienveillance du Tuân-Vũ fut considérée comme de la faiblesse, et il fut relevé de ses fonctions. Il se retira à Hué dans son « Jardin où l'on jouit de la tranquillité », sans exhaler bruyamment ses rancœurs, en serviteur docile de l'Etat et selon les préceptes de la « *piété filiale* » due par l'inférieur à ses supérieurs.

(1) Chef des subdivisions administratives d'une province : préfets et sous-préfets.

Le gouvernement de Hà-Tĩnh fut alors confié, cumulativement avec celui du Nghệ-An, au Tổng-Độc de Nghệ-An, S.E. Trần-Đình-Phát 陳廷樸. Cette haute autorité mandarinale procéda à une enquête impartiale sur l'administration de S. E. Hồng-Kháng. A la suite de cette enquête il adressa le rapport suivant au Cơ-Mật (Conseil Secret) :

« Les habitants des deux huyện de Can-Lộc 干錄 et de Nghi-Xuân 宜春 ne font que s'entendre pour réclamer à tort et à travers. Le Tuân-Vũ (Hồng-Kháng) a examiné le cas. Il fit arrêter le nommé Nguyễn-Hiệt-Chi qui avait écrit, affiché, répandu des tracts pour exciter le peuple, non seulement dans le Hà-Tĩnh, mais aussi dans le Nghệ-An (ce que S. E. le Tổng-Độc de Vinh, lui-même, était bien placé pour savoir). Depuis son arrestation et sa condamnation (par S. E. Hồng-Kháng) le peuple est rentré dans le calme. Le Tuân-Vũ est vraiment un mandarin digne d'éloges. Par mon enquête personnelle, je me suis rendu compte que les habitants de Hà-Tĩnh aimaient leur ancien gouverneur. En compulsant tous les dossiers, j'ai pu constater que le Tuân-Vũ est un homme qui a travaillé de tout son cœur pour l'Etat, qui a régi judicieusement les affaires du peuple. Depuis son départ, les honnêtes gens sont au désespoir. Si les autorités supérieures maintiennent la décision prise contre lui, toute autre personne désignée pour prendre les fonctions de chef de province dans le Hà-Tĩnh les considèrera comme une voie difficile et dangereuse ; et si le Gouvernement y appelle quelqu'un en qui il n'a pas une absolue confiance, ce sera, dans l'avenir, source de bien des déboires.

« En toute sincérité, je relate tout ceci aux Autorités Supérieures. Je connais à fond l'histoire de cette regrettable affaire ; en céler quoi que ce soit, je n'oserais.

« Tel est mon rapport, que je sou mets respectueusement à l'examen de MM. les Membres du Cơ-Mật ».

C'est au cours de cette disgrâce, en l'année *kỷ-dậu* 己酉 (1909), que S. E. Hồng-Kháng se rendit aux collines de Cửa-Sẻ, champ de repos de son père et de sa mère, pour y choisir son « *sanh-phần* », lieu de son choix où lui et sa femme devaient être inhumés, fit creuser sa propre fosse et planter tout autour des pins. A ce lieu, il donna le nom de « Tri kỳ sở chỉ ” 知其所止 (1).

(1) *Supra* : « Instructions familiales ».

En l'année *canh-tuât* 庚戌 (1910), il fit construire dans sa résidence familiale un pavillon qu'il adorna de la devise « *Vân-Trai* » 問齋 (1).

Ce fut, jusqu'à sa mort, son lieu de retraite personnelle, où il chercha à oublier les dernières tribulations de son sort. C'est, là qu'il composa un grand nombre de poésies, et reprit l'étude des classiques C'est là qu'il recevait ses amis, Français et Annamites. C'est là qu'il jouait aux échecs avec l'objet de ses plus chères affections, sa femme en titre.

La sanction prise contre lui fut deux fois révisée. Le 7 Février 1911, le *Cơ-Mật* prononce la rétrogradation de deux classes avec maintien dans les cadres du mandarinat. Enfin, en la séance de ce Conseil du 26^e jour de la 12^e lune de l'année cyclique *quí-sừu* 季丑 (21 Janvier 1914), Son Excellence fut promue *Thị-Lang* 侍郎 du Ministère des Finances, après cinq années de disgrâce.

S. E. *Hồng-Khảng* dut sa réhabilitation, en ce qui concerne en particulier les autorités administratives françaises, à M. Yves-C. CHÂTEL, aujourd'hui Résident Supérieur en Annam, alors Délégué aux Ministères, à M. Eug. CHARLES, Résident Supérieur, Gouverneur Général honoraire, et à son Chef de Cabinet, M. Eug. LE FOL, Résident Supérieur au Laos.

En l'année *ât-mão* 乙卯 (1915), S. E. *Hồng-Khảng* fut élevée aux fonctions de *Tham-Tri* 參知 au Ministère des Finances et fut décorée du *Kim-Khánh* de 2^e classe.

En la première année de la période *Khái-Định* 啓定 (année cyclique *bính-thìn* 丙辰, 1916), M. CHARLES, Résident Supérieur, d'accord avec la Cour, lui offrit le poste de *Tổng-Độc* 總督 de la province de *Bình-Định*.

Son Excellence fut profondément touchée de cette haute marque de bienveillance, mais, invoquant son âge, elle manifesta, en toute modestie et sincérité, le désir d'être maintenu dans ses fonctions, à Hué.

Notre prince fut promu au grade de *Thượng-Thơ* 尙書 (2-1) en l'année *đinh-tị* 丁巳 (1917).

Il reçoit, la même année, la décoration du *Kim-Tiền* de 2^e classe.

Son Excellence *Hồng-Khảng* sollicite son admission à la retraite en la 4^e année de la période *Khái-Định* (année cyclique *ki-vị* 己未,

(1) *Vân-Trai* : Maison où l'on s'informe.

1919). La Cour lui conféra alors le grade de Hiệp-Tá Đại-Học-Sĩ 協佐大學士.

La même année il reçut du Gouvernement Français la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, pour laquelle il était proposé depuis 1916 par les notes suivantes :

« Mandarin très distingué, fonctionnaire de valeur, du grade élevé de Thượng-Thơ, 2^e degré de 1^{er} classe.

« Membre de la Famille Royale, sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur serait particulièrement bien accueillie par tous les mandarins de la Cour.

« A donné depuis le début de la Guerre européenne des preuves du plus généreux loyalisme ».

Hué, le 31 Octobre 1916.

Le Résident Supérieur p. i. en Annam,

Signé : LE MARCHAND DE TRIGON.

En quittant ses fonctions, S. E. Hồng-Khảng présenta à S. M. Khải-Định, Empereur régnant, une supplique de remerciements. L'Empereur lui fit répondre :

« La retraite est une récompense octroyée par l'Etat aux vieux mandarins, pour qu'ils puissent se délasser après une longue et pénible carrière. Mais, entre Nous, il y a plus, ce sont les bons sentiments qui nous lient tous deux et que je n'oublie pas. Venez souvent me voir en mon Palais, ce sera pour mon coeur une grande satisfaction ».

Son fils aîné, Ưng-Trình, était alors Tê-Tửu 祭酒 au Quốc-Tử-Giám.

En 1920, l'Empereur envoya à ses parents le « *présent de la soie* » (1). Ce fut l'occasion d'une fête familiale. La même année, le 25^e jour du 5^e mois (Juillet 1920) fut célébré le soixantième anniversaire de S. E. Hồng-Khảng. Grand jour de liesse. Parents et amis, grands lettrés et mandarins de la Cour, se livrèrent, dans

(1) Thê-hóa 綵貨, le « *présent de la soie* ». Lorsque les parents d'un mandarin du cadre supérieur sont en vie et sont plus gradés ou titrés que leur fils, celui-ci ne peut recevoir de l'Empereur que de la soie, et cette soie est destinée à faire des vêtements pour les parents (Revoir : « *Anthologie* », une autre application de la coutume du « Thê-hóa »).

le « *Jardin où l'on jouit de la tranquillité* », à des joutes poétiques improvisées, dont les pièces ont été publiées dans le « *Nam-Phong* » 南風 (N° 57, Mars 1922).

L'année suivante (1921), autre jour de liesse familiale : la célébration du soixantenaire de la femme en titre de Son Excellence. C'est à l'occasion de cette fête que fut rédigée cette composition littéraire où se lit l'admirable tendresse qui unissait les deux époux. (1)

Dans sa retraite, S. E. Hồng-Không demeura très active. Elle se fit le précepteur et l'éducateur de ses petits-enfants. Notre prince leur racontait des histoires attrayantes, tout en enseignant la morale traditionnelle. Il commentait les devoirs de « *piété filiale* » envers le Roi et l'Etat. Il faisait un tableau dramatique de la détresse du peuple et de la Famille Royale au temps des troubles. En d'autres heures, il aimait écouter ses enfants et petits-enfants lisant journaux, revues et livres rédigés en *quốc-ngữ*. C'était alors pour lui l'occasion de les mettre tous en garde contre une évolution précipitée. A ses heures de loisirs, il lui arrivait enfin de s'isoler avec son épouse pour relire avec elle les classiques ou jouer aux échecs. Et quand la clémence du temps le permettait, il allait contempler les sites pittoresques des environs de Hué, et en célébrait la beauté en des vers charmants.

A la 9^e lune de l'an *đinh-mão* 丁卯 (Octobre 1927), il fut atteint d'hémiplégie. Mais sa philosophie sereine et sa bonhomie souriante coutumières ne l'abandonnèrent jamais, ainsi qu'en témoignent ces deux vers :

« Chưa hay đi đứng, mới hay ngồi ;

« Gọi trẻ, kêu tra, cũng một tôi ».

Ne sachant plus marcher, ni me tenir debout, je viens d'apprendre à
m'asseoir.

« Qu'on m'appelle enfant ou qu'on m'appelle vieillard, je me recon-
naîtrai toujours sous ces deux termes.

Au début de l'année *mậu-thìn* 戊辰 (1928), il reçut la décoration d'Officier du Dragon d'Annam. En cette même année, son fils aîné, ũng-Trình, quittait ses fonctions de Thị-Lang au Ministère de l'Instruction Publique, pour aller prendre possession du poste de Bô-Chánh à Hà-Tjnh.

(1) *Supra* : « *Anthologie* ».

Un conflit de devoirs trouble alors le cœur du fils aîné de notre Excellence. La « *piété filiale* » lui dicte de rester à Hué ; ses devoirs envers l'Etat lui ordonnent de partir. M. le Résident Supérieur Friès l'engage à rejoindre Hà-Tĩnh, en lui donnant l'assurance que, chaque fois qu'un cas de force majeure se présenterait, toutes facilités lui seraient données pour venir à Hué accomplir ses devoirs de fils aîné. Et S. E. Hồng-Khăng dit à son fils :

« Dans notre famille, le père et le fils doivent beaucoup à l'Etat. Votre devoir est de servir fidèlement, et de vous consacrer tout entier au bonheur du peuple. Vous paierez ainsi notre dette de reconnaissance. Voilà la « *piété filiale* » envers notre Roi. Quant à mon infirmité, soyez pleinement rassuré. C'est peu de choses. N'adressez pas inconsidérément des demandes de congé pour venir me voir, votre service en souffrirait, et je n'aurais pas l'esprit tranquille. Quand vous aurez quelque loisir, mieux vaut vous délasser de vos fatigues pour avoir ensuite la force de bien poursuivre votre lourde tâche de serviteur du Pays ».

Vers la fin de l'année *mậu-thìn* 戊辰 (1928), M. Le Fol, Résident Supérieur, d'accord avec le Cờ-Mật, fit affecter le « *fils aîné* » à Quảng-Nam, en qualité de Bô-Chánh. Ainsi, M. Ưng-Trình fut plus près de son père.

Au début de la 5^e année de la période Bão-Đại 保大 (année cyclique *canh-ngo* 庚午, 1930), M. Ưng-Trình fut appelée à prendre les fonctions de Phủ-Doãn 府尹, chef de la province capitale (Thừa-Thiên). Ainsi, le « *fils aîné* » pouvait désormais servir son père dans la plénitude des obligations de la « *piété filiale* ». Et ce fut précisément en cette même année, - 25^e jour de la 5^e lune (21 Juin) -, que M. Ưng-Trình eut la possibilité d'organiser les « *Noces d'Or* » (1) de ses parents, 50^e anniversaire de leur mariage. Ce grand jour de liesse fut fixé par la photographie.

Quelques mois après S. E. Hồng-Khăng vit naître son arrière-petit-fils aîné, enfant de M. Bửu-Càn, fils aîné de M. Ưng-Trình. Son Excellence choisit pour lui le nom Lực 肋 (2). Dès lors l'on put voir « *Quatre générations au même foyer* » (3).

A l'occasion du Tết 節 de l'année *tân-vy* 辛未 (1931), M. Ưng-Trình fut promu, à titre exceptionnel, au grade de Tùng-nhì (2-2), et vint faire hommage de cet honneur à son père, qui lui dit :

(1) « Kim-Tho » 金壽.

(2) Lực : force physique.

(3) « Tứ đại đồng đường » 四代同堂.

« Je vous félicite. Aujourd'hui, la tâche des serviteurs de l'Etat est bien plus difficile qu'autrefois. Nous deux, votre mère et moi, avons une bonne santé. Quant à vous, ménagez la vôtre, pour pouvoir consacrer toutes vos forces au service du Roi. Ainsi vous paierez votre dette de reconnaissance envers vos supérieurs et travaillerez au bonheur du peuple. Ce dont j'éprouverai un grand contentement. Voilà *la piété filiale*. J'apprends que Sa Majesté va revenir en Annam, l'année prochaine, je ne souhaite plus qu'un seul bonheur : Etre encore de ce monde pour pouvoir aller à la rencontre de notre Roi, appuyé sur mon bâton, et me prosterner devant lui. »

*
* *

Pour donner une idée de l'affectueuse et respectueuse estime que Son Excellence avait su gagner dans le monde français, parmi tant d'autres lettres pieusement conservées par son fils aîné, nous empruntons à M. le Directeur Hermant, aujourd'hui Inspecteur Général de l'Hygiène et de la Santé publiques en Indochine, les lignes suivantes :

Vinh, le 21 Octobre 1927.

Mon Cher Ami,

La nouvelle que vous m'annoncez m'a causé une bien douloureuse surprise, tant elle me paraît inattendue et si peu correspondre au genre de vie mené par votre père. J'ai télégraphié hier à Hoạt (1), à la réception de vos lettres arrivées en même temps, celles de M. Bửu-Cân, d'Hoạt et la vôtre, pour vous dire toute ma peine et la part sincère, affectueuse, que je prends à vos inquiétudes. La respectueuse estime que je professe pour votre cher malade, auquel m'unissent plus de vingt années de si confiantes relations, ne me permet pas de traduire, comme je les ressens, mon émotion et ma douleur. Ce que m'ont appris vos lettres me laissent espérer une régression des symptômes causés par l'hémorragie cérébrale qui a frappé votre père, et la possibilité d'une guérison partielle, au prix d'une hémiplegie dont sa sereine philosophie saurait s'accommoder. Dieu veuille que mes espérances à ce sujet ne soient pas trompées, et j'espère pouvoir tout bientôt venir le constater.

(1) M. **Ưng-Hoạt**, médecin du cadre latéral, neveu de S.E. **Hồng Kháng**.

Dites à votre père ma grande affection, mon désir de venir auprès de lui, mes vœux pour son rétablissement, et la fierté que je vais emporter en France de l'amitié dont il m'a honoré et dont le souvenir sera un des bijoux les plus purs et le plus jalousement gardé de mon séjour en Indochine.

A vous, mon cher **Ung-Trinh**, et à toute la famille j'envoie mon affectueux souvenir, unis avec vous tous dans l'espoir de l'amélioration tant souhaitée.

Paris, le 18 Juillet 1930.

Mon Cher Ami,

Je vous remercie de m'avoir fait part de l'événement familial qui, le 21 Juin dernier, vous a fait commémorer et fêter l'union cinquantenaire de vos parents bien-aimés. Je me plais à évoquer ce qu'a dû être cette belle fête dans l'admirable cadre de **Lạc-Tĩnh-Viên**, qui rappelle à ceux qui ont gardé quelque souvenir de la culture latine, ces villas de la campagne romaine si délicieusement chantées par Horace et Virgile, Et toute cette belle famille, unie comme l'est la vôtre, rassemblée autour de son chef respecté, a dû former un spectacle émouvant et réconfortant à la fois, symbole de ce que peut produire la pratique des saines vertus domestiques et le culte de l'honneur et du patriotisme le plus pur. Je ne vous dis pas là de simples formules de politesse, croyez-le bien, mais ce que je ressens au plus profond de mon être pour le grand ami qui a su, par la dignité de sa vie publique et privée, forcer l'estime et l'admiration de tous, même de ceux qui ont entravé sa carrière. Dieu veuille que cette belle vieillesse se prolonge longtemps encore pour la grande force d'exemple dont elle est la source respectée. Voulez-vous dire à votre père que, malgré la distance, je lui conserve toujours aussi vifs et aussi intacts mon affection et mon respect. J'ignore quant à présent si l'avenir me réserve de revoir l'Indochine : Quoiqu'il puisse arriver, le cœur ne se reprend pas et je continuerai à professer les mêmes sentiments pour le pays d'Annam et pour ceux que j'y ai connus et aimés.

M. **Ưng-Trình** a bien voulu me communiquer le « *Thị-tật-biên* » 侍疾編, registre composé de quatre brochures, sur lequel sont consignées avec la plus respectueuse minutie toutes les phases de l'infirmité dont fut atteinte S. E. **Hồng-Khăng** : les noms des médecins français qui lui apportèrent leurs soins dévoués, les jours et heures annamites où le malade prenait ses remèdes, et maints autres détails. C'est un véritable « bulletin de santé quotidien » tenu à jour par le fils aîné avec une « *piété filiale* » que nous autres, Français, avons peine à concevoir. J'en ai extrait les quelques passages qui suivent.

C'est le 19^e jour de la 9^e lune de la 2^e année de la période **Bảo-Đại** (25 Octobre 1927) que fut ouvert ce registre ; et il fut clos le 22^e jour de la 11^e lune de la 6^e année de **Bảo-Đại** (30 Décembre 1931) date du décès de Son Excellence. **Hồng-Khăng** reçut les soins du Docteur Normet, et aussi de son ami intime, le Docteur Hermant, qui vint de Vinh, en toute hâte, à son appel, dès la première atteinte du mal. Cependant notre malade pouvait se livrer à ses occupations habituelles, et ne s'affectait guère de son infirmité, soutenu qu'il était par une sereine résignation qui le mettait au-dessus des vicissitudes de sa destinée. Il demeura jusqu'à la mort l'homme jovial qu'il avait toujours été.

Le 26^e jour de la 9^e lune de l'année cyclique *tàn-vị* 辛未, 6^e de **Bảo-Đại** (3 Novembre 1931), brusquement sa langue fut paralysée, l'affaiblissement le gagna peu à peu jusqu'au 22^e jour de la 11^e lune, et en ce jour, passée la dixième heure, il rendit l'âme, en pleine lucidité d'esprit.

Sentant sa fin prochaine, la veille de sa mort (29 Décembre), il avait réclamé son pinceau pour tracer ces derniers caractères adressés à son fils aîné :

孝子膺脞 Hiêu-tử Ưng-Trình
(Ưng-Trình, vous avez toujours été un fils pieux) ;
事君日長 Sự quàn nhật trường
(Vous avez toute votre vie pour servir votre Roi).

Dès le jour où se déclara la paralysie générale (3 Novembre 1931), le fils aîné **Ưng-Trình** fit ouvrir un « *Registre des Visiteurs* », sur lequel j'ai pu relever les noms des plus hauts personnages de la Cour et des Ministères, et des plus hautes autorités françaises. Sur son dernier lit, S. E. **Hồng-Khăng** répondait à la commisération par son sourire de toujours et tendait sa seule main valide en adieu à tous.

Dès que l'annonce de la mort fut partout répandue, les télégrammes et lettres de condoléances s'amoncelèrent par centaines. Princes et princesses vinrent se prosterner devant la bière. Les Reines offrirent le santal et les cierges funéraires.

Lettre de condoléances de M. Charles, Gouverneur Général honoraire

Cher Monsieur U'ng-Trinh,

La nouvelle de la mort de votre père m'a profondément attristé. Je ne me rappelle pas aujourd'hui sans émotion l'accueil si affectueux que j'avais trouvé auprès de lui lors de mes derniers voyages en Annam, et je me faisais une joie de le revoir prochainement. Le sort ne l'a pas permis. Je garderai, du moins, précieusement son souvenir.

Sa Majesté me charge de vous dire la part très vive qu'Elle prend également à votre peine.

Croyez, cher Monsieur U'ng-Trinh, à mes sentiments bien sympathiques et dévoués.

Lettre de condoléances de M. Châtel, Résident Supérieur en Annam

Mon cher U'ng-Trinh,

Je ne voudrais pas vous importuner au moment où un deuil si cruel vient de vous frapper.

Je tiens, toutefois, à vous dire quelle part je prends à votre douleur, et à vous assurer de ma sympathie la plus sincère.

Lettre de condoléances de M. Colombon, Directeur des Bureaux de la Résidence Supérieure en Annam

Mon cher U'ng-Trinh,

Je viens d'apprendre la nouvelle pénible de la mort de votre père. Je vous adresse en cette douloureuse circonstance mes sincères condoléances et m'ouvre de tout cœur à votre deuil. La mort de S. E. Hồng-Khăng sera pour tous une cause légitime de regret de voir disparaître un mandarin entouré du respect et de la considération de chacun.

Croyez, mon cher U'ng-Trinh, à mes sentiments attristés.

* * *

Au jour des funérailles, le cortège des « bannières de deuil » offertes par les amis de Son Excellence, fut immense. Qu'il me suffise de signaler celles dont les inscriptions sont dues au pinceau même des plus hautes autorités de la Cour.

Sur le panneau offert par S. E. le Régent, Tôn-Thất Hân, Grand Croix de la Légion d'honneur, se lit cette pensée :

白	Bạch
社	Xả
留	Lưu
輝	Huy

Celui de S. E. Nguyễn-Hữu-Bài, Premier Ministre et Président du Cơ-Mật, dit:

不	Bất	許	Hú
盡	Tận	多	Đa
欲	Dục	資	Tư
言	Ngôn	益	Ích
別	Biệt	鄰	Lân
恨	Hận	情	Tình
長	Trường	厚	Hậu

Sur la banderolle de S. E. Hồ-Đắc-Trung, Đông-Các Đại-Học-Sĩ, est brodée cette poésie :

一	Nhứt	七	Thất
病	Bệnh	旬	Tuần
長	Trường	餘	Dư
辭	Từ	壽	Thọ
千	Thiên	四	Tứ
秋	Thu	代	Đại
永	Viễn	同	Đồng
訣	Quyết	堂	Đường
每	Mỗi	况	Huống
懷	Hoài	泊	Kỵ
車	Xa	鼎	Đỉnh
乘	Thặng	鍾	Chung
渭	Vị	京	Kinh
陽	Dương	兆	Triệu
情	Tình	養	Dưỡng

On lit sur le panneau offert par S. E. Thái-Văn-Toán, Ministre des Finances :

雲	Vân
鎖	Tỏa
渭	Vị
陽	Dương

Jusqu'à la tombe, les représentants les plus éminents de la Cour et des Ministères, du Protectorat et du monde français, suivirent le cortège funèbre.

A titre posthume, S. E. Hồng-g-Không reçut la cravate de Commandeur du Dragon d'Annam.

Ainsi finit une existence toute entière consacrée au service du Souverain et au bien du peuple, au culte des belles lettres et de la poésie, au maintien de la plus belle des traditions d'Annam : « *la piété filiale* », dans la Famille et dans l'Etat.

*
* * *

En épitaphe à la mémoire de mon vénéré ami, je ne me sentirais pas l'audace de mieux graver sur le marbre que la pensée du Docteur P. Hermant (Lettre de condoléances adressée au fils aîné, Ưng-Trinh) :

Paris, le 9 Février 1932.

Mon cher Ami,

Je suis désolé au-delà de ce que je puis exprimer de l'affligeante nouvelle que m'annoncent votre faire-part et une lettre d'Hoạt. J'aurais tant aimé revoir encore le si bienveillant ami qu'a toujours été pour moi votre père, et lui redire mon affection et mon admiration.

Quel bel exemple il vous a laissé d'une vie noble et limpide comme l'était son clair regard, d'une droiture de caractère et d'une rectitude de jugement qui rendaient son commerce si agréable avec ses amis.

Fidèle passionnément à son Roi et à son pays, loyal vis-à-vis du Protectorat, ouvert à toutes les idées saines qui pouvaient contribuer à l'amélioration et au bien-être physiques et moraux de ses compatriotes, ne transigeant pas avec l'honneur, son intérêt personnel dût-il en souffrir, il a été une des personnalités les plus

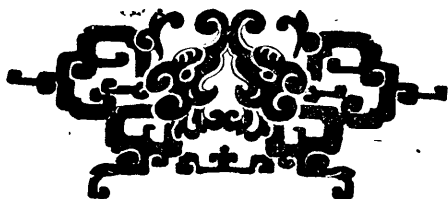
représentatives des grandes figures dont s'honore l'Annam, et son souvenir sera pour les siens une cause de légitime fierté.

Quel beau patrimoine d'honneur il vous a laissé à vous, mon cher ami, à vous qui êtes si digne d'en assurer la garde. Et quel bel exemple pour tous les vôtres.

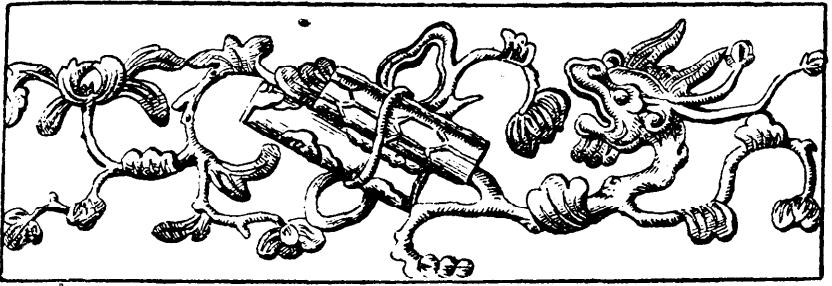
Vous savez pourquoi je l'aimais. Parce que, dès le premier jour où nous nous sommes connus, il a compris qu'il pouvait y avoir des Français assez épris de foi en leur art et de confiance en la possibilité d'une collaboration franche et sans réserve pour vouloir consacrer à l'Indochine, sans souci d'avantages matériels qui ne peuvent être que des stimulants médiocres, une bonne partie de leur existence, certains de servir une belle cause pour le succès de laquelle les bonnes volontés peuvent s'unir sans arrière-pensée. Parce que toujours aussi dans les bons et mauvais jours il fut l'ami bienveillant, d'accueil si affable, d'attachement si sûr.

Dites bien à votre mère, et soyez bien persuadé pour vous-même, qu'en vous parlant comme je fais, je ne cède pas à l'obligation des convenances mondaines, mais que je ressens une bien vive affliction et que dans ce coin de notre coeur où nous mettons à part nos affections les plus chères, il s'est créé un vide qui ne pourra pas se combler. Je garde à votre cher disparu le culte qu'il méritait pour moi par tant de preuves de sympathie et d'exemples de dignité qu'il m'a donnés.

A tout bientôt j'espère ; ma famille s'unit à moi pour vous adresser à tous nos sincères condoléances auxquelles je joins mes sentiments affectueusement dévoués.



EPILOGUE



ÉPILOGUE

Avec S. E. Hồng-Khăng disparaît l'un des derniers représentants d'un archaïsme qui, aujourd'hui, s'éteint, le « *lettré d'Annam* », que, sans plus ample informé, nombre d'auteurs ont critiqué injustement. Ces auteurs ont répandu maintes légendes qu'il serait bon de détruire.

A rédiger la « *Vie des hommes illustres d'Annam* », les Français arriveraient à se mieux convaincre des erreurs qu'ils ont commises en certains domaines, - celui de l'Éducation, en particulier, - et ainsi les répareraient plus facilement et plus rapidement. Et les dirigeants du peuple d'Annam, ceux dont l'âme fut modelée par les anciennes disciplines, nous en sauraient un gré infini, tout comme ils savent, sincèrement, rendre hommage aux progrès indéniables que nous avons introduits en d'autres domaines.

Et cette « *Vie des ancêtres* » inculquerait sans doute aux « *Jeunes Annamites* » d'après-guerre le goût de ne pas renier le génie de leur race, la volonté d'évoluer sans à-coup néfaste dans le cadre même de leur civilisation. Quant à la « *conduite morale* », si on les rapprochait de leurs anciens, le parallèle ne serait certes pas à leur avantage. Nous leur avons appris à renoncer à leurs disciplines anciennes, avant qu'ils aient pu s'astreindre aux nôtres, et voilà notre plus grande erreur ; et cette erreur provient, en partie, de préventions fâcheuses et de jugements précipités formulés contre le « *lettré* ». Ils ne savent plus, ces « *jeunes* », se conduire selon les Rites, et pourtant ces Rites, à côté de choses désuètes, présentent des qualités qu'il eût fallu savoir sauvegarder.

Reprenons quelques unes des vertus de la vie de S. E. Hồng-Khăng, et nous verrons qu'il se dégage de cette « *vie* », toute entière réglée sur les plus belles des anciennes traditions d'Annam, un bel enseignement. Cette vie est le reflet des beautés incluses dans les préceptes anciens, et ces beautés germaient admirablement, autrefois,

dans toutes les belles âmes. Elle est, en même temps qu'un grand tableau, une grande leçon sur laquelle nous devons méditer.

Un auteur a affirmé ce qui suit : « *L'enseignement traditionnel, sous toutes ses formes était incapable de s'adapter aux nécessités immédiates qu'entraînait l'évolution moderne du pays* ». Pourquoi dire « *sous toutes ses formes* » ? C'est être par trop affirmatif, c'est dépasser la mesure qu'impose l'esprit de libre-examen. C'est confondre « *Instruction* » avec « *Education* », c'est affirmation d'ignorant en matière des hommes et choses d'Annam, c'est affirmation de ceux qui se laissent entraîner par l'évolution des « *jeunes* », alors qu'il faudrait apprendre à diriger cette évolution par une connaissance approfondie de la vie et de l'âme des Annamites.

N'avons-nous pas vu, d'ailleurs, que S. E. Hồng-Khăng, un lettré d'ancienne formation, avait l'esprit ouvert à tous les progrès. Mais lorsqu'il discutait avec ses descendants des idées nouvelles incluses dans les publications d'avant-garde, c'était pour leur faire comprendre que l'évolution du pays d'Annam devait faire figure, non de création spontanée, mais d'adaptation graduelle et continue. Il n'est pas vrai d'affirmer que les anciennes disciplines formaient « *des esprits exclusivement tournés vers le passé et secrètement hostiles à toute innovation d'origine occidentale* ». L'ancienne culture enseignait la sagesse d'Extrême-Orient ; elle diffère, sur certains points, de la nôtre, mais sans doute est-elle plus prudente et, je le crois, plus réfléchie et d'ordre plus pratique, et certainement mieux adaptée à la race.

On a affirmé que les anciennes disciplines enseignaient le mépris du travail manuel. Et pourtant n'avons-nous pas vu Son Excellence occupant une partie de ses loisirs à des travaux d'horlogerie ?

Et que dire de cette exquise courtoisie, de cette suprême politesse qui n'est pas un simple geste, mais une noblesse, noblesse qui n'est vraiment grande et profondément enracinée que chez ceux qui ont appris à se conduire selon les Rites. Cette noblesse, je ne la retrouve pas toujours chez tous les élèves de la nouvelle école. De plus, grave défaut pour un gourmet, combien, parmi les nouvelles jeunes femmes annamites, savent faire cette excellente cuisine que l'on ne peut plus, aujourd'hui, goûter que dans les familles de haute culture. C'est à ce propos que j'ai appris une chose vraiment surprenante : Madame Hồng-Khăng a rédigé en vers les bons préceptes d'une parfaite cuisinière annamite, et c'est l'œuvre d'une femme qui savait recevoir ses hôtes d'une façon inoubliable. Cette œuvre a été publiée sous le titre de « *Cent recettes de Cuisine annamite* ».

Admirable femme en vérité, et dont la vie mériterait-elle aussi de faire l'objet d'une monographie. Madame Hồng-Khăng naquit dans une famille de grands lettrés et elle-même reçut une grande culture, ainsi apprit-elle à se conduire selon les Rites. Et là encore, puisque nous parlons de cette femme remarquable, c'est l'occasion de détruire une légende répandue par des auteurs d'Occident, à savoir : l'état d'infériorité dans lequel serait maintenue la femme, par l'homme, en pays d'Annam. Ces auteurs ne s'arrêtent qu'à la forme extérieure des coutumes, mais n'ont pas pénétré profondément leur esprit qui leur demeure étranger. Et moi-même, ce n'est qu'après être entré en contact intime avec de nombreuses familles annamites que j'ai compris qu'il est des faits qu'il ne faut pas juger avec notre mentalité d'Européen. La femme a la charge de certains rites dans le culte des Ancêtres. C'est à ce partage du sacerdoce domestique que la mère de famille doit la vénération dont on l'entoure. Elle semble être tenue à l'écart parce qu'elle ne quitte pas le gynécée. Est-ce vraiment un mal ? A cette question, S. E. Hồng-Khăng me répondit un jour par le commentaire d'une pensée extraite du *Lễ-Ký*, le « Mémorial des Rites » :

Nam bât ngôn nội,
Nữ bât ngòn ngoại.

(Que les hommes ne parlent pas des choses intérieures
[gouvernement de la maison]),

(Que les femmes ne parlent pas des choses extérieures).

Comment Son Excellence défendait-elle l'esprit de cette pensée, dont la mise en pratique, il le voyait bien, heurtait quelques-unes de mes conceptions d'Occidental ? Peu importe, puisque la vie même de S. E. Hồng-Khăng illustre ce qu'il voulait me faire admettre, il y a un quart de siècle. Pourrait-on trouver, en France, en proportion plus grande qu'en Annam, image d'une union plus belle que celle de mon vénéré ami avec sa femme ? Les plus belles pages de la vie de Son Excellence répondent pour moi. Il est vrai, je dois le reconnaître, que les deux époux ont traversé ensemble bien des épreuves ; et le malheur est la pierre de touche de l'affectation. Celà n'est-il pas vrai en tous les pays ? Les vicissitudes de leur destinée commune ont renforcé le lien qui les unissait. Aux temps de prospérité et de quiétude, quand on aime sa femme on sait reconnaître en elle bien des qualités ; mais viennent les jours de dramatiques épreuves, et alors on en découvre d'autres plus belles encore qu'on ne lui

soupçonnait pas, et que l'amour de la femme pour son mari a fait surgir. Et l'union sort grandie du malheur. Ainsi, par les vicissitudes de leur destinée commune, l'amour des deux époux devint de la tendresse ; deux êtres s'aimant profondément *ne firent plus qu'un*. Voilà la véritable union ; et c'est une vérité de tous les pays. Et le jour de la célébration du Soixantenaire de Madame Hồng-Không, les deux époux proclamèrent devant leurs descendants assemblés : « *Notre bonheur, nous le devons à nos Ancêtres* ». Voilà leur piété filiale.

Tout en se conduisant selon les Rites, deux époux d'Annam peuvent former une aussi belle union que des époux de France, conduits par des disciplines différentes.

Et voyez avec quelle admirable sérénité et quelle grandeur d'âme nos deux époux ont subi leurs vicissitudes. La sagesse d'Occident a-t-elle plus d'influence sur les âmes que celle du Pays d'Annam ? Il n'y a qu'à voir évoluer sous nos yeux la jeunesse d'après-guerre - aussi bien la française que l'annamite - impatiente de commander avant d'avoir appris à obéir, impatiente d'arriver *per fas et nefas*, ne cherchant à satisfaire que des plaisirs grossiers, pour répondre à la question.

Autre légende contre laquelle je m'insurge. Combien d'auteurs, toujours sans plus ample informé, ont osé affirmer que l'ancien enseignement traditionnel ne développait que la mémoire, et non pas le raisonnement. Et en le « *lettré d'Annam* » il n'y aurait que psittacisme. Jugement précipité. C'est tout comme si on avait l'audace d'affirmer que, seuls, en Occident, ne savent raisonner que les hommes formés aux sciences exactes, - Mathématiques, Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles, - et que ceux qui ont respiré le parfum des Humanités gréco-latines, nos littérateurs et poètes d'Occident, ne sont que des perroquets.

Quelle injure gratuite envers le lettré d'Annam ! N'avons-nous pas vu que S. E. Hồng-Không n'acceptait pas sans réflexion tous les enseignements qu'il avait reçus des classiques et des Rites d'Annam. Nous avons par lui, comme par tant d'autres, la preuve que le lettré d'Annam cherchait la raison profonde de la sagesse antique, ou de certains rites, pour en vivifier l'esprit. N'avons-nous pas vu que S. E. Hồng-Không était dégagée de certaines superstitions, à l'exemple de son père, S. A. R. Tùng-Thiện ?

Dans sa leçon d'ouverture du cours de Philologie et de Littérature sino-annamites à l'Ecole des Hautes Etudes Indochinoises (Hanoi,

(1924), répondant aux objections des modernistes qui contestent l'utilité des études classiques sino-annamites, M. Pham-Quỳnh (aujourd'hui Directeur du Cabinet de Sa Majesté l'Empereur d'Annam) a dit :

« On ne peut tout de même pas nier qu'il existe une littérature chinoise, mais on affirme qu'elle aurait asservi l'intelligence annamite. Si un quelconque « *je l'école* » se met en tête, pour mieux réussir aux examens, de découper Anatole France et de faire des compositions françaises avec des bribes de phrases de l'auteur de *Thaïs*, allez-vous soutenir qu'Anatole France asservit l'intelligence annamite ? C'est exactement ce que faisait une certaine catégorie de lettrés qui se préparaient aux fameux concours littéraires en pillant et en plagiant sans vergogne les auteurs chinois. Nie-t-on pour cela l'influence profonde exercée par ces derniers sur la vie intellectuelle du pays d'Annam depuis des siècles ? Ce serait nier l'évidence, et toute l'histoire d'Annam protesterait là contre. En vérité, nous avons été nourris pendant deux mille ans du suc de la culture chinoise savamment distillée par une pléiade de grands poètes et de grands prosateurs qui n'ont leurs égaux que dans l'ancienne Grèce ou dans l'ancienne Rome. »

Un de mes anciens élèves, qui fut « *bottier* » de Polytechnique, est aujourd'hui, élève à l'Ecole Supérieure des Ponts-et-Chaussées, à Paris. Il est donc apte à raisonner des sciences mathématiques les plus transcendantes. Et, cependant, grâce à son père, un lettré demeuré profondément traditionaliste, il se conduit selon les Rites d'Annam, et voilà pourquoi il se fait remarquer, à Paris, par une rectitude de vie exempte de tout reproche.

Parmi les jeunes étudiants annamites poursuivant leurs études en France, ceux qui savent se conduire selon les préceptes des sages d'Extrême-Asie que ne renierait aucune des anciennes civilisations occidentales, ont pu vivre, seuls, à Paris, loin de la contrainte paternelle, pour acquérir les diplômes les plus brillants d'Occident, et sans s'écarter de la droite voie, témoins ces enfants d'une famille illustre de Hué, que nous connaissons tous, ici. Et cela prouve que les principes élevés des deux civilisations différentes, à certains points de vue, celle d'Occident et celle d'Extrême-Orient, peuvent marcher de pair.

Il est des choses qu'il faut avoir le courage de proclamer au risque d'être déplaisant : évitons, nous, Français, un certain esprit de dénigrement, qui ne peut avoir pour excuse que notre ignorance des hommes et choses d'Annam, de la vie et de l'âme des Annamites.

Des esprits chagrins m'objecteront : « Oui, mais quel *archaïsme* en tous ces Rites et ces anciennes disciplines annamites ! » Eh ! que m'importe à moi le mot, si l'archaïsme présente en certains points quelque chose d'admirable. Etudions, par l'exemple que nous en donne « *la Vie des hommes illustres d'Annam* », les beautés de la sagesse d'Extrême-Orient, afin d'apprendre à les sauvegarder.

Et moi aussi, comme le bon lettré d'Annam, après un quart de siècle de présence en ce pays, je me tourne vers le passé, en regrettant de voir s'éteindre peu à peu ce qu'il y avait en lui, « *le lettré* », de vrai, de beau, de grand et de bien. En supprimant, radicalement, sans la moindre des transitions qu'enseigne la vraie évolution, l'enseignement traditionnel, nous avons mis fin à la course du flambeau, cette belle image de la lumière que se transmettent les générations successives.

Hué, le 1^{er} Mars 1933.

(6^e jour du 2^e mois lunaire, de l'année
cyclique *quí-dàu*, 8^e de la période *Bảo-Đại*),





DIX-HUIT MOIS A HUÉ

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS

Par. M. A. AUVRAY,
Médecin de la Marine

Annoté par H. COSSERAT
Colon

En 1883, a paru dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, une étude intitulée : « Dix-huit mois à Hué. Impressions et souvenirs », dont l'auteur, le Dr. Auvray, Médecin de la Marine, avait été, de Juillet 1879 à Décembre 1880, affecté comme Médecin à la Légation de France à Hué, à la tête de laquelle se trouvait M. Rheinart, comme Chargé d'Affaires.

A l'époque où le Dr. Auvray était à Hué, le personnel de la Légation se composait de quelques Français, (1) avec un certain nombre d'Annamites, secrétaires, lettrés, interprètes, tous d'origine cochinchinoise (2).

(1) De 1879 à 1880 le personnel européen de la Légation se composait de :
M. Rheinart, Chargé d'Affaires, arrivé en Juin 1879 ; quitte Hué le 1^{er} Octobre 1880.

Dr. Auvray, Médecin de 2^e classe de la Marine, arrivé avec M. Rheinart ; quitte Hué le 20 Décembre 1880.

M. Augé, Secrétaire de 1^{re} classe de la Direction de l'Intérieur, faisant fonctions de Chancelier ; remplace M. Garnier-Laroche le 21 Juillet 1879.

M. de Curt, Chancelier de la Légation en 1880-1881, mort en mer le 15 Août 1881.

M. Berland, Garde-meuble, en remplacement de Burguez décédé en Avril 1877.

Cf. B. A. V. H., 1917. Le Marchant de Trigon : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Nos devanciers immédiats*, p. 282.

(2) Lorsque M. Rheinart débarqua pour la première fois à Hué, le 25 Juillet 1875, il avait comme interprète annamite, **Lê-Văn-Cẩn**, et comme lettré, **Nguyễn-Văn-Đoãn**. Dans la suite ce nombre fut augmenté de quelques unités. Cf. B. A. V. H. 1917. H. Le Marchant de Trigon : *Les débuts de notre Protectorat : arrivée à Hué de notre premier Chargé d'Affaires*, p. 267.

Aucune garnison n'existait alors et ces quelques Français vivaient là, complètement isolés dans ce milieu annamite, sans télégraphe, ravitaillés bien irrégulièrement par un petit aviso à roues de la marine française, *l'Antilope*, qui leur apportait, quand le temps et la mer le permettaient, leurs approvisionnements et leur correspondance.

C'est dire que la vie que menaient nos compatriotes s'écoulait pour tous dans une lente et désespérante monotonie.

Les sorties étaient rares, gênées qu'elles étaient par la surveillance continuelle à peine déguisée dont ils étaient l'objet de la part des Annamites, et sauf quelques visites à Kim-Long, centre catholique de Hué où se trouvait l'évêché, et quelques parties de chasse, la vie de nos compatriotes se passait entre les murs de la Légation, dans des pièces trop vastes pour qu'on puisse y trouver l'illusion de l'intimité, trop inconfortables surtout pour ne pas y souffrir du froid et des intempéries pendant les interminables journées de la saison pluvieuse qui obligeaient de tenir toutes les baies fermées et de rester calfeutré chez soi sans pouvoir sortir.

A peine un incident venait-il rompre de temps à autre la monotonie de cette vie, comme celui de la barque de M. Rheinart arrêtée par les soldats du Roi, celui des fausses sapèques, celui de la venue de la Mission espagnole de don Melchior Ordonnez, etc., etc., que nous décrit le Dr. Auvray au cours de sa relation.

Très fin et très fidèle observateur, le Dr. Auvray, dans un style simple, sans grandes phrases, nous décrit le Hué de cette époque dans tous ses détails (1).

Sa relation claire et précise nous fait assister à tous les événements, à tous les incidents qui viennent rompre quelque peu la monotonie de la vie quotidienne de nos compatriotes.

Il nous décrit les vieilles coutumes, les anciens usages de cette Cour annamite que bientôt des événements tragiques vont ébranler sur sa base.

Il nous en montre les défauts, les faiblesses, les traditions surannées, appelées à disparaître peu à peu dans les années qui vont suivre, lorsque, les événements se précipitant, nous aurons été mis dans l'obligation d'intervenir, de guider et de soutenir les jeunes successeurs de l'Empereur Tŭ-Đŭc pendant la longue période de troubles sanglants qui vont suivre la mort de celui-ci.

Presque au début de son récit, le Dr. Auvray écrit : «...Qui sait? On les lira peut-être, car ces notes ont la bonne fortune de voir le jour à une heure où la question du Tonkin préoccupe vivement l'opinion publique (2) . . . »

(1) Moins, bien entendu, la Citadelle, dans laquelle les Français ne pouvaient pas entrer.

(2) Le Commandant Henri Rivière fut tué en effet pendant la désastreuse sortie du 19 Mai 1883.

Et certes oui, elles ont dû être lues avec le plus grand intérêt, ces notes, par les lecteurs avertis du *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, dans lequel elles ont paru en 1883, ainsi que je l'ai dit plus haut ; mais si le demi siècle qui s'est écoulé depuis et les évènements formidables qui ont ébranlé le monde entier, ont fait tomber ces pages dans l'oubli pour les générations actuelles, ils ne leur ont enlevé ni leur puissant intérêt historique ni leur indiscutable valeur documentaire.

Nous surtout, qui pouvons faire la comparaison entre le présent et le passé et qui vivons sur les lieux même où cinquante ans plus tôt a vécu l'auteur de ces notes, nous lirons avec plaisir et aussi avec grand intérêt, j'en suis certain, ces souvenirs d'un passé à jamais disparu.

C'est dans ce but que je fais passer sous les yeux de mes lecteurs, les pages écrites par le Dr. Auvray, me contentant d'éclairer certains passages du texte, d'expliquer certains faits peu ou mal connus, par quelques annotations, quelques dates qui viennent préciser et renforcer les dires de l'auteur (1).



(1) Nous remercions la Direction de la Société de Géographie de Paris, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire l'étude du Dr. Auvray.



DIX-HUIT MOIS A HUÉ

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS

Par M. A. AUVRAY (1),

Médecin de la Marine.

Hué n'a pas été découvert par moi ; la capitale de l'Annam existe depuis longtemps, et depuis longtemps est connue. Je n'ai donc pas la prétention de la révéler au monde.

Les publications sur l'Annam commencent à devenir nombreuses ; le livre de M. Chaigneau (2) et, plus récemment, celui de M. Dutreuil de Rhins (3), parlent spécialement de la capitale de l'empire ; d'ailleurs les relations officielles des diverses ambassades ou missions envoyées à Hué, ont été ou seront certainement

(1) C'est par erreur que Lucien Huard, dans son ouvrage *La guerre du Tonkin*, donne quelques extraits de ce travail sous le nom du Dr. Aubry. Erreur typographique très certainement. Le R. P. Delvaux, dans son étude : *La Légation de France à Hué, et ses premiers titulaires*. B. A. V. H. 1916 p. 34, et le Dr. Gaide, dans son étude : *La médecine européenne en Annam, autrefois et aujourd'hui*, B. A. V. H., 1921, p. 203, ayant puisé tous deux à la même source : *La guerre du Tonkin*, ont reproduit la même erreur.

(2) *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, par Michel **D**Ůrc Chaigneau, fils de J. B. Chaigneau, ancien Officier de Marine, Consul de France à Hué et Grand Mandarin. Paris. - Imprimé par autorisation de S. Exc. le Garde des Sceaux. A l'Imprimerie Impériale. MDCCCLXVII.

(3) *Le Royaume d'Annam et les Annamites*. *Journal de Voyage*, de J. L. Dutreuil de Rhins. Ouvrage accompagné de cartes et de gravures d'après les croquis de l'auteur. Deuxième édition, Paris. Librairie Plon, E. Plon, Nourrit & C^{le}. Imprimeurs-Editeurs. Rue Garancière 10-1889.

publiées (1). Voilà donc bien des sources, et j'en passe, où la curiosité de ceux qu'intéressent les choses de l'Extrême-Orient peut aller puiser des détails variés et nombreux.

(1) De toutes les ambassades ou missions envoyées à Hué entre 1858, date de la prise de Tourane par nos troupes, et 1875, date de l'installation de notre premier Charge d'Affaires à Hué, une seule a ma connaissance a laissé une relation écrite détaillée et pleine d'intérêt de son séjour à Hué. C'est la Mission Brossard de Corbigny qui séjourna dix jours à Hué.

Voici quelles furent ces diverses missions dans leur ordre chronologique.

1863. Avril -. Voyage à Hué de l'Amiral Bonard et du Colonel Palanca Guttierrez. Cf. Paulin Vial : *Les premières années de la Cochinchine*, Vol. I, p. 204 et suiv. - Cultru : *Histoire de la Cochinchine*, p. 84 et suiv. - B. A. V. H., 1918 : *Le traité de 1862 entre la France, l'Espagne et l'Annam*, par le Marchant de Trigon, p. 217. - Palanca Guttierrez : *Resena historia de ta expedition de Cochinchina*. - 1863. Les deux plénipotentiaires allaient à Hué faire ratifier le traité de paix de 1862.

1864. - Mission de M. Aubaret, Capitaine de frégate, à Hué. Il devait discuter avec le Roi Tṽ-Đức les termes du nouveau projet de traité accepté par le Gouvernement Français. Arrive le 16 Juin à Hué, il fut reçu en audience solennelle par le Roi Tṽ-Đức le 22 Juin. Le lendemain il eut une audience particulière du souverain annamite. - Cf. Paulin Vial : *Op. cit.*, Vol. I, pp. 279-292.

1866. Octobre. - Voyage à Hué du Lieutenant de vaisseau Paulin Vial, Directeur de l'Intérieur de la Cochinchine (Amiral de la Grandière, Gouverneur), pour demander une modification au traité de 1862 et la cession des trois provinces de l'Ouest. Arrive à Hué par la rivière, fut accueilli avec une mauvaise grâce significative ; ne put voir Tṽ-Đức, mais seulement ses ministres. - Cf. Cultru : *Histoire de la Cochinchine*, p. 114.

1867. 14 Février. - L'Amiral de la Grandière, Gouverneur de la Cochinchine, envoie à Hué le Lieutenant de Vaisseau Monet de la Marck, pour réclamer l'indemnité qui n'avait pas encore été payée. - Cf. Cultru : *Op. cit.*, p. 115. - Paulin Vial : *Op. cit.*, Vol. II, p.116.

1868. - M. Puech, Lieutenant de Vaisseau, monte à Hué sur la *Couleuvre*. D'après le Capitaine Gosselin (*l'Empire d'Annam*, pp. 155-156), M. Puech va réclamer auprès de la Cour d'Annam contre les nombreuses vexations dont étaient victimes les chrétiens de la part de certains fonctionnaires. Toujours d'après le Capitaine Gosselin, - mais sans qu'il donne de référence, - M. Puech aurait été reçu en audience par Tṽ-Đức.

1875. Avril. -. Mission Brossard de Corbigny, chargé de remettre au Roi Tṽ-Đức « l'exemplaire du traité d'abord, puis en audience solennelle les insignes de grand cordon de la Légion d'Honneur et les cadeaux de notre Gouvernement ». Cf. *Tour du Monde*, 1^{er} Semestre 1878. Brossard de Corbigny : *Huit jours d'ambassade à Hué*, p. 34. - La Mission arriva à Hué par voie de mer le 9 Avril 1875, à bord de *l'Antilope*, et en repartit, toujours par voie de mer, le 19 Avril.

Mais ayant passé dix-huit mois à la Légation française, j'ai plusieurs fois eu l'occasion de voir de près et mandarins et ministres ; ce sont les remarques que j'ai faites, mes observations toutes personnelles, et le récit des rares événements qui sont venus troubler la monotonie de notre existence, que je livre à ceux qui voudront bien les lire.

Qui sait ? On les lira peut-être, car ces notes ont la bonne fortune de voir le jour à une heure où la question du Tonkin préoccupe vivement l'opinion publique.

« Hué, capitale de l'empire d'Annam ; 100.000 habitants ; 16°23 de latitude Nord, 105°2' de longitude Est. »

Tels sont les renseignements succincts que me donna le *Dictionnaire géographique* de Dezobry quand, en 1879, je fus désigné comme médecin de la Légation de France à Hué.

Le 20 Mai (1879), je quittais Toulon ; le 24 Juin j'étais à Saigon, d'où je partais le 27 pour Hué en même temps que M. Rheinart, Inspecteur des Affaires Indigènes (1).

Le 30 Juin, au matin, nous franchissions la barre de Thuận-An pour entrer dans la vaste lagune où débouche le fleuve qui entoure et protège la Ville Impériale, la barre était maniable ce jour-là ; mais toujours difficile et souvent dangereuse, elle est impraticable pendant les mois d'Octobre et de Novembre, quand souffle avec force la mousson de Nord-Est qui commence à s'établir ; d'ailleurs elle n'admet que des navires calant de 3 m. à 3 m. 20 au maximum.

Il faut de quatre à cinq heures de sampan pour remonter de Thuận-An à Hué (10 milles environ) ; la navigation du fleuve est facile jusqu'à 2 milles de la Citadelle et permet le passage de barques assez grandes ; c'est en ce point que se trouve le poste de mouillage de la flotte annamite dont le vieil aviso français, le *Scorpion*, constitue actuellement encore le plus bel ornement (2).

(1) C'était la deuxième fois que M. Rheinart venait à Hué comme Chargé d'Affaires, fonctions qu'il avait déjà remplies de Juillet 1875 à Décembre 1876, et dans lesquelles il avait été remplacé par M. Philastre, qui arriva à Hué le 6 Décembre 1876 par l'avis *l'Antilope*. - Cf. B. A. V. H., 1916. R.P. Delvaux : *Op. cit.*, pp. 30 et 31.

(2) Le *Scorpion*, un des cinq navires à vapeur que le Gouvernement français donna à l'Empereur d'Annam en exécution de l'art. 3 du traité du 15 Mars 1874. Le point de mouillage auquel fait allusion ici le Dr. Auvray, est le port fluvial de **Bao-Vinh**, rive gauche de la rivière de Hué. Cf. Dutreuil de Rhins : *Op. cit.* - B. A. V. H., 1919. H. Cosserat : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Dutreuil de Rhins*.

A partir de ce point, le fleuve est défendu par deux barrages, distants l'un de l'autre d'un kilomètre environ, et formés de pilotis profondément enfoncés, laissant entre eux des intervalles que rempliront, au moment du danger, les tas de pierres disposés sur la rive ; ce sont à peu près les seuls obstacles que rencontrerait, pour arriver sous les murs de la place, une flottille de débarquement.

Bientôt on quitte le fleuve pour entrer dans le canal (1) qui forme le fossé Est de la Citadelle ; d'un côté, des murs en briques présentant des angles alternativement rentrants et saillants, armés de canons rouillés ; de l'autre, un marché (2) dont l'animation paraît assez grande ; puis on tourne brusquement à droite et tout à coup la Légation apparaît. On est arrivé.

C'est alors que l'étonnement commence : on se demande curieusement et l'on cherche des yeux où s'élève cette ville de 100.000 habitants que signale le Dictionnaire.

On s'aperçoit bientôt qu'on écrit la géographie comme l'histoire, et cette impression première, un séjour prolongé ne fait que la fortifier davantage.

C'est qu'en réalité Hué n'existe pas, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à la Citadelle proprement dite et aux marchés qui l'entourent, mais qui tous ont un nom particulier ; et même avec cette ingénieuse combinaison de groupement, je crois que l'on reste loin encore du chiffre de population donné par les livres ; on peut hardiment diminuer ce nombre de 30 ou 40.000 (3).

(1) Canal Đông-Ba actuel. Cf. B. A. V. H., 1933. L. Cadière : *La Citadelle de Hué. Onomastique*, pp. 70-71, n°7bis.

L'expression « fossé Est » de la Citadelle, employée par l'auteur pour ce canal, est impropre. En effet, le véritable fossé de la Citadelle de Hué, suit le pied des remparts, épousant toutes les sinuosités de la fortification, à environ une distance de 10 m. du pied même des murailles, laissant ainsi une berme praticable tout le long des remparts.

Le fossé auquel fait allusion le Dr. Auvray- le canal Đông-Ba ou N-E - est un des trois canaux parallèles aux côtés N-E, N-O et S-O de la Citadelle, la rivière de Hué constituant la même couverture pour le côté S-E.

(2) Le marché de **Chợ-Đuợc** aujourd'hui disparu. Il se trouvait juste au débouché du pont actuel en ciment armé de **Gia-Hội**. Cf B. A. V. H., 1922. *Les Français au service de Gia Long. XI. La maison de J. B. Chaigneau, Consul de France à Hué*, par L. Cadière et H. Cosserat Planche IX et pp. 24 et suiv. - B.A.V.H., 1933. L. Cadière : *Onomastique*, p. 129, n°303.

(3) Ce qui donnerait environ 60.000 habitants. Evaluation qui ne paraît pas exagérée pour l'époque.

Vaste carré de 2.800 mètres de côté environ, la Citadelle oppose à la curiosité des Européens auxquels l'accès en est défendu, ses murailles de briques couronnées de batteries peu redoutables ; les fossés sont à sec, excepté pendant la saison des pluies, mais les glacis sont baignés par le fleuve au Sud ; à l'Ouest, au Nord et à l'Est par les canaux qui en partent et qui le rejoignent. Une seconde enceinte, qui s'appuie sur la face Sud, près du mât où flotte le pavillon annamite, protège les bâtiments royaux (1). Une porte y donne entrée par un couloir, véritable tube extracteur dont les parois de pierre sont destinées à protéger la Majesté royale contre les regards profanes de ses humbles sujets ; ce couloir aboutit au fleuve dans un enclos fait de nattes fixées à des piquets de bambous et désigné par le peuple sous le nom de « bains du roi » ; c'est là que sont généralement mouillées les grandes jonques de la famille royale (2).

Le Livre de M. Chaigneau donne sur la Citadelle, sur les bâtiments royaux, sur l'emplacement des divers ministères, des magasins de vivres et de munitions, du trésor royal, etc., de longs et curieux détails dont les Annamites attachés à la Légation nous ont affirmé l'exactitude ; mais nous n'avons jamais eu l'occasion de pénétrer dans ce vaste carré, qui d'ailleurs ressemble, paraît-il, aux autres citadelles annamites. De quelque endroit qu'on se place, soit des hauteurs environnantes, soit du faite de la Légation, on n'aperçoit que des bouquets d'arbres, ombrageant et cachant en partie les longues toitures des magasins et des casernes, et vers l'angle

(1) Au sujet de cette deuxième enceinte, entourant les Palais Impériaux, Cf. *L'Annam. Etudes Numismatiques*, par Albert Schröder. - Texte - Paris. - Imprimerie Nationale. Ernest Leroux Editeur, Rue Bonaparte 28. MDCCCXV, pp. 144-166 ; et B. A. V. H., 1928, A. Laborde : *Les Bâtiments du Palais de Hué*, pp. 153-162, avec un plan.

(2) Les couloir en question était constitué par deux murs parallèles en maçonnerie de briques, qui portaient de la porte située sur le côté N-E de la Cité Impériale, dite porte du Nội-Vũ actuel, passaient sous la-porte du Mirador VII, barraient la route qui conduit à Kim-Long par deux énormes portes à deux battants qui restaient fermées pendant tout le temps que le Roi était hors de la Citadelle, et aboutissaient sur la rive gauche de la rivière à l'endroit appelé « Bains du Roi ». Ce chemin couvert s'appelait **Đường Cửa-Ngân**. Cf. *Correspondance Générale*. Rheinart : Lettre n° 6, du 29 Octobre 1879. - Cf. ; B. A. V. H., 1920. H. Cosserrat : *L'intronisation du Roi **Đông-Khánh***, p. 4 note (1). - B. A. V. H., 1933. L. Cadière : *Onomastique*, p. 125, n°286.

Sud-Ouest (1), les tuiles vernissées des bâtiments royaux auxquelles le soleil donne des reflets éclatants ; de loin, c'est quelque chose.

Faisant face au côté Est, sur une île formée par le fleuve et le canal son tributaire (2), s'étend la plus grande agglomération de villages dont soit entourée la Citadelle ; c'est la-hoï ou Ben-fo, vaste marché, quartier commerçant par excellence, divisé d'ailleurs en plusieurs communes. L'animation y est assez grande le matin et le soir, sur le quai du canal et dans les deux principales rues, qui viennent aboutir perpendiculairement à lui ; dans l'une, celle qui longe le fleuve (3), se trouvent les boutiques d'étoffes, de coton et de soie, de produits alimentaires, d'incrustations grossières, loin de valoir celles du Tonkin, de vases en cuivre, etc, etc. ; dans l'autre (4) se fait presque exclusivement un commerce des plus florissants, celui des cercueils ; il y en a pour toutes les tailles et pour toutes les bourses. D'ailleurs Ben-fo est ville de ressources : on y trouve de tout, chaussures, vêtements et coiffures annamites, bougies de fabrique hollandaise remarquables par leur gracilité, allumettes suédoises dont quelques marques rendraient jalouses la régie française, farine avariée d'origine américaine et flacons anglais d'une préparation de salsepareille dont les Annamites paraissent très friands (5). Au centre de l'île, dans des jardins mal tenus et qui n'ont d'autres accès que des ruelles souvent impraticables par leur mauvais état, s'élèvent quelques maisons à étage. Ce sont les demeures de princes de la famille royale ; rien n'y révèle la richesse ou le luxe : quelques-unes renferment pourtant des meubles de prix, tels que bahuts et bancs incrustés et sculptés, et des bibelots d'ivoire délicatement travaillés.

(1) C'est-à-dire les toitures des bâtiments royaux enfermés dans l'enceinte de la Cité Impériale ou de la Cité Pourpre.

(2) Canal de **Đông-Ba** actuel. Le quartier de **Gia-Hoï** forme en effet une île, entouré qu'il est de tous côtés par la rivière de Hué et par le canal **Đông-Ba**. — Ben-fo : **Bên-Phô**, « le côté des boutiques, du marché ».

(3) Rue de **Gia-Hoï** actuelle. Elle était encore il y a quelques années le centre d'un commerce florissant de produits d'importation et d'exportation bien déchu aujourd'hui.

(4) Rue de **Minh-Mạng** actuelle. La fabrication des cercueils est encore un peu localisé dans cette rue, aux abords du pont Bourard.

(5) Toute cette activité est bien tombée aujourd'hui. Le centre des affaires commerciales s'est déplacé et transporté principalement : Rue Jules-Ferry, Rue de Gia-Long et Quai **Đông-Ba**, et rien ne permet de prévoir pour ce quartier de **Gia-Hoï**, si animé il y a quelques années à peine, un retour à son ancienne activité.

Sur les glacis en face de la-hoï, et relié à ce marché qui n'est qu'une dépendance du premier, c'est le quartier où se fabrique la chaux de bétel, où l'on vend les nattes et les poteries ; l'animation y est grande, surtout près de la porte qui donne accès à l'angle Sud-Est de la Citadelle (1).

Sur le canal Nord (2), les maisons sont peu nombreuses, il n'y a pas de marché proprement dit.

Vis-à-vis du front Ouest (3) s'étend le village de Kim-Long dont le marché assez important se tient plus loin, sur le fleuve ; la population, très nombreuse, est en partie catholique ; c'est à Kim-Long que se trouve l'établissement des missionnaires et le siège de l'évêché.

Au Sud (4), c'est le fleuve qui baigne le glacis ; sur la rive gauche quelques rares maisons, de grands magasins de bois appartenant au Gouvernement ; « le Palais des Edits » (5), humble construction, espèce de pagode à un étage où l'on affiche quelquefois les édits royaux ; puis la porte royale avec le tube extracteur mentionné plus haut ; enfin la « Maison des Etrangers » (6), où le ministre des relations extérieures reçoit les ambassadeurs, plénipotentiaires, envoyés et chargés d'affaires, quand ceux-ci lui font demander une entrevue. Dans l'enceinte de cette pauvre construction, la civilisation européenne a mis son cachet ; c'est un modeste atelier à toit et à parois de verre, où quelques Annamites, retour de France, font de mauvaise photographie.

(1) L'auteur fait ici allusion à toute la partie du Quai **Đông-Ba** actuel comprise entre l'abattoir et le pont en fer sur pieux vissés, appelé pont Bourard du nom de son constructeur, et qui fait communiquer la Rue **Minh-Mạng** à **Gia-Hội** avec le Quai **Đông-Ba** près de la porte du Mirador IX.

(2) Ou plus exactement Nord-Ouest, qui s'étend du **Mang-Cá** jusqu'au pont de la voie ferrée de **An-Hòa** sur la ligne de Hué à **Quảng-Trị**. - Cf. B. A. V. H., 1933. L. Cadière : *Onomastique*, pp. 70-71, n°7 et 7-bis.

(3) Ou plus exactement Sud-Ouest, du pont de chemin de fer de **An-Hòa** au pont Eiffel de la route de Kim-Long, Cf. L. Cadière : *Onomastique*, p. 120, n° 250.

(4) Ou plus exactement au Sud-Est.

(5) Cf. B. A. V. H., 1915. - **Nguyễn-Văn-Hiến** : *Le Pavillon des Edits*, p. 377 et Planche LIV. Aquarelle de M. Gras. - B, A. V. H., 1920 H. Cosserat : *Au sujet du Pavillon des Edits*, p. 458. — L. Cadière : *Onomastique*, p. 126, n° 282.

(6) Cf. B. A. V. H. 1915. - **Nguyễn-Đình-Hòe** : *Historique de l'Ecole des Hậu-Bồ de Hué*.

C'est sur la rive droite du fleuve, en grande partie occupée par des paillotes où l'on répare les jonques de guerre, que se dresse la Légation de France, presque en face la Maison des Etrangers, sur le côté Est de la route des *tram* ou route de Saïgon (1). Les difficultés diplomatiques qu'ont rencontré le choix et l'obtention du terrain nécessaire, la lenteur des négociations et la tournure presque menaçante qu'elles avaient prises vers la fin, sont une preuve du peu de sympathie que professe pour nous le Gouvernement annamite (2). Campés en face de cette cour orientale, où se traitent tant bien que mal les affaires du Tonkin et de l'Annam, c'est-à-dire de tout ce qui reste à ~~Tu-Duc~~ de son empire amoindri, nous sommes là comme une menace perpétuelle et vivante. Aussi, grande est la surveillance qui s'exerce autour de nous ; tous nos actes sont connus et commentés, et donnent lieu quelquefois à des suppositions les plus fantastiques. C'est ainsi que l'été dernier, le bruit courait que les réparations faites à la toiture n'avaient d'autre but que de la mettre à l'abri des boulets ; il est vrai que les feuilles de zinc, qui ont avec avantage remplacé les tuiles primitives, sont une armure protectrice en rapport avec l'artillerie braquée sur elles (3).

Carré de 200 mètres environ, la Concession est coupée par la route qui passe devant les casernes (4). La partie antérieure, celle qui longe le fleuve, est un terrain vague sur lequel il nous est interdit, par la convention, de bâtir des constructions permanentes. Dans la partie postérieure, qu'un mur en briques sépare de la route, s'élève l'hôtel de la Légation. Il se compose d'un vaste bâtiment à un étage avec toit mansardé, et de deux ailes située sur le même plan, qui n'ont qu'un rez-de-chaussée ; dans l'aile droite loge le Secrétaire ; dans la gauche sont établies les cuisines.

Le Chargé d'Affaires et le Médecin habitent le bâtiment principal. Les dépendances sont formées de bâtiments bas dont le grand axe est perpendiculaire à l'hôtel ; celles du Nord-Ouest sont occupées par

(1) Le Dr. Auvray parle ici de la Résidence Supérieure actuelle, laquelle fut inaugurée par Philastre en Juillet 1878. Voir A. Delvaux : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires*, dans B. A. V. H., 1916, pp. 33-34.

(2) Cf. B. A. V. H., 1916. A. Delvaux: *Op. cit.*, pp. 29-30.

(3) Cf. B. A. V. H., 1916. A. Delvaux : *Op. cit.*, p. 33.

(4) L'auteur veut désigner la route qui passait devant les casernes des soldats et marins annamites, lesquelles s'échelonnaient à cette époque tout le long de la rive droite de la rivière de Hué ; c'est la rue Jules-Ferry actuelle. Cf. L. Cadière : *Onomastique* p, 130, n°306.

le jardinier et le garde-meubles européens ; celles de l'Est par le lettré, l'interprète et les plantons, etc.

On a voulu faire grand et on a fait grand. L'Annam ne nous a fourni que ses coolies, sa chaux de coquillages, et sa terre à briques ; les autres matériaux, même le bois des parquets, et les ouvriers proprement dits venaient soit de Saïgon (1), soit de France ; il a fallu surmonter des difficultés de toutes sortes ; malgré quelques imperfections de détail, facilement excusables, l'œuvre est de nature à donner aux Annamites une juste idée de ce qu'on fait en France, et en dépit de leur grande ignorance de la civilisation européenne, ils s'étonnent à coup sûr et ils admirent peut-être.

Cette vaste demeure, sonore et vide, semble quelque sépulcre religieusement entretenu, le soir, - surtout quand une lampe discrète éclaire à peine le large vestibule et le grand escalier, et lorsqu'on se quitte pour aller demander au sommeil des rêves agréables, la parole d'adieu qui vous vient aux lèvres est celle des trappistes : Frère, il faut mourir !

Il faut vraiment, pour supporter cette solitude presque absolue, cet isolement si rarement troublé, un caractère particulier ; je ne parle point, bien entendu, des missionnaires, à qui des considérations d'ordre tout spécial font quitter parents, amis et patrie pour venir gagner des âmes annamites à la religion du « Seigneur du Ciel », comme disent leurs passe-ports ; mais tout autre sont les conditions du personnel de la Légation ; nous venons là passer deux ou trois ans, plus ou moins, parce qu'un ordre nous y envoie, et malheur alors à celui qui ignore l'art de se créer une occupation loin du bruit des villes et des relations du monde. Que l'on fasse des vers, de la philosophie, de la musique ou de la science, peu importe, pourvu qu'on fasse quelque chose ; celui qui ne fait rien est perdu ; l'ennui, la nostalgie, le spleen ont vite raison de son intelligence et de ses forces. Il n'y a plus qu'un remède, le retour ; encore faut-il qu'il ne soit pas trop tardif, comme je l'ai vu pour un de nos malheureux compagnons d'exil ; il demandait à l'opium les joies paradisiaques qu'il procure ; à force d'user de la seule distraction que ses goûts lui per-

(1) Cf. B.A.V.H., 1933. H. Cosserat : *Cartographie de la Citadelle de Hué* ; p. 57. « Les menuiseries de l'hôtel du Consulat à Hué [venues de Saïgon par Tourane] ont été transportées par cette voie », c'est-à-dire par les lagunes s'étendant entre le Cap Choumay et Hué. (Rapport du Directeur du Génie Courtois. Saïgon Septembre 1877).

missent, il est vite tombé dans le morphinisme, et, arrivé à Saigon, il mourait deux jours après son entrée à l'hôpital.

Du balcon de l'hôtel, le spectacle qui s'offre aux regards mérite d'attirer l'attention et la vue quotidienne qu'on en a ne lui enlève pas son charme. A l'Ouest, s'étagent sur quatre plans de hautes montagnes, auxquelles l'éloignement donne des reflets bleuâtres ; elles forment une longue chaîne, vaste ceinture presque demi-circulaire, qui, courant de l'Ouest au Sud, puis à l'Est, va mourir à l'extrémité de la lagune ; quelques-uns des pics sont assez élevés et doivent atteindre près de 2.000 mètres. La plupart, couverts de fourrés inextricables, sont inaccessibles ; ils séparent du pays des Mois, l'Annam qui ne présente, en ce point, qu'une bande de terre rétrécie. Le fleuve en descend de l'Ouest à l'Est, tranquille et sinueux ; sa largeur aux basses eaux est de 375 mètres en face de la Légation ; plus loin, il s'élargit encore pour se diviser en deux bras qui enferment une île à l'aspect verdoyant (1), dont la rive Nord, celle qui fait face à Ben-fô (2), est couverte de chantiers où l'on construit des jonques de guerre.

Les environs de Hué permettent quelques promenades qui ne manquent pas d'intérêt. Voici d'abord la Montagne du Roi ou Dia-Bin, au Sud-Ouest de la Légation, de l'autre côté de la rivière de Phú-Cam (3). Elle est couverte de sapins, et sa forme est à peu près celle d'une butte de polygone ; on dirait une gigantesque construction humaine ; sa hauteur est de 120 mètres environ ; elle sert de point de repère aux navires pour l'entrée de Thuân-An ; un escalier, tout en ruines, comme d'ailleurs tous les monuments de Hué, conduit au sommet, et si la montée n'est pas encore facile, en revanche la vue dont on jouit là-haut compense largement toutes les peines. L'œil domine en entier le vaste bassin formé par les montagnes que je viens de décrire, plaine immense où l'on peut suivre dans ses sinueux contours, le long ruban argenté du fleuve qui court d'abord au milieu des rizières, enceint la Citadelle, entoure de ses bras des îlots de verdure, et, traversant de nouvelles rizières, va se jeter enfin

(1) L'île dite **Côn Hên**.

(2) **Ben-fô**, l'île **Gia-Hội** actuelle.

(3) Montagne du Roi, ou Ecran du Roi, ou **Đja-Binh**, ou **Ngự-Binh**. Cf. B. A. V. H., 1914. H. de Pirey : *Le Vieux Hué d'après Đức Chaigneau : Le Nam-Giao*. - B. A. V. H., 1916. Une ascension sur l'Ecran du Roi (Poésie de S. M. **Tự-Đức**, traduite par **Ngô-Đinh-Khà**), - B. A. V. H., 1916. L. Cadière : *La Merveilleuse Capitale*, pp. 252-253.

dans la lagune. A vos pieds, la Citadelle étale ses bouquets d'arbres au milieu desquels brillent de reflets dorés les tuiles vernies des palais royaux ; à l'horizon, d'un côté des pics bleuâtres à demi noyés dans les nuages qu'ils rassemblent, de l'autre, des dunes blanches et le bleu de la mer se mariant à celui du ciel ; en arrière, une lande inculte, nue, sauvage, toute mamelonnée de tombeaux ; sur tout ce paysage règne un calme profond, presque absolu ; ce n'est guère qu'au coucher du soleil que çà et là la campagne s'anime : les troupeaux de buffles rentrent à l'étable conduits par un enfant qui somnole sur sa lente monture ; les bûcherons descendent des collines avec leur faix de bois mort, et l'on entend monter jusqu'à soi le bruit des marchés endormis tout à l'heure. Le charme est grand de ce spectacle chèrement acheté et qui l'a vu seulement une fois doit en garder un vivant souvenir.

En descendant plus vers le Sud, se trouve bientôt une autre curiosité, c'est le parc et l'autel des Sacrifices (1) ; au milieu d'un beau bois de sapins, véritable circus, se dresse une vaste construction cylindrique surmontée d'un cylindre à moindre rayon ; c'est sur la seconde plate-forme que chaque année, au premier mois du printemps, le roi, entouré de tous les dignitaires de l'empire, fait à la terre le sacrifice prescrit par les rites ; des vastes dalles indiquent la place où l'on dresse les tentes pour la nuit de veille, de prières et de jeûne qui précède l'holocauste (2),

L'accès de cette enceinte, l'entrée même du bois est interdite aux étrangers ; mais le gardien n'est jamais là, et chacune de nos visites à ce lieu, rapporter au roi par les soldats annamites qui nous accompagnaient, a valu au mandarinot insoucieux une suspension de solde de plusieurs mois.

A l'Ouest de ce parc, en franchissant quelques collines dénudées ou plutôt quelques mamelons, on arrive au tombeau du Roi **Tư-Đức**.

(1) « C'est en 1806 que Gia-Long fit construire le tertre du Nam-Giao, vulgairement appelé « Esplanade des Sacrifices », parce qu'il sert d'autel pour le grand sacrifice que le roi d'Annam offre au Ciel, à certaines époques déterminées ». Cf. B. A. V. H., 1915. R. Orband et L. Cadière : *Le sacrifice du Nam-Giao*. - B. A. V. H., 1914. L. Cadière : *Documents historiques sur le Nam-Giao*, p. 63.- B. A. V. H., 1914. H. de Pirey : *Le Vieux Hué d'après Đức Chaigneau ; Le Nam Giao*. - B. A. V. H., 1914. Nguyễn-Đình-Hoà : *Note sur les pins du Nam-Giao (Esplanade des sacrifices)*. - B. A. V. H., 1914. L. Cadière : *Les pins du Nam-Giao, note historique*.

(2) Cf. B. A. V. H., 1915. R. Orband et L. Cadière : *Le sacrifice du Nam-Giao*.

Ce n'est pas que **Tự-Đức** soit mort ; il règne, ou du moins croit régner sur l'Annam ; mais à l'exemple de ses ancêtres ; dont on voit au loin dans la vallée s'étagier les tombeaux, il s'est, de son vivant, choisi le lieu de sa sépulture. C'est que l'idée de la mort n'a rien d'effrayant chez un peuple où le neveu ne peut faire à l'oncle de plus agréable présent que celui d'un cercueil ; les riches se plaisent à embellir de villas et de fleurs le site pittoresque où ils veulent que reposent leurs dépouilles, persuadés que là où ils étaient bien sur la terre ils seront mieux encore.

L'Empereur fait comme ses sujets, et délicieux est l'endroit qu'il s'est choisi pour sa dernière demeure ; l'inévitable bois de sapin, monopole des résidences royales, entoure de beaux jardins et de vastes constructions à tuiles dorées ; c'est la bastide du monarque : c'est là qu'au milieu de ses femmes il vient se reposer du tracas des affaires. Les heures doivent passer courtes et riantes en ce coin paisible et frais ; mais nous ne pouvons qu'en soupçonner le charme ; ici le gardien fait bonne garde ; de hautes murailles et des portes bien closes irritent la curiosité ; en vain, pour la satisfaire, retrouvant une agilité que je croyais perdue, je plongeai du haut d'un arbre des regards curieux dans l'intérieur de l'enceinte ; je ne pus voir que de verts gazons et le pied des sapins.

Du tombeau du roi, en descendant vers le fleuve, on arrive au village de **Thợ-Đúc** ou des potiers (1). Là se trouvent les ruines d'une enceinte en maçonnerie dans laquelle **Minh-Mạng** et **Gia-Long** se donnaient le spectacle d'éléphants luttant contre des tigres ; mais ces splendeurs sont passées, la décadence est venue, et sous le règne actuel ces spectacles n'ont plus lieu (2) ; les monuments existants tombent en ruines ; pas un nouveau ne s'élève, et la postérité ne lira le nom de **Tự-Đức** que sur un tombeau.

(1) L'auteur commet ici une erreur de traduction. **Thợ-Đúc** en effet signifie fondeurs et non potiers qui se dit : **Thợ-gốm**. Ce village est toujours connu sous son appellation de **Thợ-Đúc** et ses habitants sont encore presque tous des fondeurs de cuivre. Il faut remarquer toutefois que, si l'expression **Thợ-Đúc** désigne les fondeurs, il y avait aussi, sur le même village, les grands fours à poteries du roi.

(2) Cette enceinte existe toujours, mais n'est plus entretenue depuis longtemps déjà. Si mes souvenirs ne me trompent, c'est en 1904 ou 1905, sous le règne de **S. M. Thành-Thái**, qu'eut lieu le dernier combat entre un tigre et des éléphants.

En face de l'arène, se dresse la tour à sept étages, dite par nous, Tour de Confucius (1) parce qu'elle est voisine d'un temple où l'on vénère le sentencieux philosophe ; mais ce n'est pas de ce lieu qu'il faut l'aborder ; on se priverait d'une des plus belles promenades que l'on puisse faire aux environs de Hué. Conduits par nous, tous nos visiteurs l'ont faite, et tous ont admiré le panorama merveilleux offert à leurs regards. C'est à Kim-long qu'il faut aller d'abord. En quittant l'établissement des missionnaires français où l'on reçoit toujours un cordial et charmant accueil, on gagne la rive gauche du fleuve, que l'on remonte en suivant son bord par un sentier ombragé de bambous gigantesques ; on traverse le marché, un des plus animés de la capitale, le chemin devient de plus en plus ombreux, puis on arrive à une vaste série de constructions dont fait partie la Tour de Confucius.

Voici d'abord le Camp des Lettrés, dont l'enceinte renferme une suite de bâtiments modestes où les étudiants viennent subir les examens qui doivent leur ouvrir la route des grandeurs (2) ; immé-

(1) « La tour **Phước-Duyên** 福緣, ou « de la source du Bonheur », est appelée à tort par les Européens « Tour de Confucius » bien qu'elle n'ait aucun rapport avec le philosophe ; c'est une tour bouddhique qui fut construite par **Thiệu-Trị**, de 1844 à 1846, devant la Pagode **Thiên-Mộ** ; son nom primitif était Tour **Từ-Nhơn** 慈仁, « de la Pitié et de la Charité » ; en 1845 elle reçut le nom de **Phước-Duyên** ; elle mesure plus de 21 m. de hauteur et est de forme octogonale ; elle est divisée en 7 étages qui vont en se rétrécissant en pyramide ; chacun de ces étages est consacré à l'un des 7 bouddhas de l'antiquité et, dans le dernier, sont exposées quelques statuette en or ; une stèle, datée de 1846, fin des travaux, porte une inscription de **Thiệu-Trị** renfermant une notice historique sur la construction de la tour, et les motifs qui ont guidé l'empereur, et des poésies célébrant les beautés du site ». Bulletin décennal des Amis du Vieux Hué (1914-1923), au mot **Phước-Duyên**, p. 210, par L. Cadière, qui a résumé l'article de A. Bonhomme : *La Pagode Thiên-Mâu : historique ; - description ; - les stèles*. B. A. V. H., 1915.

(2) « Le Camp des Lettrés de Hué n'a pas toujours occupé l'emplacement où il est aujourd'hui. Autrefois il était situé dans le quartier de **Ninh-Bắc** dans la Citadelle.

« En la 27^e année de **Tự-Đức**, en 1874, il fut transféré au village d'**An-Ninh**, à quelque distance de la pagode de Confucius ». C'est là qu'il était en 1879 à l'époque où le Dr. Auvray se trouvait à Hué.

« A la suite d'une sédition qui eut lieu en 1894 (6^e année de **Thành-Thái**) et qui avait pris des tournures fâcheuses, il fut transféré définitivement dans le quartier appelé **Tây-Nghi**, dans la Citadelle, à la place actuelle. »

Cf. B. A. V. H., 1916. **Hồ-Đắc-Khai** : *Les Concours littéraires de Hué*, p. 335.

diatement après, sur un tertre qui domine le camp, s'élève la tour et la bonzerie qui lui fait suite ; la tour date, je crois, du règne de Minh-Mạng ; elle est polygonale, a sept étages de plus en plus étroits, et doit avoir 15 mètres de hauteur ; le style en est chinois ; on accède au sommet par un escalier dont la porte est toujours close, et c'est le mandarin des Rites qui en garde la clef. De chaque côté sont deux sortes de kiosques dont l'un abrite une fort belle cloche chinoise ; l'autre, la tortue symbolique, à dos de marbre, supportant une table verticale toute couverte de caractères chinois. Un escalier monumental mais en ruines, conduit de la tour au bord du fleuve. Derrière la tour, trois portes donnent accès à la bonzerie ; des guerriers, plus grands que nature, semblent protéger l'entrée ; à droite et à gauche, dans de petits temples, se dressent, en bois, de grands guerriers et des sages non moins grands honorés chacun d'un autel ; puis voici, dans la première pagode, le gigantesque Bouddha en bois doré, sa face est riante et bouffie, il semble complètement absorbé dans la contemplation de son vaste nombril : c'est l'image de la parfaite quiétude dans l'absolu bien-être. La seconde est consacrée au culte bouddhiste ; elle ressemble aux temples indiens. L'entrée du sanctuaire est interdite au profane, mais le regard, à travers les grilles, plonge facilement dans la demi-obscurité du saint lieu ; un vague parfum d'encens vous saisit, une lampe jette sur l'autel une lueur discrète ; tout, dans cet asile, semble porter au recueillement ; un vieux bonze psalmodie des versets, en battant la mesure sur un tam-tam ; derrière lui se tient un enfant, rappelant par son costume et sa pose les enfants de chœur du culte catholique ; d'ailleurs la ressemblance est complète, si bien qu'un missionnaire qui m'accompagnait un jour, donnait le nom de confrère au vieux bonze qui dirige le couvent.

Derrière cette pagode, est celle de Maia, non moins dorée, mais plus petite que le Boudha de l'entrée, puis le couvent des bonzes, qui n'est qu'une case annamite très ordinaire (1).

(1) « L'ensemble du site où se trouve la pagode de Thiên-Mẫu a été classée par le Roi Thiệu-Trị parmi les vingt plus beaux sites de la Capitale et des environs, et l'auteur de la « Brève description du district de Ô », vantant sa situation, la décrit-il comme « différente de la plupart des sites ordinaires de ce monde et semblant plus proche des lieux célestes. Les visiteurs qui s'y rendent éprouvent, sans qu'ils sachent pourquoi, le désir de faire le bien et sentent se dissiper les soucis d'ici-bas. En vérité c'est un lieu idéal et divin ». (*Ô-châu cận lục* 烏州近錄, livre 5, page 51) (Extrait de *La Pagode de Thiên-Mẫu* : Historique, par A. Bonhomme. B. A. V. H., 1915.)

Cette exploration finie, au lieu de descendre directement au fleuve, prenons à droite de la tour une porte donnant sur la campagne, alors le spectacle change, et l'on jouit bientôt d'un des plus beaux points de vue qu'on puisse rêver. Ici le fleuve fait un coude, son cours s'élargit, ses rives sont encaissées au milieu de basses collines qui viennent en pente douce mourir jusqu'à lui. Elles sont couvertes de bosquets touffus dont les derniers arbrisseaux trempent dans l'eau leurs branches pendantes en y reflétant leur verdure. Le premier plan des montagnes forme le fond du tableau ; le fleuve, qui tourne et se perd derrière la colline de droite, semble un lac paisible dont quelques barques de pêcheurs troublent à peine la surface (1). Deux grands bois de sapins cachant, l'un le temple des Guerriers (2), l'autre celui de Confucius (3), ajoutent au charme de l'ensemble, et la pente qui, de la tour mène à ces temples, est faite de verts gazons coupés d'un sentier qui bientôt se perd complètement sous le feuillage des bosquets. On dirait un coin de paysage des lacs écossais, éclairé par les splendeurs d'un ciel oriental.

Tel est Hué, capitale, avec ses marchés populeux, ses rares monuments et ses environs pittoresques. Quand on a fait les quelques promenades dont j'ai tenté de donner une idée, quand on a de plus visité les deux pagodes de Ben-fô (4), il ne reste plus qu'à s'arranger

(1) A. Bonhomme : *Op. cit.*, p.173.

(2) Ce temple est le premier que l'on trouve sur la droite lorsque l'on a dépassé la Pagode de **Thiên-Mẫu** (Tour de Confucius) en remontant la rive gauche de la rivière de Hué.

Il est appelé : Temple des Guerriers, ou **Võ-Miêu** 武廟.

(3) « Parmi les temples officiels de la Capitale, le **Văn-Miêu**, le Temple des Lettres, est un des plus importants, soit à cause du culte que l'on y rend à Confucius et aux autres lettres illustres de la Chine, soit, surtout, par sa situation pittoresque, par la solitude qui remplit ses cours, par la majesté de son ensemble.

« Il est situé sur la route de Confucius, à quatre ou cinq cents mètres en amont de la pagode **Thiên-Mộ** ou Tour de Confucius, non loin de la rive du fleuve, à l'ombre d'arbres imposants ». Dans une note l'auteur ajoute : « C'est ce temple **Văn-Miêu** qui est à proprement parler le Temple de Confucius. C'est par erreur et parce qu'elle est située sur la route qui mène au **Văn-Miêu**, que la tour de la pagode bouddhique **Thiên-Mộ** a été appelée par les Européens, Tour de Confucius. » B. A. V. H. 1916. **Ưng-Trình** : *Le temple des Lettres*, p. 367 et note (2).

(4) Les deux pagodes de Ben-fô ou **Gia-Hội** auxquelles l'auteur fait allusion, sont la Pagode de **Diệu-Đè** 妙諦寺 ou des « Merveilleuses Méditations »,

pour supporter au mieux-la monotonie d'une existence où, pour nous, pendant deux ans, le plus insignifiant des faits allait devenir un événement remarquable.

Deux jours après notre arrivée, il y avait grande fête à la Cour, la fête de la Reine-Mère (1) ; le soir, la Citadelle s'illuminait de quelques lampions ; la circulation du fleuve était interdite, et des barques de soldats annamites formaient près des bords le cercle où stationnait la barque royale ; nous étions invités à voir de loin ce spectacle sur une jonque mandarine ; nous le vîmes en effet, mais du balcon de l'hôtel. Des danseurs, des danseuses peut-être, brandissant des torches de résine, décrivaient dans la nuit des cercles de feu, pendant que le chœur des artistes royaux envoyait jusqu'à nous un chant monotone, dominé parfois par l'accompagnement obligé des tam-tams et du gong. Puis, au moment où les officiers de l'*Antilope* allaient nous quitter avec le Chargé d'Affaires et le Médecin partants (2), la première fusée du

ou plutôt des quatre « Vérités » fondamentales du bouddhisme, et celle de Linh-Chơn-Điện 靈眞殿 « Temple des vérités spirituelles. »

La Pagode Diêu-Đê a été construite par ordre de S. M. Thiệu-Trị, en la 4^e année de son règne, 1844. Elle est située Quai Đông-Khánh sur le Canal Đông-Ba. Cf. B. A. V. H., 1916. Nguyễn-Đình-Hoè : La pagode Diêu-Đê, p. 395 et suiv., avec plans. - L. Cadière ; *Onomastique* 118, n°241.

La Pagode Linh-Chơn-Điện est connue sous le nom vulgaire de Am-Bồ-Đê « Pagode du Banian ou du Bodhisatva », ou encore de Pagode des Eléphants, à cause des deux éléphants en pierre qui se trouvent près de la porte d'entrée. Elle est construite à l'angle du Canal Đông-Ba à sa jonction avec la rivière de Hué. Petit temple consacré au culte double de la déesse Thiên-Tiên-Chúa-Ngọc 天僊主玉 et des divinités bouddhiques. Edifié par l'ancien village de An-Hội, en la 10^e année de Minh-Mạng (1837). Tire son nom vulgaire d'un magnifique banian bồ-đê qui l'ombrage de ses immenses frondaisons. Cf. B. A. V. H., 1914. Dr. A. Sallet et Nguyễn-Đình-Hoè : *Énumération des Pagodes et lieux de cultes de Hué*, p. 82. Le Dr. Auvray veut peut-être aussi parler de la grande pagode dédiée à Quan-Công.

(1) C'est-à-dire de la Reine Nghi-Thiên-Chương 儀天章皇后 (20 Juin 1810-22 Mai 1901), femme de Thiệu-Trị, mère de Tự-Đức. C'est elle qui, sous le règne de Thành-Thái, était appelé la Grande-Reine-Mère. Cf. B. A. V. H., 1917. R. Orband : *Ephémérides*, p. 306 (26 Mai 1917).

(2) Le Charge d'Affaires était M. Philastre qui, le 14 Décembre 1876, avait pris la succession de M. Rheinart, lequel lui-même reprenait possession de ses anciennes fonctions le 3 Juillet 1879. Quant au médecin auquel fait allusion le Dr. Auvray, c'était M. Just qui fut médecin de la Légation de Mars à Juin 1879. Dans son article intitulé : *La médecine européenne en*

feu d'artifice s'éleva dans les airs. Quelques pièces furent allumées, que la distance nous empêcha de juger ; toutes ne portaient pas ; c'était le reste des artifices achetés en France l'année précédente pour la fête du Roi, et que l'on avait gardé par économie, la dépense ayant été forte. Bientôt un modeste bouquet lança dans la nuit quelques gerbes lumineuses, comme un dernier adieu à ceux qui portaient. Puis tout s'éteignit et les voyageurs nous quittèrent.

A quelque temps de là, pour tromper les ennuis des premiers jours, le Chargé d'Affaires m'offrit l'occasion d'une grande chasse aux boeufs sauvages ; le point choisi était Ba-Trúc, à l'Ouest-Nord-Ouest de Hué, au pied des montagnes. Après quinze heures de sampan nous débarquions à 6 kilomètres de la ferme où le Révérend Père R... (1) nous attendait pour nous offrir l'hospitalité la plus cordiale. Le pays est inculte, presque sauvage, aride et nu ; c'est à cela que les missionnaires doivent d'avoir facilement acquis en ce point de vastes terrains ; une ferme s'est créée, véritable ferme modèle ; c'est le Père R... qui la dirige, il vit là, seul Européen, et son intelligente activité a fini par transformer le sol qui commence maintenant à produire d'abondantes récoltes. Grand chasseur devant l'Eternel, notre hôte avait tout préparé ; les éclaireurs avaient relevé plusieurs troupeaux et le soir même nous étions en chasse ; mais ce jour-là je n'eus qu'un avant-goût des plaisirs qui m'étaient promis. Le lendemain, à cinq heures du matin, la chasse recommence ; nous arrivons, après une heure de marche, au pied d'une série de collines, qui de loin paraissent dénudées ; les bœufs sont là, nous les voyons ; mais eux nous avaient déjà vus et déjà fuyaient ; la poursuite commence, non pas aisée comme on peut croire ; ce ne sont que fouillis de lianes à travers lesquels il faut se frayer un chemin à coups de faucille ou de hache ; des branches vous fouettent le visage à chaque pas ; à chaque pas de grandes herbes coupantes déchirent la main qui les écarte ; des cailloux roulent sous les pieds, et l'on trébuche ; la pente est si

Annam autrefois et de nos jours (B. A. V. H., 1921, pp. 189-224), le Dr. Gaide dit par erreur (page 203) que le premier médecin attaché à la Légation fut le Dr. Aubry (pour Auvray), Le Dr. Gaide ne s'est pas rappelé l'article du B. A. V. H., 1917 : Le Marchant de Trigon : *Nos devanciers immédiats*, p. 282, qui donne les noms des trois prédécesseurs du Dr. Auvray. Ce dernier était donc le quatrième médecin affecté à la Légation.

(1) R. P. Renauld, Jean-Nicolas, mort le 11 Mars : 1898. - Voir au sujet de cette ferme de la Mission, Dutreuil de Rhins : *Op., cit.*, p; 254 et suiv.

raide que l'on arrive haletant au sommet, tout juste à temps pour voir les boeufs au faîte de la colline voisine. Alors il faut descendre pour remonter encore au milieu de taillis de plus en plus épais ; trois plans sont ainsi franchis, le soleil est déjà haut, il est huit heures ; il faut revenir, en franchissant des obstacles semblables ; le guide se perd sous bois, en essayant d'y découvrir un sentier ; on se retrouve enfin après des fatigues sans nombre, et quand nous arrivons à la plaine, dix heures sont sonnées depuis longtemps ; pas un souffle d'air ; le soleil, un soleil de Juillet sous les tropiques, est dans toute sa force ; sur le sol une réverbération terrible ; on a les pieds brûlés et la tête en feu. Mais il faut marcher, car pas un arbre pour y chercher un abri, pas une goutte d'eau pour s'humecter les lèvres ; la ferme, dont on aperçoit au loin le toit qui scintille dans l'air chaud, semble s'éloigner indéfiniment des chasseurs haletants. On arrive enfin, mais on est brisé ; pour ma part je me sens incapable de recommencer jamais ces stériles exploits ; et le lendemain mes pieds en sang me sont une excuse plausible pour demeurer en un fauteuil à soigner ampoules et courbatures. (1).

C'est que dans la province de Hué, la chasse n'est pas chose facile ; les montagnes sont couvertes de véritables forêts vierges qu'il faut traverser à la poursuite du gibier qu'elles abritent ; il y abonde pourtant ; j'entends le gros gibier et non celui de la plaine Saint-Denis ou du Faron, mais bœufs gourds au front cave, éléphants, rhinocéros, tigres surtout, et si nombreux qu'au pied des montagnes on n'ose plus sortir après le coucher du soleil. J'étais d'ailleurs avec un des grands chasseurs de la Cochinchine (2). C'est merveille de voir tout son arsenal ; les armes de tous calibres, depuis la grosse carabine de 4 et le tromblon, jusqu'au modeste 16, en passant par tous les modèles rayés ou non, s'y trouvent réunies : certaines balles

(1) On ne saurait rendre avec une plus saisissante vérité, les fatigues occasionnées par les randonnées, dans l'épaisse brousse et la grande forêt du Centre-Annam. Ceux qui l'ont parcourue soit en chasse, soit en exploration, en ont tous conservé un souvenir inoubliable certes, par les beautés et le pittoresque des lieux traversés, mais combien atténué par les fatigues subies au milieu de cette luxuriante nature dans laquelle on ne peut pénétrer que le coupe-coupe à la main, et où les sangsues, la dysenterie, la fièvre, etc., vous guettent à chaque instant.

(2) Ce grand chasseur était M. Rheinart lui-même qui avait gagné cette réputation méritée en Cochinchine où ses exploits cygénétiqes étaient devenus légendaires.

sont de véritables boulets soit explosibles, soit de rupture, car il en est de toutes les façons et de tous les poids ; rien qu'à cette vue l'on devient chasseur, mais pas pour longtemps ; il suffit d'une campagne comme ma première pour vous enlever à jamais toute velléité cynégétique, pour peu qu'on soit d'humeur douce et paisible. Toutefois l'insuccès d'un jour ne décourage jamais un vrai Nemrod et mon compagnon a repris souvent le cours de ses exploits, désireux d'ajouter de nouveaux trophées à ceux qui ornent déjà sa maison de Saigon, bien connue d'ailleurs sous le nom de Case aux éléphants (1).

Quelles belles chasses ! j'en ai plus d'une fois entendu les merveilleux récits, et souvent mon narrateur m'a fait passer par les émotions poignantes qu'il a lui-même éprouvées. C'est matière à un livre superbe, mais il n'est qu'en projet, je crois, ou tout au plus au premier chapitre (2).

Ba-Trúc nous a revus quelquefois, et, en dépit de mes serments, j'ai chassé de nouveau, poursuivant, le fusil n°8 à la main, ces magnifiques bœufs, à robe presque noire, et dont quelques-uns atteignent jusqu'à 2 m. 15 au garrot ; mais je manquais d'enthousiasme, découragé par l'insuccès, n'ayant jamais pu voir que de loin notre gibier bondissant au milieu des taillis, ou gravissant au galop la pente d'une colline qu'il fallait grimper péniblement à sa suite (3).

Quelques jours après notre retour à l'hôtel, l'arrivée de *l'Antilope* nous surprit agréablement ; elle nous amenait le chef de cabinet du nouveau Gouverneur, (4) venu pour voir par lui-même ce qu'était Hué, ce poste qui centralise les affaires de nos consulats de l'Annam et du Tonkin. Après le départ des visiteurs, la Légation retomba

(1) La maison qu'habitait M. Rheinart pendant ses séjours à Saigon était connue de tous sous le nom de « Case aux éléphants », à cause des nombreuses têtes d'éléphant qui l'ornaient et dont le nombre dépassait de beaucoup celui des autres trophées de chasse qui remplissaient la maison.

(2) Je ne pense pas que M. Rheinart ait jamais mis à exécution le projet dont parle ici le Dr. Auvray, car je n'ai jamais vu semblable ouvrage passer en librairie sous son nom, et c'est bien regrettable d'ailleurs à tous points de vue, car étant donné la compétence et la réputation de grand chasseur qu'avait M. Rheinart, ce livre eut été d'un puissant intérêt pour vous.

(3) Cf. Dutreuil de Rhins : *Op. cit.*, p. 257.

(4) Le nouveau Gouverneur était M. Le Myre de Vilers qui avait remplacé l'Amiral Lafont le 13 Mai 1979.



dans son calme habituel ; nous attendions, pour en sortir, une ambassade espagnole depuis longtemps annoncée ; mais Sa Majesté Catholique paraissait peu pressée d'engager les négociations du traité de commerce projeté entre l'Espagne et l'Annam (1).

J'allais oublier un événement ; ils étaient rares pourtant ; c'est que d'abord il nous avait peu frappés ; aussi fûmes-nous étrangement surpris d'en lire cinq mois après le récit fantastique dans maints journaux de France : j'entends parler du fameux incident Rheinart, dramatisé par l'imagination d'un journaliste aux abois.

Voici les faits ; c'est vers la fin de Septembre qu'ils se sont passés, je crois.

Nous étions allés, M. Rheinart et moi, rendre visite aux missionnaires de Kim-Long, (2) et nous revenions dans la jonque de la Légation, portant pavillon français. Au tournant du canal (3), nous remarquons, sur le fleuve et sur la rive gauche, un mouvement inusité ; des barques de guerre annamites circulaient en tout sens, et sur le bord des soldats se promenaient, portant des pavillons de toute couleur. Nous continuons ; bientôt de grands cris partent des barques, et l'une d'elles, se détachant des autres, arrive sur nous à force de rames. L'abord fut un peu brusque ; le Chargé d'Affaires comprend qu'on lui interdit le passage du fleuve ; mais justement froissé du procédé, il fait repousser la barque et passe outre. Une seconde arrive aussitôt, et je ne sais quel mandarin nous crie que le Roi étant sur le point de débarquer, il nous fallait regagner par terre l'hôtel de la Légation. Il n'y avait pas à lutter ; il nous fallut donc descendre et rentrer à pied, empêchés même de prendre la route qui longe le

(1) Cette Mission espagnole se rendait à Hué « pour conclure un traité de commerce. Elle fut reçue avec de grands honneurs. Le traité fut signé le 27 Janvier 1880 ». Cf. Paulin Vial : *Nos premières années au Tonkin*, p. 87.

(2) On sait que Kim-Long était le centre catholique de la région et que c'était là le siège de l'évêché.

(3) Pour aller à Kim-Long à cette époque, pour les Français habitant la Légation, la meilleure voie était celle de la rivière. En quittant la Légation, on remontait la rivière et on entraît, sur la rive gauche, dans le canal latéral qui borde parallèlement le mur S-O de l'enceinte de la Citadelle. On s'arrêtait au **bac** de **Kè-Vạn**, en face du Mirador IV, et de là on se rendait à pied, par des sentiers enfouis au milieu des cases et des jardins, à la Mission de Kim-Long. C'est au retour lorsque, après avoir quitté le canal latéral, leur jonque s'engageait dans la rivière et la descendait pour atteindre la Légation, que M. Rheinart et le Dr. Auvray aperçurent les barques du Roi.

fleuve en passant devant les casernes, pour ne pas souiller de nos regards la majesté royale ?

En arrivant nous apprîmes la cause de tout ce bruit ; le roi, sorti de sa jonque, péchait à la ligne près de la rive droite et non loin de la Légation. Immédiatement le Chargé d'Affaires écrit au **Thương-Bạc** pour lui demander satisfaction de l'offense, n'admettant pas qu'on lui interdise d'une façon si cavalière la circulation du fleuve ; alors même qu'on eût consenti à se plier, pour le Roi, aux usages annamites, on ne l'eût fait que sur demande polie, transmise par quelque fonctionnaire de rang élevé et accompagné d'un interprète, et non sur l'ordre insolent d'un intime mandarin, ou sur l'injonction plus insolente encore de soldats grossiers et brutaux.

La lettre partit le soir même. (1)

Le lendemain, les pluies torrentielles commencèrent ; la crue du fleuve fut subite, coupant toute communication entre les deux rives ; pourtant deux jours après, malgré l'inondation qui durait encore, les deux assesseurs du ministre, le **Tam-Biên** et le **Biên-Lý**, apportaient au Chargé d'Affaires les excuses les plus complètes, le **Thương-Bạc** s'excusant lui-même de n'être pas venu, vu l'état du temps vraiment horrible ; il vint d'ailleurs, quelques jours après, renouvelant excuses et regrets, promettant que pareil fait ne se reproduirait, et donnant l'assurance que tous les soldats de la barque venaient de passer par les verges en compagnie du chef qui les commandait ; la chose était vraie ; nous venions de voir nous-mêmes, du balcon de l'hôtel, le rotin tomber sur les reins de ces pauvres diables, victimes d'une consigne maladroitement appliquée. (2)

L'affaire n'eut pas d'autre suite, d'ailleurs satisfaction était donnée au représentant de la France ; quant aux coups dont il aurait été

(1) Cette lettre, qui porte le N°66 de la Correspondance générale du 2 Août 1879 au 3 Avril 1880, est datée du 20 Octobre 1879. Elle est trop longue pour être reproduite ici. Elle n'ajouterait d'ailleurs que des détails peu importants au récit de cet incident parfaitement résumé par le Dr. Auvray.

(2) M. Rheinart fut d'autant plus blessé de cet incident, qu'ayant débarqué sur la rive droite et croyant pouvoir prendre le chemin bordé de haies qui longe le fleuve, pour regagner la Légation, il s'en vit également interdire l'accès par des *linh* de garde, toujours pour la même futile raison - le Roi se trouvant en train de pêcher en face sur la rive gauche ! - Il fut donc obligé de faire à pied un très long détour pour rentrer à la Légation. Toutefois, comme l'écrit le Dr. Auvray, il reçut pleine et entière satisfaction de la part du **Thương-Bạc** par ordre de S. M. **Tự-Đức**.

frappé, c'était imagination pure, le journaliste inventif avait parlé sans savoir : on ne voit jamais le Roi, surtout en audience privée, et le récit de la querelle entre le Roi et le Chargé d'Affaires, n'a même pas un fond de vraisemblance, la chose étant impossible ; l'emprisonnement est tout aussi fantastique que les coups donnés et rendus, et la tragédie se borne à la simple histoire que je viens de raconter au long. (1)

La saison des pluies était commencée, et nous ne comptions plus, pour cette année, sur l'ambassade espagnole ; un jour, pourtant, le bruit court que les ambassadeurs sont à Tourane. Une semaine se passe ; la pluie tombait toujours et l'ambassade n'arrivait pas ; enfin cependant on nous annonce officiellement que la caravane a quitté Tourane et qu'elle est tout près. Le 14 Novembre à midi, (2) les premiers porteurs du cortège (ils étaient 200) font leur entrée dans la

(1) Le fait avait dû être colporté à Saigon ou en France par les officiers de l'*Antilope*, auxquels M. Rheinart ou le Dr. Auvray l'avaient raconté. Grossi et complètement déformé, un journaliste en mal de copie l'avait recueilli et servi tel quel à ses lecteurs.

L'extrait ci-dessous de la lettre de M. Rheinart, décrivant son débarquement, montrera que celui-ci ne fut ni appréhendé, ni molesté :

«... En voyant que mon embarcation poursuivait sa route et bien qu'elle fut dirigée vers la berge, les soldats qui montaient les grandes barques bordèrent aussi leurs avirons et se dirigèrent rapidement vers nous comme s'ils voulaient nous donner la chasse. Une autre barque plus petite qui se trouvait près de la rive vint de son côté se mettre en travers au moment de notre passage. Elle manœuvra de telle sorte que mes nageurs ne parent éviter le choc qui fut assez violent et je craignis qu'il y eut quelques avaries. Heureusement il n'y eut aucun mal de ce côté. Nous étions à ce moment près de la berge, je sortis de la cabine et débarquai avec le Docteur, laissant là notre barque qui fut retenue, il n'était pas cinq heures du soir . . . »

Ce n'est malheureusement pas la première fois que semblables déformations de faits se produisent dans l'histoire de l'Indochine, et nombreuses sont les légendes nées de racontars, de source inconnue, que les auteurs les plus sérieux ont propagé par leurs écrits en leur donnant un cachet d'authenticité qu'elles ne méritent à aucun titre. Cf. B. A. V. H., 1924. H. Cosserrat : *Comment on écrit l'histoire : Réception du Colonel Guerrier à la Cour d'Annam le 17 Août 1884*.

(2) « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Mission Espagnole est arrivée à Hué le 14 à 12 h. 30. Deux heures après M. Ordenez m'envoya vos dépêches N°31, 32 et 33, ainsi que le projet de traité de commerce entre l'Espagne et l'Annam. » (Correspondance Générale. Lettre N°73. Hué, le 15 Novembre 1870. M. Rheinart, chargé d'Affaires à Hué, à M. le Gouverneur de la Cochinchine à Saigon.)

cour de la maison commune, que quelques draperies déguisaient tant bien que mal en Hôtel des Ambassadeurs ; cette maison touche au Sud à l'Hôtel de la Légation, dans le terrain de laquelle elle est enclavée, et dont la sépare à peine un mur délabré. (1)

A trois heures, un Enseigne de Vaisseau, Capitaine d'Infanterie de Marine, vint en officier d'ordonnance nous annoncer la visite officielle de l'ambassade ; et le soir même eut lieu la première entrevue, toute officielle et d'apparat. Quels beaux costumes ! Le plénipotentiaire, Don Melchior O . . . (2), Lieutenant de Vaisseau et Colonel d'Infanterie de Marine, portait, comme les deux enseignes attachés à la mission, les galons du grade supérieur qu'ils occupaient dans l'armée ; c'est la mode en Espagne ; et le secrétaire de l'ambassade, tout de rouge habillé, semblait produire beaucoup d'effet sur les Annamites, tant amis de la couleur et du brillant.

Cette visite rendue, les relations cérémonieuses en demeurèrent là, car l'amitié ne tarda pas à naître entre nous ; leur demeure n'était séparée de la nôtre que par un fossé que nous appelions la Bidassoa (3) ; il fut vite franchi, sur les planches qui joignirent ses bords, et une porte fut taillée dans la haie de la Légation pour rendre plus faciles les communications entre les deux peuples, en s'affranchissant de la route annamite ; c'est qu'à Hué, entre l'Espagne et la France, il n'y a jamais eu de Pyrénées.

C'était pour nous une véritable bonne fortune que l'arrivée de ces aimables compagnons d'exil ; notre accueil le prouva bien, et eux-mêmes profitèrent avec joie d'une hospitalité que leur installation précaire sous un toit annamite leur rendait plus précieuse ; ils étaient les hôtes officiels de Tұ-Đұrc, les nôtres en réalité ! et sitôt que l'un d'eux venait à se sentir fatigué du climat ou du voyage, il

(1) Sur cette Maison des Ambassadeurs, qui occupait à peu près l'emplacement où se trouve actuellement le pavillon des officiers de la caserne de la Légation, rue Brière, voir L. Cadière : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Brossard de Corbigny*, dans B. A. V. H., 1916, p. 350, Fig. 136, « Plan approximatif de la Maison des Ambassadeurs en 1875 », et Pl. XXXVIII, « Maison des Ambassadeurs. »

(2) Don Melchior Ordóñez, Plénipotentiaire chef de la Mission espagnole. Ni M. Rheinart dans sa correspondance officielle, ni le Dr. Auvray dans sa relation, ne donnent les noms des autres Espagnols qui faisaient partie de la Mission.

(3) Par allusion au cours d'eau qui sert de frontière entre la France et l'Espagne et se jette dans le golfe de Gascogne.

quittait vite son cabinet humide et sombre pour une de nos chambres plus confortables et plus saines, toujours prête à le recevoir ; la rapidité de la convalescence, mais la résistance au rétablissement complet, c'est-à-dire à l'exeat commandé par les convenances diplomatiques, étaient le plus bel éloge qu'on pût faire de l'hôpital improvisé (1).

Après l'échange obligé des visites et des cadeaux, les négociations du traité commencèrent entre les contractants (2). Les cabinets de Madrid et de Paris s'étaient mis d'accord sur tous les articles du projet et j'imagine que les difficultés avaient été nulles ; elles ne commencèrent qu'à Hué et pour la première fois je pus apprécier le savoir-faire annamite. Rien de plus irritant que cette façon de procéder, toujours indécise, flottante, incertaine : un jour tout semble conclu, l'accord est parfait. Mais le lendemain il faut revenir en arrière et reprendre à nouveau les premiers articles, le Roi n'ayant pas voulu consentir à la forme de rédaction primitivement adoptée. C'était alors des discussions sans nombre sur d'infimes détails, des arguties à faire perdre patience au plus patient des mortels. Don

(1) L'esprit toujours ombrageux du Gouvernement Annamite, obligeait les deux groupes de Français et d'Espagnols que les circonstances avaient réunis momentanément à cette époque à Hué, à montrer une certaine réserve dans leurs relations extérieures, malgré les affinités qui les poussaient à sympathiser entre eux sans aucune contrainte.

Ils se rattrapaient d'ailleurs dans l'intimité de leurs relations toujours empreintes de la plus franche et la plus loyale cordiale.

(2) Arrivée à Hué le 14 Novembre 1879, la Mission espagnole fut reçue en audience par le Roi Tṽ-Đức le 21 Novembre au matin. Voici la lettre N°74, du 20 Novembre 1879, de M. Rheinart au Gouverneur de la Cochinchine rendant compte de cette cérémonie : « C'est le 21 au matin que la Mission espagnole sera reçue en audience par le Roi ; les conditions du cérémonial sont celle que mon prédécesseur [M. Philastre] jugeait inacceptables. On disposa les places de façon à ce que les colonnes de la maison cachent le Roi au regard des étrangers. M. Ordonez dit qu'il se déplacera pour voir directement le Roi, s'il remarque qu'il ne peut le voir de la place qui lui sera assignée. Ce n'est qu'un projet et je ne sais s'il sera mis à exécution, cela ferait un peu scandale . . . »

« P. S. - L'audience a eu lieu, M. Ordonez est entré par la porte de droite (du Ngo-Môn), ce que refusait mon prédécesseur ; mais on l'a placé de façon qu'il fut presque en face du Roi, sans intermédiaire. C'est une petite concession qui lui a été faite, à part cela tout a été conforme à ce qui a lieu d'ordinaire ». (Archives Hué. - Correspondance Générale du 2 Août 1879 au 3 Avril 1880).

Melchior passait six fois par semaine de la satisfaction du succès entrevu à la douleur de l'insuccès probable, Vingt fois il fut sur le point d'envoyer au diable, Annam, mandarins et traité ; vingt fois l'illusion d'une promesse lui remit au coeur l'espoir du triomphe. La diplomatie annamite est fourbe, tortueuse, faite de réticences et de restrictions, toujours indécise, se jouant des promesses, retirant aujourd'hui ce qu'elle accordait hier, pour le rendre demain ; ne cédant qu'aux menaces dont l'exécution lui paraît prochaine, et trouvant encore le moyen, le danger une fois écarté, de revenir sur les concessions faites pour essayer, en rusant, de les rendre illusoires. Tel est, je crois, le secret de la politique orientale, surtout de l'Extrême-Orient (1).

Pendant que, article par article, le traité se traînait péniblement, l'hiver s'avavançait avec ses pluies torrentielles et ses froids humides ; l'Hôtel des Ambassadeurs présentait un aspect lamentable : les champignons poussaient sur le sol, la moisissure couvrait du soir au matin, tentures, meubles et vêtements, et la lumière grise du dehors pénétrait à peine dans l'intérieur des appartements naturellement sombres. (2)

Les hôtes de *Tư-Đức* s'ennuyaient, leur séjour à Hué se prolongeant plus qu'ils ne l'auraient souhaité ; le ciel d'Espagne leur manquait. C'est alors que, pour se mieux rappeler la patrie absente, ils eurent l'idée d'organiser un jeu dont les Annamites s'étonnèrent d'abord. Tous les deux jours, un boeuf leur était offert, non point un

(1) Toute la correspondance de M. Rheinart, notre Chargé d'Affaires à cette époque, est remplie des ennuis de toutes sortes suscités à Don Melchior Ordóñez par le Gouvernement annamite dans l'établissement du traité de Commerce qu'il avait à discuter avec lui.

(2) Il ne faut pas oublier que le bâtiment qui portait le nom pompeux d'Hôtel des Ambassadeurs et dans lequel se trouvait logée la Mission Espagnole, était constitué par une de ces grandes cases annamites dont la lourde toiture en tuiles descendant très bas ne laissait pénétrer que peu de lumière. Cette disposition laissait les divers compartiments qui divisaient le bâtiment dans une sorte de pénombre qui, si elle était assez agréable pendant la saison chaude en procurant un peu de fraîcheur aux habitants, entretenait pendant la saison des pluies une humidité d'autant plus désagréable et malsaine qu'il n'existait bienentendu aucune cheminée qui aurait permis aux habitants d'atténuer par de bonnes flambées les rigueurs de la saison des pluies toujours particulièrement abondantes à Hué.

On comprend facilement combien il devait être pénible de vivre dans de semblables conditions surtout pour des gens habitués au beau soleil d'Espagne.

de ces bœufs qu'a chantés Pierre Dupont, mais un animal rappelant par sa taille la race dite bretonne, bête inoffensive et douce qu'il fallait être méridional pour transformer en taureau ; mais les imaginations andalouses ont de ces audaces ; et, un soir qu'il ne pleuvait pas, nous fûmes appelés chez nos voisins par de grands cris ; dans la cour de l'hôtel le boeuf courait, les Espagnols couraient derrière lui, les boys couraient derrière les Espagnols ; tout le monde s'y était mis, même Don Melchior que son extérieur eût fait supposer moins agile. C'était plaisir, rien ne manquait à la fête, pas même le drap rouge qu'un des toreros avait emprunté à la table sur laquelle il formait tapis.

Le bœuf est las, on l'excite ; la trique remplace la flèche du picador ; parfois la bête se fâche et tout le monde aussitôt de grimper sur les murs ; puis de temps à autre la chute d'un des coureurs provoque le rire des autres et les applaudissements ironiques des spectateurs ; c'est qu'ils sont nombreux ; non point que l'entrée de l'arène leur soit permise, mais la curiosité est ingénieuse, et, juché sur les paillotes des caï-nias, tout le village s'en donne à cœur-joie ; la course est nouvelle pour eux, et les Annamites s'esbaudissent gratis à un spectacle qui n'est pas sans les surprendre.

Mais plusieurs fois déjà le taureau s'est dérobé ; la fatigue vient rapide, implacable ; enfin, dans un angle de la cour, acculé, haletant et fourbu, le noble vaincu tend de lui-même à la spada des cuisiniers, la tête qu'on nous servira le lendemain à la vinaigrette.

Tels furent, en Annam, les jeux ibériques ; chacun de nous, d'ailleurs, s'ingéniait à rendre moins pénible aux Espagnols le séjour de Hué ; quelques parties de chasse à **Ba-Trúc** furent organisées et le Secrétaire de l'ambassade eut même la bonne fortune d'abattre un bœuf. (1)

(1) Le 26 Novembre 1879, dans sa lettre N°76 au Gouverneur de l'Indochine, M. Rheinart écrit : « M.Ordonnez a eu le 25 une séance de discussion avec le Ministre des Relations Extérieures et avec le Ministre des Rites, Plénipotentiaires de l'Annam. Je le crois peu satisfait des premières explications échangées. Il y a pour lui quelques jours de repos pendant qu'on traduit les volumineux règlements sur l'immigration à Cuba qu'il a remis hier aux ministres. Il m'a témoigné le désir de profiter de ses loisirs en allant avec deux de ses officiers chasser les bœufs gaur à 30 kilomètres d'ici. Je l'accompagne pour lui fournir tous les moyens de chasse qui manquent un peu à ces Messieurs ; je reviendrai en même temps que M. Ordonnez dans 5 jours, peut-être dans 4 jours. Je ne veux par le quitter

Le 4 Décembre, l'arrivée de *l'Antilope* à **Thuân-An** nous surprit une fois de plus ; elle avait quitté subitement Saïgon après réception d'une dépêche de France, et le bruit courut même qu'il était question de l'incident Rheinart si joliment dramatisé. (1) Rien n'était vrai dans cette supposition: il s'agissait simplement d'un article à changer dans le traité, celui qui concernait la protection des missionnaires espagnols au Tong-King. Notre Chargé d'Affaires avait fait remarquer combien cette protection accordée aux consuls, que le traité concédait à l'Espagne le droit d'établir, pouvait, à un moment donné, devenir gênante, dangereuse même ; sur cette observation il en fut immédiatement référé au Cabinet de Paris qui répondit par télégraphe de faire modifier l'article qui visait ce point. (2) C'est ce qui fut fait ; l'article était déjà consenti entre l'Annam et l'Espagne, il fallut donc revenir en arrière ; la modification tout en notre faveur acceptée par Don Melchior inspira, je crois, aux plénipotentiaires annamites quelques réflexions sérieuses sur l'influence du nom français. Les missionnaires espagnols au Tong-King continueront donc, comme par le passé, à être protégés par nos consuls.

Le traité fut signé le 27 janvier 1880. (3)

pendant son séjour ici, afin de toujours être à même de lui rendre les services qu'il est en droit d'attendre de la Légation française, après les promesses qui lui ont été faites, qu'il pouvait compter sur nous »

Ba-Trúc dont parle ici le Dr. Auvray, est le nom d'une région située au Nord de Hué, sur la rivière de Cu-Bi. Elle était très réputée autrefois comme région de chasse, en particulier pour les boeufs sauvages.

Aujourd'hui encore, quoique un peu délaissée par les chasseurs européens, elle est toujours giboyeuse et on peut y rencontrer ces magnifiques bœufs sauvages si recherchés des vrais Nemrod.

(1) L'incident de la jonque que le Dr. Auvray a raconté plus haut.

(2) Cf. Correspondance Générale du 2 Août 1879 au 31 Avril 1880. Lettre N°91.

(3) En réalité, ce traité de commerce avait été provoqué par les Espagnols moins par le désir d'assurer quelques avantages à leurs nationaux fréquentant les ports de l'Annam que par celui d'obtenir l'autorisation de venir puiser en Annam des coolies pour leur colonie de Cuba.

La lettre N°78, du 5 Décembre 1879, de M. Rheinart au Gouverneur de la Cochinchine, ne laisse aucun doute à ce sujet : « Le 2 de ce mois M. Ordonnez eut une nouvelle entrevue [avec les plénipotentiaires annamites] qui dura près de 5 heures ; la discussion porta toujours sur les deux mêmes points, l'émigration et le commerce du riz

« Je ne puis voir sans regrets, les enrôlements de coolies se faire dans l'Annam [pour Cuba] ; 4 côté de 5 à 6 provinces bien peuplées il y en a beau-

Pour la dernière fois, le Dimanche 1^{er} Février, les salons de la Légation s'éclairaient comme aux jours de fête, et le dîner d'adieu nous réunit tous ; c'est avec une émotion sincère que l'Ambassadeur nous remercia pour la cordialité de notre accueil ; et nous-mêmes, ce n'était point sans regrets que nous voyions partir ces aimables compagnons d'exil ; pendant deux mois et demi ils avaient partagé notre solitude, en rendant charmantes et rapides les heures trop souvent lentes et maussades. (1)

Le lendemain, après le déjeuner, (2) les Espagnols nous quittèrent, et la Légation retomba dans son tranquille sommeil.

coup qui comptent fort peu d'habitants. L'Annam proprement dit et les provinces limitrophes de la Chine sont peu peuplées ; le Gouvernement aurait dû faire quelques efforts, pour établir un léger courant d'immigration des parties très peuplées vers celles qui le sont moins.

"Le véritable motif qui me paraît avoir déterminé l'Espagne à traiter avec l'Annam est le besoin de se procurer des coolies dans un pays nouveau . . . Je me demande si l'insalubrité du climat de Cuba n'entre pas pour quelque chose dans le désir que l'Espagne éprouve de recruter ses coolies ailleurs qu'en Chine et que dans l'Inde. Aurait-on remarqué dans ces deux pays que peu d'engagés reviennent dans leur patrie ? . . . » (Correspondance générale du 2 Août 1879 à 3 Avril 1880.)

De même, Pierre Lehautcourt écrit à ce sujet : « Le 27 Janvier 1880 l'Espagne signait, sans notre participation, un traité avec l'Annam ; il s'agissait simplement en apparence de régulariser l'envoi de coolies annamites à Cuba, mais il est permis de croire qu'Alphonse XII et le Ministre Martinez Campos saisissaient avec empressement l'occasion de donner libre cours à leur antipathie pour la France en prenant ce moyen détourné de lui créer des embarras » (Pierre Lehautcourt : *Les expéditions françaises au Tonkin*. Tome premier, p. 180.)

(1) Les relations entre Français et Espagnols ainsi que l'a déjà fait remarquer plus haut le Dr. Auvray, s'étaient toujours maintenues dans une atmosphère de cordiale sympathie, et M. Rheinart, dans sa lettre N°100 du 28 Janvier 1880 au Gouverneur de la Cochinchine, le reconnaissait lui-même. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le traité de Commerce Hispano-Annamite a été signé le 27 de ce mois. M. Ordonez a bien voulu m'en remettre une copie signée de lui. Le Plénipotentiaire espagnol a fait preuve en cette circonstance comme pendant tout le cours des négociations de la plus grande courtoisie ; je ne saurais trop me louer de la conduite franche et cordiale qu'il a constamment tenue . . . » (Cf. Correspondance Générale du 2 Août 1879 au 3 Avril 1880.)

(2) Les frais supplémentaires occasionnés à M. Rheinart par le séjour de la Mission espagnole à Hué furent assez élevés, et il était de toute justice qu'ils lui fussent remboursés.

La lettre ci-dessous de M. Rheinart au Gouverneur de la Cochinchine,

Le premier jour de l'année annamite tombait, en 1880, le 10 Février. Les fêtes du **Têt** se célébrèrent à Hué comme en Basse-Cochinchine, c'est-à-dire selon les rites chinois. Pendant quinze jours les affaires publiques sont suspendues, une journée tout entière est consacrée au souvenir des Ancêtres ; ce sont des cérémonies intimes, pendant lesquelles les portes des cases restent closes ; personne ne sort ; les marchés sont déserts et désertes les rues et les routes : la mort dont on célèbre le culte semble imposer sur tout l'Annam son morne silence. Ce jour-là le soleil était gris, sombre et triste ; le vent balançait à peine les *néou* suspendus aux bambous dressés devant chaque porte (1) ; pour tromper l'ennui qui nous envahissait, nous fîmes à pied, pour la première fois, le tour de la Citatelle, dont nous pûmes ainsi vérifier la forme et les dimensions.

Les jours suivants, les manifestations extérieures commencèrent ; partout des pétards et des artifices variés ; partout des gens en habits de fête et portant des présents ; il me fut alors donné, chose rare, de

prouve qu'il se montra satisfait de l'indemnité qu'il reçut. « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche N° 51 en date du 9 de ce mois me faisant savoir qu'un crédit de 4.000 francs sera porté sur le budget de 1880 pour fonds secrets et qu'une indemnité pour frais de représentation me sera allouée à l'occasion du séjour qu'a fait à Hué le Plénipotentiaire Espagnol. Je m'empresse, Monsieur le Gouverneur, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour la bonté que vous avez eu de songer à m'indemniser du surcroît de dépenses que j'ai à supporter en ce moment et surtout de la marque de très grande bienveillance que vous avez bien voulu me donner on cette circonstance. » (Correspondance Générale du 2 Août 1879 au 3 Avril 1880. Lettre N° 87, de Hué, le 22 Décembre 1879.)

(1) La veille du Têt, 1^{er} jour de l'an annamite, devant chaque case annamite est dressé un long bambou mâle (*cây nêu*), à l'extrémité duquel est suspendue une petite claie en lattes de bambou à larges mailles se balançant au gré du vent. C'est ce qu'on appelle : *du'ng cây nêu*, c'est-à-dire « planter la perche. »

La cérémonie du *hạ nêu*, ou *hạ câynêu*, c'est-à-dire « abaisser la perche », a lieu le 7^e jour après leur plantation. Ce jour là neuf coups de canon sont tirés annonçant la fin du **Têt**.

Le *nêu* ou perche du nouvel an constitue aussi un préservatif contre les atteintes des *ma* et des *quł*, lutins et démons. Il est un signe que le terrain sur lequel il se trouve planté appartient définitivement au domaine de Bouddha, en même temps qu'un avis pour les *ma* et les *quł*, d'avoir à passer au large. (Cf. B, A, V, H, 1916. R. Orband : *Ephémérides annamites*, P. 427. - *Variétés tonkinoises*, par A. + B. Hanoi. Imprimerie Schneider, 1903, pp. 260-261.)

voir des Annamites proprement vêtus ; c'est qu'au **Têt**, riches ou pauvres, chacun s'habille de neuf, qui de soie, qui de calicot anglais ; quant au mendiant, il renouvelle, grâce à la charité publique, la paillette ou la natte qui lui sert de manteau ; en voilà pour un an, et si l'on songe que l'usage du savon est encore inconnu, on peut imaginer ce que sont, au douzième mois, ces vêtements neufs et frais le premier (1).

Selon l'usage, à l'occasion du **Têt**, le Roi nous envoya quelques présents royaux, par définition, mais par définition seule : j'eus pour ma part un plateau carré grossièrement incrusté. Le Chargé d'Affaires lui-même ne fut guère mieux partagé. Un dîner royal accompagnait les présents ; ce n'était point d'ailleurs le premier que nous envoyait **Tư-Đức** ; de temps à autre il nous offrait, sous le moindre prétexte et sans prétexte souvent, l'assortiment de gâteaux indigènes, de fruits confits et de riz cuit, qui constitue, avec le cochon rôti, le menu du repas ; toutefois, grâce au froid accueil qui leur était fait, ces repas primitivement attaqués en grande pompe, puis plus dédaignés, abandonnés enfin régulièrement aux boys qui s'en délectaient, devinrent de plus en plus rares ; pour les remplacer, le Roi prit l'habitude de nous envoyer de temps à autre, soit quelque oiseau immangeable, mais tué par son royal fusil, soit quelque monstrueux poisson pêché dans les arroyos réservés, et quelquefois un morceau de trompe et des pieds d'éléphants, quand ses chasseurs étaient parvenus à tirer l'un de ces animaux assez rares en Annam (2).

(1) L'observation rigoureuse des anciens rites du **Têt** annamite est bien passée aujourd'hui, même dans les vieilles familles mandarinales, et les fêtes du **Têt** consistent en réalité à l'heure actuelle en trois ou quatre jours de plein farniente où chacun en profite pour rester dans sa famille ou faire les visites protocolaires d'usage. Tout évolue ici-bas, et un temps viendra qui n'est pas loin peut-être, où toutes ces vieilles coutumes millénaires seront disparues et où les fêtes du **Têt** se réduiront à un jour de fête - le 1^{er} jour de l'an nouveau - consacré aux congratulations habituelles.

(2) L'éléphant est en effet assez rare dans le Centre-Annam ; on le rencontre cependant en petites troupes dans les vallées des rivières de **Quảng-Trị** et de **Hué**, également dans celles du **Sông-Cu-Đê** et du **Sông-Cái**, province de **Quảng-Nam**. Mais au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud-Annam, il se fait moins rare et la chasse en devient plus facile, la grande forêt luxuriante et presque impénétrable du Centre-Annam ayant fait place à la forêt clairière si caractéristique du Sud-Annam et des confins de la Cochinchine.

Après le Têt, chaque année, quelqu'un des princes de la famille royale ouvre, dans sa résidence, un véritable marché, où se vendent les objets les plus divers, les plus disparates : c'est leur petit bénéfice. En 1880, ce marché se tenait de l'autre côté de l'arroyo qu'on trouve à l'Est de la Légation (1). Imaginez une cour assez vaste, avec étang en miniature au milieu duquel un îlot orné d'un kiosque ; des baraques en paillotes servent à l'exposition des objets mis en vente, et la foule circule, admirant, marchandant, achetant même quelquefois. Les enfants du prince, tout de vert habillés, et les gens de la maison en costumes voyants, sont mêlés aux spectateurs, et donnent à l'ensemble du tableau la couleur et l'éclat. Au fond s'élève la maison : elle est à un étage et couverte en tuiles ; les princes seuls ont le droit d'en avoir de semblables ; les cases annamites, même celles des mandarins, n'ayant qu'un rez-de-chaussée (2). On trouve de tout à ce marché : verroteries, bibelots de toutes nationalités, verres à liqueurs dépareillés, articles de Paris, incrustations grossières, boîtes à bétel, préparations de salsepareille, flacons de bicarbonate de soude, et quantité d'autres objets, comme disent les affiches ; mais ce qui nous surprit le plus, ce fut de découvrir là des cigares de Manille premier choix. Les Espagnols en avaient offert 8.000 au Roi ; c'était même la partie la plus importante des cadeaux ; le Roi surpris d'un présent qu'il jugeait inutile, vu la quantité de tabac que produit l'Annam, employa ses cigares à faire des heureux ; et les princes trouvèrent pratique de faire argent des largesses royales. Grâce à cela, nous pûmes, pendant notre séjour à Hué, fumer des Impériales authentiques, qui certainement n'étaient pas destinés à nos lèvres vulgaires (3).

Le 7 Mars commencèrent sur les glacis de la Citadelle les exercices militaires annuels qui durent deux mois environ ; toutes les troupes de la province y passent à tour de rôle : le nombre des

(1) L'arroyo de **Ván-Từòng**.

(2) D'après des renseignements que j'ai pu obtenir, la propriété où se tenait le marché que décrit le Dr. Auvray, appartenait au prince **Tuy-Lý**, onzième fils de **Minh-Mạng**, et premier enfant de la Reine **Lê-Thị-Tiếp-Dư**. (Cf. B. A. V. H., 1929. L. Sogny : *Les familles illustres de l'Annam* : S.A. le Prince **Tuy-Ly**.)

(3) Le fait que raconte le Dr. Auvray n'est pas pour étonner, car tous ceux qui vivent en Annam savent que l'Annamite ne fume pas les cigares, si bons soient-ils,

manoeuvrants est à peu près de 400, et la durée des manœuvres de chaque escouade est de deux jours et demi à trois jours ; sur les 400 hommes, 50 au plus ont des fusils, armes dignes de figurer au musée des antiques. Les fusiliers, pour économiser la poudre, répondent au commandement de feu par un « boum » imitatif, que leur envieraient nos gamins jouant au soldat. Quant à ceux qui sont armés de lances, c'est merveille de les voir, au signal frappé sur un immense tam-tam, arrondir la jambe et bondir en cadence ; et, lorsqu'il s'agit des porte-étendards, l'admiration ne connaît plus de bornes, on se croirait à l'opéra, en face d'un ballet bien réglé, mais dansé par des hommes (1).

Les manœuvres de cavalerie ne sont pas moins étonnantes ; elles consistent surtout en une interminable promenade faite tantôt au pas, tantôt au petit trot, entre deux haies où les mannequins alternent avec les bananiers qui figurent, je crois, de grands arbres ; les 100 cavaliers marchent en longue file, par deux de front ; puis ils se massent aux sons du tam-tam, ils s'arrêtent, descendent de cheval, chargent leurs pistolets d'arçon, remontent et pressent la détente ; alors on entend une décharge peu bruyante, mais très prolongée ; la moitié des armes ayant raté et le quart faisant long feu. La charge commence ensuite, elle n'a jamais lieu qu'à un trot modéré, et les mannequins tombent vaincus sous les coups de ces valeureux guerriers.

La seule chose digne d'être vue est l'exercice des éléphants. Sur le glacis, perpendiculairement au fleuve, se dressent trois rangées de palissades ; elles sont formées de bambous soutenant de grandes

(1) Sous Gia-Long les officiers français venus avec Mgr. d'Adran, en particulier le Colonel Olivier et Barisy, avaient donné une formation et une instruction européennes à l'armée annamite, ce qui lui avait permis de venir à bout des **Tây-Sơn**. Mais les Français disparus, ou en revint en peu de temps aux anciennes habitudes.

« C'est la méthode chinoise, c'est-à-dire un beau désordre, qui règle l'ordre de bataille ; chacun court de son côté sans s'inquiéter de ce que fait son voisin, on saute, on s'accroupit, en prenant les poses les plus comiques, on pousse de grands cris pour effrayer l'ennemi, au demeurant chacun s'en tire comme il peut. » (E. Louvet : *La Cochinchine religieuse*, tome 1).

« Les seuls exercices, auxquels la troupe se livre sérieusement, sont le bâton, la lance et l'escrime au sabre. Le tout accompagné de sauts, de contorsions, de postures prétendues martiales, bizarres et exagérées, dont on peut se faire une idée en voyant les comédies du théâtre indigène ». Cf. Alfred Schreiner : *Les Institutions annamites en Basse-Cochinchine avant la conquête française*, Tome III. Saigon. Claude & Cie, Imprimeurs Editeurs. 1902, pp. 109-110).

nattes, et distantes de 150 mètres environ les unes des autres ; devant chaque obstacle sont plantés des mannequins coloriés, représentant l'ennemi, derrière les nattes de grands feux sont entretenus, et des soldats accroupis attendent le moment de l'attaque ; quatorze éléphants sont en ligne, harnachés en guerre, portant cornac et soldats armés de javelines ; en avant l'éléphant chef se tient immobile, prêt à donner aux autres le signal et l'exemple. A un coup de tam-tam, l'éléphant s'agenouille, demandant au général l'autorisation de combattre ; il l'obtient et se relève. A un autre coup de tam-tam, et trois hurrahs, ces bêtes énormes dont quelques une mesurent jusqu'à 3m. 05 de hauteur, s'ébranlent en bon ordre, lentes d'abord, puis plus vites, rapides enfin ; les cavaliers qui les flanquent à droite et à gauche les suivent à peine ; une immense clameur s'élève, tout le monde crie ; à l'approche des combattants, les pétards, les fusées, les bombes partent et éclatent de tous côtés ; des feux de paille s'allument ; les éléphants s'arrêtent un moment, saisissent les mannequins avec leur trompe, les font sauter et tourner dans l'air, puis, repartant à nouveau, ils culbutent l'obstacle et continuent leur course, malgré la fumée, les détonations et les cris, jusqu'à la seconde palissade où la même fantasia recommence. Enfin, pour achever d'aguerrir ces braves combattants, fantassins et cavaliers forment autour d'eux une ronde immense, criant, hurlant, gesticulant, leur faisant partir à la trompe fusées et pétards, et leur jouant presque dans l'oreille du gong et du tam-tam (1).

C'est un spectacle vraiment curieux, dont l'ensemble présente un certain cachet de grandeur et de sauvagerie ; d'un peu loin ce tableau captive ; mais gardez-vous d'approcher, l'illusion s'envolerait vite ; qui pourrait la conserver à la vue de ces costumes dépenaillés, de

(1) Sous Gia-Long les exercices des éléphants avaient lieu trois fois par an (Ordonnance de 1819). Sous Minh-Mạng les exercices eurent lieu quatre fois par an (Ordonnance de 1825). Puis ils devinrent plus fréquents (Ordonnance de 1831). Voir comment avaient lieu les « manœuvres habituelles » des éléphants à Hué même en 1831, dans B. A. V. H., 1922. L, Cadière : *Les Eléphants royaux*, p. 89 et suiv. - Cf. Dutreuil de Rhins : *Op. cit.*, pp. 187-188, avec une gravure - *Journal of an Embassy from the Governor General of India to the courts of Siam and Cochinchina ; exhibiting a view of the actual state of Chose kingdoms*, by John Crawford. London : Henry Colburn, New Burlington street. 1828 pp. 219-220. - Āirc Chaigneau : *Souvenirs de Hué*, pp. 61-62.

ces armes dont les plus perfectionnées sont des fusils à pierre, de ces tambours surtout, tambours du règne de Louis XVI, aux armes de France, (1) et qui, privés de leur double peau d'âme, ne rendent de son que grâce à la manière ingénieuse dont en jouent les Annamites : ils battent les parois de la caisse !

Les manœuvres d'éléphants et celles de cavalerie ont lieu régulièrement tous les trois mois sur les glacis ; quant à l'artillerie, je ne l'ai jamais vue s'exercer ; le tir se fait deux ou trois fois par an à **Thuận-An** ; le roi s'y rend en grand cortège pour bien constater par lui-même que ses artilleurs ne touchent jamais le but (2).

En résumé, tristes généraux et pauvres troupes, incapables de tenir devant de vrais soldats, fussent-ils vingt ou même trente fois inférieurs en nombre. C'est également au mois de Mars que commencent les manœuvres des jonques de guerre montées chacune par 40 ou 50 rameurs ; vigoureusement nagées et maniées adroitement, elles évoluent dans le fleuve depuis le canal de Kim-Long jusqu'à celui de Bèn-fo.

L'hiver se prolongeait tard cette année, et le 22 Mars, premier jour du sacrifice à la Terre, (1) la pluie tombait à torrents : aussi dûmes-

(1) Cf. B. A. V. H., 1920. H. Cosserrat : *Note sur les tambours royaux de Hué*, pp. 253-257.

(2) Cf. B. A. V. H., 1914. - L. Morineau : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : La butte de tir de Thanh-Phước* pp. 59-61. - B. A. V. H., 1925. L. Cadière : *Le Quartier Arènes. II Souvenirs des Nguyễn*, pp. 127-128.

(3) Le Dr. Auvray commet ici une erreur d'appellation : en effet il appelle la cérémonie dont il donne la description « Sacrifice à la Terre », alors qu'il nous décrit le « Sacrifice au Ciel ». La cérémonie beaucoup plus simple du sacrifice à la Terre a lieu tous les ans au commencement du printemps dans l'intérieur de la Citadelle. Celle du sacrifice au Ciel avait lieu également tous les ans, à cette époque, mais se passait sur l'Esplanade des Sacrifices, ou Nam-Giao. Cette cérémonie depuis de nombreuses années déjà n'a plus lieu que tous les trois ans (Cf. **Đức** Chaigneau : *Souvenirs de Hué*, pp. 94-109. - B. A. V. H., 1915. R. Orband et L. Cadière : *Le Sacrifice du Nam-Giao*, pp. 76-166.) — « Le sentiment de la puissance souveraine du Ciel a profondément imprégné la conscience religieuse annamite ; ce Sacrifice au Ciel offert par l'Empereur au nom de la nation entière, est une des plus hautes manifestations du culte rendu au Ciel ; les études qui suivent donnent une description exacte de cet acte solennel, qui est un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir à Hué. » (Extrait de L. Cadière. B. A. V. H. Bulletin décennal 1914-1923, p. 193. - B. A. V. H., 1914. L. Cadière : *Documents historiques sur le Nam-Giao*, pp. 63-69. - B. A. V. H., 1914. de Pirey : *Le Vieux Hué d'après Đức Chaigneau : Le Nam-Giao*, pp. 71-72).

nous renoncer à voir le cortège. De grands préparatifs avaient été faits ; depuis huit jours un pont de bateaux joignait l'une à l'autre les deux rives du fleuve, les chemins avaient été nettoyés, et le point de l'arroyo de **Phú-Cam** où le Roi devait quitter sa barque pour gagner à pied le parc des sacrifices, était transformé en une enceinte close de nattes et de draperies. (1) C'est dit-on, la seule occasion où Sa Majesté se laisse voir à son peuple ; encore n'est-ce que de loin, car une véritable armée est employée à former l'escorte royale. La nuit fut affreuse, et la veillée de prières dut être terrible pour ceux qui n'avaient d'autre lit de repos que la terre détrempée et d'autre abri que leurs minces vêtements chargés de pluie et fouettés par le vent. Le lendemain la tempête continuait ; sous l'effort du courant grossi subitement, le pont de bateaux se rompit et la plus grande partie du cortège ne put regagner la Citadelle. C'est pitié de voir ces pauvres diables en costumes qui les faisaient ressembler de loin à des soldats du temps de Louis XI, errer sous l'eau à la recherche d'une case hospitalière et d'un peu de riz ; les bacs étaient pris d'assaut ; souvent trop chargés, ils chaviraient au moment de quitter la rive ; certains hommes durent attendre 24 heures avant d'obtenir le passage. Cette fête coûta la vie à une quinzaine d'hommes ; d'ailleurs, il n'est pas, pendant l'hiver, de sortie royale qui ne soit funeste à quelques soldats.

Après le sacrifice à la Terre (2), les exercices militaires un moment interrompus reprirent leur cours jusqu'au milieu du mois de Mai, époque où ils se terminèrent. Notre vie suivait sa marche habituelle, et sa monotone tranquillité ne fut troublée que par deux voyages de *l'Antilope*, l'un au mois de Juin, l'autre le 7 Juillet. L'avis ne devait revenir que vers le mois de Septembre, pour le remplacement du Chargé d'Affaires qui comptait, vers cette époque, aller prendre en France le congé auquel il avait droit. Aussi fûmes-nous étrangement surpris, quand, le 25 Juillet, à 3 heures de l'après midi, nous vîmes

(1) Ce point est appelé **Bèn-Ngư** par les Annamites. Il se trouve exactement au débouché du pont en ciment armé qui fait actuellement, au marché de **Phú-Cam**, communiquer les deux rives du canal de **Phú-Cam**, sur la route secondaire qui conduit à l'Esplanade des Sacrifices, connue aussi sous l'appellation de Deuxième Parallèle, la première Parallèle étant la route qui conduit également à l'Esplanade des Sacrifices mais qui passe par le pont du Nam-Giao situé entre **Bèn-Ngư** et la gare de Huê.

(2) Il faut lire : le Sacrifice au Ciel.

arriver le Commandant F. . . et le Capitaine P. . . , Aide de camp et Chef de cabinet du Gouverneur, et plus surpris encore lorsque M. P... nous annonça qu'il apportait à **Tư-Đức** un ultimatum.

Il s'agissait d'un édit royal publié le mois précédent et concernant le commerce des fausses sapèques : tout navire ayant introduit cette marchandise prohibée devait, d'après l'édit, avoir sa cargaison confisquée, et le capitaine était passible d'emprisonnement et de coups de rotin. Naturellement le Chargé d'Affaires avait écrit au **Thương-Bạc** que nous ne pouvions pas accepter les termes de cet édit, que nous ne laisserions pas confisquer la cargaison d'un navire parce qu'il aurait plu à quelque Chinois du bord de débarquer de fausses sapèques ; et que, quant à la peine du rotin, le dos d'un Européen, quelle que fût sa nationalité, n'était point fait pour elle ; en même temps le Gouverneur était mis au courant de la question.

Dans les 48 heures l'édit devait être rapporté et remplacé par un autre où les Français et ceux qu'ils sont chargés de protéger en Annam, seraient plus convenablement traités. En cas de refus, l'escadre des mers de Chine et du Japon allait faire le blocus des côtes. La panique fut grande à la Cour ; et la terreur fit tourner toutes les têtes. Le 26 à 9 heures du soir, M. P. . . devait quitter la Légation pour regagner **Thuận-An** ; à 6 heures, au moment où se ferment les portes de la Citadelle, on apporte le nouvel édit ; mais, en vérifiant le texte, le lettré découvre à la fin quelques caractères à double sens, dont l'un fort injurieux ; on refuse une telle rédaction et la lettre est retournée au ministre qui, pour se venger de l'humiliation qu'il subissait, avait glissé dans l'écrit cette gaminerie. Malgré la fermeture des portes, il fallut bien de nouveau convoquer le Conseil et retrancher de l'édit les caractères malencontreux, ce qui fut fait ; les cachets furent apposés de nouveau et, à 10 heures du soir, la pièce nous revenait purgée cette fois de toute expression qui pût nous porter ombrage (1).

(1) Voici ce que dit Pierre Lehautcourt au sujet de cette affaire de fausses sapèques : « A ce moment [Juillet 1880] un incident faillit hâter la marche des événements : le gouvernement de Hué avait décidé que tous les contrebandiers de fausses sapèques, Européens comme Indigènes, seraient punis de la bastonnade. Le Gouverneur de Cochinchine demanda [à Paris] l'autorisation de rappeler notre Résident de Hué, si le décret n'était abrogé, tout en évitant « une action militaire qui fatalement nous conduirait à des aventures ». Un télégramme de l'Amiral Jauréguiberry (Ministre de la Marine)

Telle fut la fin d'un incident qui pouvait devenir fort désagréable pour nous, car en cas de refus de la part de **Tŭ-Đŭc**, les côtes de l'Annam auraient été sévèrement bloquées par notre escadre ; l'ordre était formel pour le personnel de la Légation de demeurer à son poste. Ce poste eût été rendu plus que difficile, j'ose dire dangereux ; le blocus empêchant absolument les arrivages de riz, le contre-coup de cette mesure se fût bientôt fait sentir ; toutes les classes en auraient souffert, et les mandarins n'auraient pas manqué d'exploiter contre nous le mécontentement populaire ! Qui peut prévoir ce qu'il serait advenu ? Il est possible qu'on se fût borné à des injures, mais il est plus probable que quelque bande de mécontents, toujours désavouables par le gouvernement, eût poussé plus loin la manifestation de la haine générale que l'on porte au nom français. Nous n'eûmes donc qu'à nous applaudir du résultat obtenu. Quant à l'exportation des fausses sapèques, origine première de ce débat, j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir plus loin, dans quelques réflexions générales sur la Cour et les mandarins.

L'échange des ratifications du traité de commerce entre l'Espagne et l'Annam devait être fait dans la limite d'une année ; et nous supposions bien revoir à cette occasion nos amis les Espagnols, que nous savions être encore en Cochinchine ; de plus, des lettres reçues de Saigon laissaient prévoir que les ambassadeurs profiteraient, pour faire cet échange, d'un voyage de l'Antilope à **Hué** ; c'est ce qui eut lieu, et, le 19 Septembre, l'*Antilope* déposait à **Thuận-An** Don Melchior O . . . , l'Ambassadeur, son Secrétaire Don Mariano H . . , et le nouvel Evêque de **Hué**, sacré quelques jours auparavant ; (1) puis elle continuait sa route vers le Tonkin afin d'y prendre

maintint M. Rheinart près de **Tŭ-Đŭc**, mais en autorisant le blocus de l'Annam si les mandarins exécutaient le décret vis-à-vis des Européens. Cette fois, la Cour de **Hué** céda. » (*Livre jaune*, l'Amira Jauréguiberry à M. de Freycinet, 19 Juillet 1880. Cf. Pierre Lehautcourt : *Les Expéditions françaises au Tonkin*. Tome premier, pp. 183-184. - B. A. V. H., 1916, A. Delvaux : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires (1875-1893)*. p. 36.

(1) C'était Mgr. Caspar, Evêque de Canathe, qui succédait à Mgr. Pontvianne, lequel lui-même avait succédé à Mgr. Sohier, Evêque de Gadare, décédé à **Kè-Sen** le 3 Septembre 1876. Mgr. Pontvianne mourut au Sanatorium de Béthanie (Hong-Kong) le 30 Juillet 1879. Mgr. Caspar était né à Obernai (Basse-Alsace) le 23 Juillet 1841. Il est mort également à Obernai où il s'était retiré, le 13 Juin 1917. (Cf. B. A.V. H., 1917. L. Cadière : S. G. *Mgr. Caspar*, Notice *Nécrologique*).

M. de C..., Consul d'**Haiphong**, désigné comme remplaçant de M. Rheinart à qui l'on accordait son congé (1).

Pendant douze jours nous nous crûmes revenus au bon temps de l'ambassade, c'est-à-dire à huit mois en arrière ; les ratifications furent échangées sans qu'il se produisît aucun incident ; la Légation reprit son aspect des jours de fête, et une fois encore un dîner officiel réunit à la même table la noblesse, le clergé, la diplomatie, la marine et l'armée. Le 28 Novembre, l'*Antilope* était de retour et M. de C... arrivait à la Légation avec son Secrétaire ; le 1^{er} Octobre, à dix heures du soir, nos visiteurs nous quittaient et M. Rheinart partait avec eux ; je perdais en lui plus que le meilleur des chefs, un ami ; pendant les seize mois que j'ai passés sous ses ordres, j'ai vivement apprécié ses grandes qualités, et je ne suis pas peu fier d'avoir obtenu son amitié (2).

Ce départ me causa donc de légitimes regrets ; puis je me sentais fatigué, et j'éprouvais le besoin de changer de climat, me sentant incapable de passer à Hué un nouvel hiver, dont j'aurais mal supporté les froids humides ; au mois de Novembre, je demandai mon remplacement, et je l'obtins de la bienveillance de mon chef.

Mais à cette époque de l'année, l'*Antilope* ne peut que difficilement entrer à Thuận-An ; il était donc probable qu'il me faudrait gagner Tourane par terre, pour prendre le *Washi* ; j'y fus effectivement forcé, et le 20 Décembre je quittais la Légation de France (3), ayant pour compagnon de route l'adjoint du Génie qui avait dirigé les réparations faites à la toiture de l'hôtel pendant l'été (4). Ce n'était

(1) M. Palasne de Champeaux, qui prenait la succession de M. Rheinart. M. de Champeaux était Inspecteur Principal des Affaires Indigènes en Cochinchine. C'était un ancien Lieutenant de Vaisseau. En Août 1881 il retournait au Tonkin. (Cf. B. A. V. H., 1916. A. Delvaux : *Op. cit.*, pp. 37-38).

(2) M. Rheinart, par son affabilité, la bienveillance de ses relations, la courtoisie de ses manières, s'était attiré les sympathies de tous ceux qui vivaient autour de lui. C'est une justice à lui rendre, et tous ceux qui ont servi sous ses ordres n'ont jamais cessé de lui rendre hommage à ce sujet.

(3) Le Dr. Auvray fut remplacé par M. Barrion, Aide-Médecin, qui était arrivé le 4 Décembre 1880 à Hué. (Cf. Le Marchant de Trigon : B. A. V. H., 1917 : *Op. cit.*, p. 282).

(4) La toiture du bâtiment de la Légation n'avait donné que des déboires et toute la correspondance de M. Rheinart est remplie de ses doléances à ce sujet. Dans une lettre datée du 25 Janvier 1880 il écrit entre autres : « . . . Il y a moins de 20 mois que la Légation est habitée et on a refait déjà deux fois la toiture du grand bâtiment ; elle est aujourd'hui moins étanche que

pas un voyage facile : heureusement, grâce au passe-port presque impératif que nous avait donné le nouveau Chargé d'Affaires, tous les mandarins de la route se montrèrent pour nous complaisants et serviables. Les *tràm* étaient mis à notre disposition, et le second jour après notre départ nous arrivions le soir au pied des montagnes qui séparent la province de Tourane de celle de Hué (1). Le lendemain matin, dès quatre heures, nous étions en route pour commencer l'ascension ; de longtemps je n'oublierai les fatigues de cette journée. Le point le plus élevé du passage, dit Porte des Nuages ou Porte de Fer (2), n'est, il est vrai, qu'à 476 mètres au-dessus du niveau de la mer ; mais, pour y parvenir, il faut escalader des sentiers à pic que, par places, on a dû tailler en escaliers dont les marches sont aujourd'hui à demi rongées par les torrents ; la descente est aussi pénible que la montée ; si sûr que l'on soit du pied des porteurs, on n'ose pas cependant profiter du hamac où l'on serait heureux de s'étendre ; il faut se résigner à toutes les secousses du chemin, alors même que la fatigue vous fait trébucher à chaque pas, alors que chaque caillou, heurtant vos pieds endoloris, vous arrache un cri de douleur et de colère ; mais cela vaut mieux encore que de s'exposer à rouler dans un des précipices qui bordent la route, enveloppé d'un filet qui vous enserre, avec vos deux Annamites pour compagnons d'infortune (3).

Eh bien ! malgré les difficultés de ce passage, malgré l'essoufflement et la lassitude qui vous accablent, il est impossible de ne pas admirer le spectacle que l'on a sous les yeux, et que les détours du chemin présentent sous des aspects aussi variés que grandioses : d'un côté la vaste plaine qui s'étend du pied des montagnes jusqu'à Cao-Hai, et plus près le cap et la baie de Chou-mai, où le flot

jamais et a coûté au moins 70.000 francs. La troisième réparation à faire en 1880 sera certainement encore défectueuse si on procède comme précédemment, et en 1881 nous en serons à un cinquième toit pour un bâtiment construit de 1876 à 1878 ». (Cf. Correspondance Générale, Lettre N°97 du 25 Janvier 1880, p. 157).

(1) Les montagnes de **Hải-Vân**. C'est-à-dire que les voyageurs étaient arrivés au village de **Lang-Gô**.

(2) Cf. B. A. V. H., 1921. H. Cosserat : *Le Fortin du Col des Nuages*. - Le Col des Nuages, passage défendu par ce fortin, se trouve à l'altitude de 496^m, chiffre porté sur les cartes du Service Géographique de l'Indochine.

(3) Cf. B. A. V. H., 1920. H. Cosserat : *La route mandarine de Tourane à Hué passim*. - Voyage d'exploration de Hué en Cochinchine par la route mandarine, par C. Paris, chargé de la construction du télégraphe en Annam-Paris. Ernest Leroux, Editeur, 28, Rue Bonaparte, 1889.

vient rouler et mourir sur de magnifiques grèves de sable ; de l'autre, la baie de Tourane, immense lac entouré d'une ceinture, de hautes montagnes que le soleil dessine vigoureusement en faisant ressortir tous leurs contours. Pourquoi faut-il payer si cher une vue que l'oeil ne se lasserait point de contempler ? (1).

Le 28 décembre (1880) j'étais à Saïgon.

On voit qu'à Hué, comme je le disais en commençant, les événements sont rares, ou plutôt que tout y fait événement.

J'ai raconté tout ce qui valait la peine d'être dit : mais ce qui ne se raconte pas, c'est la monotonie de ces heures qui chaque jour ramènent les mêmes occupations et les mêmes pensées, c'est l'ennui de ces longues journées d'attente, alors que le courrier n'arrive pas, et que déjà depuis plus de sept semaines on est sans nouvelles du monde civilisé ; ce qu'on ne dit pas non plus ce sont les petites misères de la vie quotidienne, misères inhérentes à cette solitude profonde, à cet isolement absolu ; tantôt le tabac vient à manquer, et l'*Antilope* ne doit probablement venir que dans deux ou trois mois ; tantôt le baril de farine que l'on vient d'ouvrir se trouve tellement avarié que le riz même serait préférable, et c'est le dernier de l'approvisionnement. Je sais un malheureux qui fut pendant six semaines obligé de marcher avec deux bottines du pied gauche ; celles du pied droit étaient à l'état de souvenir, et les rats avaient mangé sa chaussure française. Tout le reste est à l'avenant. On ne trouve à Hué aucune ressource. Il faut s'approvisionner de tout à l'avance, et pour six mois au moins, vu la difficulté des communications. Le service même du *Washi*, (2) qui parfois emportait au Tonkin les

(1) Cf. Dutreuil de Rhins : *Op. cit.*, pp. 159-165.

(2) Le *Washi* était, m'a-t-on dit - car je n'ai pu avoir de précisions à ce sujet - un navire à vapeur appartenant à des Chinois et qui faisait à époques fixes le service tout le long des côtes de Saïgon à **Haiphong**, en touchant seulement **Qui-Nhon** et Tourane. Il est souvent question de ce bateau dans la correspondance de M. Rheinart. Avec l'*Antilope*, c'étaient les seuls liens qui reliaient le petit groupe de Français en résidence à Hué à cette époque, avec la Cochinchine. Cette liaison assez régulière pendant la belle saison devenait très aléatoire pendant toute la durée de la saison des pluies, soit de Septembre à Février. Aussi, en cette saison nos compatriotes étaient-ils souvent, pendant un laps de temps assez long, sans aucune nouvelle de l'extérieur, ce qui venait encore ajouter à la monotonie et à la tristesse des longues journées de la saison des pluies pendant lesquelles ils étaient obligés de rester confinés dans leurs logements.

lettres et les journaux qui nous étaient destinés, n'a guère amélioré cette situation, car il ne relâche pas à **Thuận-An**, mais bien à Tourane, et ce poste est à trois jours de marche de la Capitale ; encore faut-il traverser ce fameux col (1) dont les difficultés rendent impossible le transport de tout colis volumineux. C'est donc aux jonques de mer qu'on est obligé de recourir, moyen souvent peu sûr et toujours aussi lent que coûteux.

Une autre circonstance contribue à rendre pénible le séjour de la Légation : c'est l'antipathie générale dont on se sent entouré ; ce ne sont pas seulement les princes, les mandarins et tous les lettrés qui nous voient d'un oeil soupçonneux ; pour le peuple même, nous sommes l'étranger. Il est vrai qu'autour de la Légation on commence à s'habituer à nous ; mais, plus loin, dans les grands marchés surtout, on peut surprendre plus d'un signe de malveillance, et c'est, je crois, l'exemple et l'incitation des lettrés qui les suscitent. Pourtant le peuple aurait tout à gagner à changer de maîtres, car profondément triste est la situation que lui fait le gouvernement actuel. La misère est générale et c'est pitié, pendant l'hiver, de voir grelotter sous leur manteau de paille, leur seul vêtement, des mendiants hâves et décharnés ; il n'est point rare d'en rencontrer étendus sans vie sur le bord des fossés ; ils y sont littéralement morts de misère et de faim. Je ne veux pas m'étendre davantage sur ces tristesses et je ne parlerai point non plus des mœurs des Annamites, de leurs costumes, de leurs usages, de leurs croyances, etc. etc. (2) Je passe donc à quelques réflexions plus en rapport avec mon sujet, puisque j'ai eu l'honneur et le bonheur tout ensemble de passer dix-huit mois après d'une des cours de l'Extrême-Orient. - Une Cour orientale ! Ces mots font naître dans l'imagination des rêves merveilleux, des tableaux fantastiques, éblouissants et grandioses comme ceux des Mille et une Nuits. J'ignore si les palais des sultans et surtout ceux des sultanes sont riches en splendeurs ; mais je puis assurer qu'à Hué, tout n'est que clinquant, et ce clinquant mal entretenu ne laisse aucune illusion, même aux voyageurs les plus enclins à l'admiration ; cependant ici l'orient est extrême autant qu'il peut être.

C'est une triste cour que celle de **Tự-Đức** ; l'étiquette y règne en souveraine maîtresse, cette étiquette chinoise, si méticuleuse, où

(1) Le Col des Nuages.

(2) Cf. Dutreuil de Rhins: *Op. cit., passim.*

tout est prévu jusqu'au moindre geste ; les Annamites l'exagèrent encore et, parmi les ministres, celui des Rites tient la première place. Le Roi vit dans son palais, complètement isolé du monde extérieur, entouré de ses femmes et servi par les femmes qui constituent sa garde d'honneur. Jamais le peuple n'est admis à contempler la majesté royale; chaque fois que le Roi sort, il quitte la Citadelle par une sorte de couloir mûré qui mène à l'embarcadère, (1) et là, il entre dans une des grandes barques à étages toujours prêtes à le recevoir, véritables maisons flottantes remorquées par sept ou huit jonques de guerre ; alors la circulation est interrompue sur les arroyos et les fleuves ; des hommes d'armes font la solitude sur les rives que doit longer le cortège ; les cases se ferment au son du tam-tam annonçant l'approche du souverain ; et tous les sampans fuient en se dissimulant dans les bambous du rivage, en présence des barques que montent les soldats du Roi. (2)

Aux audiences solennelles les ministres seuls, les princes et les mandarins sont admis. C'est seulement de cette façon que les ambassadeurs étrangers peuvent voir Tụ'-Đức, c'est ainsi que l'ont vu les envoyés espagnols. Quand je dis vu, cela s'entend ; au fond d'une case basse et sombre le Roi se tenait ; (3) deux lignes de mandarins se faisant face s'étendaient du Roi jusqu'aux ambassadeurs qui, tête nue, au grand soleil dans la cour de réception, n'ont dû voir que très approximativement les traits du monarque. L'entrevue, d'ailleurs, ne dura que quelques minutes, le temps d'échanger les compliments convenus à l'avance ; si l'on ne regarde pas de trop près, l'ensemble de la réception ne manque point, paraît-il, de couleur et surtout d'originalité. Princes et mandarins sont en costume de cérémonies, costume que le théâtre chinois a vulgarisé ; une véritable armée de soldats, habillés de couleurs éclatantes, forme une garde d'honneur. Des carosses dorés, présent de quelque puis-

(1) Chemin couvert dont il a déjà été question plus haut.

(2) Voir la description détaillée du cortège royal du temps de Gia-Long, dans la *Relation du deuxième voyage du « Henry », Capitaine Rey, à la Cochinchine*, p. 45. Un demi siècle avait passé depuis et rien n'était changé.

(3) Le Palais **Thái-Hoà**. Cf. Brossard de Corbigny : *Op. cit.*, p. 59, Plan. Il y a un peu de parti pris de la part du Dr. Auvray en appelant « case » le Palais **Thái-Hoà**. Sans avoir le style sévère et la riche architecture des palais européens, les palais annamites n'en sont pas moins des manifestations d'un art qui, il faut bien le reconnaître, s'allie d'une façon parfaite à la nature du pays et au milieu.

sance européenne, mais instruments d'une utilité contestable en un pays où les routes font absolument défaut, et des éléphants richement harnachés, la trompe et les défenses ornées d'anneaux argentés ou dorés, complètent la figuration. Telles sont les indications que l'on m'a données sur ces cérémonies ; enfin un Annamite, à qui je demandais des renseignements, m'a fabriqué non sans talent une aquarelle où Tụ'-Đức est représenté sortant de son palais ; le rouge, le bleu, le vert et le jaune y font merveille ; l'ensemble est brillant, et l'œuvre a, paraît-il, le mérite de l'exactitude et de la sincérité. (1)

Les représentants de la France ont depuis longtemps renoncé à demander de ces audiences solennelles, qui ne serviraient en rien à la bonne gestion des affaires. C'est du reste une question de préséance qui a motivé cette abstention, la place qui leur était assignée au milieu des mandarins militaires n'étant point celle qu'ils devaient occuper.

Si vraiment quelque profit pouvait être tiré d'entretiens avec, le Roi ce ne pourrait être qu'en audience privée ; des démarches ont été faites dans ce sens ; mais l'arrivée de l'ambassade de S. M. Catholique en Annam (2) a fait interrompre les négociations, car, si le Roi, avait consenti à recevoir sans témoins notre Chargé d'Affaires, il n'aurait point manqué d'offrir la même faveur aux ambassadeurs espagnols.

D'un autre côté, j'ignore si ces entrevues auraient les avantages qu'on en espère. On prétend que Tụ'-Đức est peu de chose dans les conseils du gouvernement ; ce serait la Reine-Mère, aveugle depuis plusieurs années, qui malgré ses quatre-vingts ans, aurait la haute direction des affaires, (3) On la dit femme d'un grand mérite,

(1) La meilleure description d'une audience royale vers cette époque a paru dans le *Tour du Monde*, 1^{er} Semestre 1878 : *La Mission Brossard de Corbigny. Huit jours d'Ambassade à Hué, Royaume d'Annam*, pp. 58-60, avec un plan très détaillé et très clair de la cérémonie. Cette Mission arriva à Hué par voie de mer le 9 Avril 1875, à bord de *l'Antilope*, et en repartit par voie de mer le 19 Avril suivant.

(2) L'ambassade de Don Melchior Ordonez dont il a été question précédemment.

(3) La femme de Thiệu-trị, la Reine Nghi-Thiên-Chương 儀天章皇后 (20 Juin 1810 - 22 Mai 1901), mère de Tụ'-Đức. Cf. B. A. V. H., 1917. R. Orband : *Ephémérides*, p. 306, 26 Mai 1917. Le Dr. Auvray commet ici une erreur en donnant quatre-vingts ans à la mère de Tụ'-Đức. Elle devait avoir en réalité soixante-dix ans, étant née le 20 Juin 1810. - Cf. Baille : *Souvenirs d'Annam (1886-1890). Une audience de la Reine-Mère*. Chap. II, pp. 13-15.

d'une expérience consommée ; son fils professe pour elle la plus grande admiration et le plus profond respect. Le Roi, au contraire, d'une santé chancelante, est atteint depuis longtemps d'une maladie qui le rend impropre à perpétuer sa race ; il est en partie paralysé. Il est possible que l'affection dont il est porteur ait influé sur l'énergie de ses facultés intellectuelles. (1) Ce qui est certain, c'est que le Roi est l'homme le moins bien renseigné de son royaume ; sans doute, on le tient plus ou moins bien au courant de ce qui se passe ; mais on doit lui dénaturer singulièrement la vérité, car il paraît ignorer sinon les faits accomplis, du moins leurs résultats et leur portée, son entourage semble le bercer d'illusions ; il pense encore que nous lui rendrons quelques jours les provinces qui constituent la Cochinchine française ; c'est une de ses grandes préoccupations, et il n'abandonne pas l'espoir de réussir ; tous les ambassadeurs qu'il envoie soit à Saïgon, soit en France, ne manquent pas d'aborder cette question ; l'insuccès répété ne les décourage pas. Non moindre illusion : ses plénipotentiaires ont demandé à l'Es-

(1) Voici ce que dit S. M. **Tu-Dúc** elle-même de sa santé pendant les premières années de son enfance. « Tout monarque, dès son avènement au trône, se fait faire un cercueil sur lequel une couche de laque est ajoutée une fois par an. Moi, comment me permettrais-je de transgresser un usage établi par les Princes mes prédécesseurs ? L'homme robuste s'inquiète des catastrophes (possibles) ; (un homme d') une complexion délicate serait-il plus rassuré ? Je suis d'une nature affaiblie. Déjà à ma naissance, ma mère tomba malade et ne se rétablit qu'au bout de long mois. Ma nourrice prit (pour moi) peu de soins de propreté, et elle ne s'améliora pas malgré les enseignements maternels. Ma mère craignit que ce ne fut (pour moi) une cause d'inintelligence. Aussi, quand j'eus atteint ma troisième année, je fus sevré (et) désormais ce fut ma mère qui me porta dans ses bras et prit soin de moi. Je fus souvent malade, et plus d'une fois ma vie fut en danger. Matin et soir, elle me porta dans ses bras. Combien immenses étaient ses peines et ses fatigues ! . . . D'ailleurs j'étais par tempéramment peu expansif et par trop timide. A moins que ce ne fussent des personnes très proches et très amies, je n'adressais pas souvent la parole aux princes et dignitaires que le hasard mettait en ma présence à la Cour ; on eût dit que j'avais une nature de femme. Par suite l'on eut de rares relations avec moi, mais je me contentais de ma modeste situation. De complexion fort délicate, malingre, dans cet âge de l'adolescence pourtant exempt de soucis, je ressentais vivement l'absence d'héritier qui eût satisfait l'attente de mes augustes parents ; j'en étais absolument honteux . . . ,

Extrait du B. A. V. H., 1918. *La Stèle du Tombeau de Tu-Dúc*. Traduction par E. Delamarre, pp. 26-29).

pagne remise de l'indemnité due par l'Annam, et, qui plus est, plusieurs navires de guerre en présent. On voit que **Tư-Đức** connaît peu le monde ; et si l'on conçoit à la rigueur qu'il puisse solliciter de ne pas payer ses dettes, on ne comprend pas trop ce qu'il ferait d'une nouvelle flotte ; que sont devenus les avisos que nous lui avons cédés ? des épaves ou des pontons. (1)

Le Roi vivant, entouré de femmes, trompé sur la situation vraie de son empire, semble aimer plus les distractions que les affaires ; ses sorties sont fréquentes soit pour la chasse, soit pour la pêche, ou bien encore pour aller se reposer quelques jours au tombeau qui, pendant sa vie, lui sert de villa (2) ; il entretient des troupes de danseuses et de comédiens ; ces comédiens sont loin d'ailleurs de valoir les Chinois,

(1) A cette époque l'indemnité de guerre de 20 millions de francs que l'Annam s'était engagé à payer à la France et à l'Espagne à la suite du traité de 1862, n'était pas encore totalement versée. C'est la part de ce reliquat revenant à l'Espagne dont **Tư-Đức** demandait la remise. Voici l'article 8 du traité de paix concernant cette indemnité. « Article-8. — Le Roi d'Annam devra donner comme indemnité une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans, donnant ainsi chaque année quatre cent mille dollars, qui seront remis au Représentant de l'Empereur des Français à Saïgon. Cet argent a pour but d'indemniser les dépenses de guerre de la France et de l'Espagne. Les cent mille ligatures déjà données seront déduites. Le Royaume d'Annam n'ayant pas de dollars, le dollar sera représenté par une valeur de soixante-douze centièmes de taël. »

Dans sa séance du 10 Décembre 1881, le Conseil Colonial de Cochinchine consenti à prélever sur la caisse de réserve de la Colonie la somme de 741.252 piastres, restant due par l'Annam à l'Espagne, et à la lui verser pour le compte de l'Annam (Cf. Alfred Schreiner : *Abrégé de l'Histoire d'Annam*, 2^e édition revue et augmentée).

Pour ce qui concerne les navires de guerre demandés par l'Espagne, le traité du 15 Mars 1874, stipulait dans son article 3 que « Son Excellence le Président de la République française s'engage à faire à Sa Majesté le Roi d'Annam, don gratuit de cinq bâtiments à vapeur d'une force réunie de 500 chevaux, en parfait état, ainsi que leurs chaudières et machines, armes et équipés conformément aux prescriptions du règlement d'armement ». Nous avions exécuté loyalement cet article comme tous ceux du traité, mais ces navires entre les mains des Annamites n'avaient rendu aucun service, et en 1879 ils étaient devenus presque inutilisables. C'est cet état de choses qui avait motivé la demande, qui ne fut pas retenue d'ailleurs, des plénipotentiaires annamites à l'Espagne (Cf. B. A. V. H., 1919. H. Cosserat : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Dutreuil de Rhins*, pp. 464-480).

(2) Selon la coutume des rois d'Annam, **Tư-Đức** a fait construire son tombeau de son vivant et ce fut pour lui pendant tout son règne sa prome-

même pour la richesse des costumes, et lorsqu'à l'occasion de l'ambassade espagnole, une représentation de gala nous fut offerte dans la Maison des Etrangers, la différence nous parut grande entre ces acteurs aux vêtements fanés et couverts de clinquants et ceux que nous avons vus maintes fois, soit à Cholon, soit à Singapore. Tout en Annam sent la décadence. (1).

N'ayant pas d'enfants et ne pouvant pas en avoir, **Tự-Đức** a désigné, pour la succession au trône, deux de ses neveux (2),

nade et son délassément préférés que de se rendre avec ses femmes et une nombreuse suite dans le site magnifique qu'il faisait aménager pour y dormir son dernier sommeil (Cf. B. A. V. H. 1918. E. Delamarre : *La stèle du Tombeau de Tự-Đức*, pp. 32-38).

(1) Cf. Correspondance Générale du 2 Août 1879 au 3 Avril 1880. Lettre N°96. M. Rheinart au Gouverneur de la Cochinchine. - Hué le 22 Janvier 1880.

"Le 21, le Roi, pour distraire la Mission espagnole, l'a fait inviter à assister à une représentation théâtrale qui fut donnée à cette intention dans l'endroit où se tiennent les conférences avec le **Thượng-Bác** [Maison des Etrangers]. Les plénipotentiaires, le **Thượng-Bác** avec ses deux assesseurs et un autre haut fonctionnaire, assistaient à cette fête. J'y fus invité avec le personnel de la Légation et quoiqu'ayant prétexté une maladie je ne pus me défendre d'y aller... La fête dura jusqu'à près de trois heures du soir, mais je partis avec M. Ordonez à 2h. 1/2. Malgré une très copieuse collation de gâteaux variés avec thé et liqueurs (le Roi avait ordonné de préparer 500 gâteaux), les Espagnols, arrivés de grand matin presque à jeun, étaient exténués de fatigue et de besoin.

« Il est d'usage qu'en pareille circonstance les invités témoignent leur satisfaction aux acteurs en leur jetant de l'argent, ce sont les applaudissements, et il est convenable de les répéter souvent. La fête est ainsi aussi dispendieuse pour les invités qu'elle est fatigante et désagréable. Chaque fois que quelqu'argent tombait sur la scène un fonctionnaire en prenait note et inscrivait « tant au compte de la France, ou, tant au compte de l'Espagne », cela se faisait ainsi pour permettre à Sa Majesté d'apprécier le degré d'enthousiasme et de savoir vivre que nous montrerions en cette circonstance ; M. Ordonez avait apporté 12 \$ 00, je n'en avais pris que 10 et je faillis être distance, mais j'envoyais secrètement un planton me chercher du renfort à la Légation et après avoir égalé M. Ordonez en largesse, au moment du départ je lançai trois dernières piastres sur la scène ; l'avantage me resta. Ces sortes d'affaires ont ici de l'importance bien qu'elles soient si ridicules qu'il ne convienne guère de les mentionner ici . . . »

(2) En réalité **Tự-Đức** avait adopté trois de ses neveux : le premier, appelé par **Tự-Đức**, **Ứng-Chơn** et par son père **Ứng-Cai**, était le 2^e fils du prince **Kiên-Thoại** (**Hồng-Y**), 3^e fils du Roi **Thiệu-Trị**. Désigné par le testament de **Tự-Đức** pour lui succéder ; il régna 24 heures sous le chiffre

entre lesquels il se réserve de choisir ; il les fait élever en vue de la position souveraine que l'un ou l'autre doit occuper quelques jours ; mais comme sa méthode d'éducation consiste à les faire vivre dans le même milieu que lui, que faut-il en attendre ? D'ailleurs, il est possible que la volonté toute puissante des mandarins et des lettrés en dispose autrement, car ce monarque, en apparence maître absolu de la vie de ses sujets, depuis le plus grand prince jusqu'au plus infime mendiant, est en réalité l'esclave de ses ministres et de tous ceux qui entrent dans les conseils du gouvernement. Enfin, la famille royale elle-même, qui tremble devant son chef, n'est pas sans le faire trembler à son tour. C'est ainsi qu'au mois de Novembre 1880, une révolution de palais fut sur le point d'éclater : la concentration dans la deuxième enceinte de la Citadelle (1) de toutes les troupes de Hué empêcha seule le mécontentement des princes de se manifester par des actes ; c'est que le Roi avait cru devoir ordonner l'exécution publique d'un de ses neveux, connu et redouté dans l'Annam entier, pour ses crimes de toutes sortes, piraterie, incendies et pillages, qu'il commettait depuis longtemps.

L'exécution eut lieu sur un des marchés de Hué, mais la famille, blessée dans sa dignité, faillit faire payer cher au souverain cet acte de justice et de réparation (2).

de règne de Duc-Đức et mourut en prison. C'était le père du Thành-Thái. Les deux autres étaient fils du Prince Kiên-Thái-Vương, 26 fils du Roi Thiệu-Trị. L'un, Ưng-Đàng ou Ưng-Ho, appelé Mệ Mền par Tự-Đức, régna en 1884 sous le chiffre de règne de Kiên-Phước. C'était le 3^e Roi après Tự-Đức. L'autre, Ưng-Xi ou Ưng-Dương, appelé Mệ Triêu par Tự-Đức, régna de 1885 à 1888 sous le chiffre de règne de Đông-Khánh. C'était le 5^e Roi après Tự-Đức. Il était le père de feu S. M. Khai-Định, donc le grand père de S. M. Bảo-Đại. Cf. B. A. V. H., 1925. Dr. Gaide et H. Peyssonnaud : *Les tombeaux de Hué : Le Tombeau du Prince Kiên-Thái-Vương*. - Capitaine Ch. Grosselin : *L'Empire d'Annam*, p. 183.

(1) Cité Impériale et Cité Pourpre, dans lesquelles se trouvent réunis tous les Palais Impériaux, les habitations privées de l'Empereur, des Reines et Reines-Mères, ainsi que certaines pagodes affectées au culte des Empereurs défunts.

(2) Aucun des historiens de cette époque ne fait mention du fait signalé ici par le Dr. Auvray, à ma connaissance du moins.

Une longue enquête personnelle auprès de témoins dignes de foi encore vivants aujourd'hui, m'a permis de recueillir les détails ci-dessous qui viennent compléter en les confirmant ceux donnés par le Dr. Auvray.

Je les donne à titre purement documentaire, en respectant la discrétion des historiens annamites, qui ont certainement fait silence sur les faits par ordre royal, le triste héros de l'histoire, très peu recommandable individu,

Toutes les princes du sang sont tenus d'habiter non dans la Citadelle, mais dans les villages qui l'entourent ; mesure de précaution qui les mets à la fois dans l'impossibilité de tenter une attaque

étant de ceux que l'on ne se glorifie pas d'avoir pour parent ou allié.

Sous le règne de **Tự-Đức** vivait sur le territoire du village de **Vạn-Xuân**, situé sur la rive gauche de la rivière de Hué en amont du village de **Kim-Long**, un prince de la famille royale appelé **M . . . D . . .** fils du prince **H . . . T . . .**, lui-même fils de l'Empereur **Minh-Mạng**. Dès son adolescence ce prince fit parler de lui, par ses crimes et ses débauches de toutes sortes. La mémoire des témoins de ce temps quoique déjà assez éloigné dans le passé, est encore remplie des crimes, des exactions, des pillages, etc., commis par ce prince **M . . . D . . .** et ses compagnons de débauches. Se croyant sûr de l'impunité à cause de ses hautes origines, craint de tout le monde à tous les degrés de l'échelle sociale, il semait la terreur et la désolation non seulement sur le territoire du village de **Vạn-Xuân** ; mais encore dans les nombreux et riches villages des environs de Hué. Il avait surtout la manie de l'incendie et quand il avait décidé de brûler une case, il ne s'inquiétait aucunement quelle pouvait être la qualité et la situation du propriétaire.

C'est ainsi qu'un jour de la 32^e ou 33^e année de **Tự-Đức** (1879 ou 1880) — on n'a pu me préciser la date — il mit le feu à la maison de la belle-mère d'un prince royal, dont la destinée tragique marqua nos débuts en Annam. Cette fois-ci, il était allé trop loin, et ledit prince, devant les menaces de mort qu'il recevait tous les jours du prince incendiaire, dans un sursaut d'énergie, bannissant toute crainte, se plaignit à **S. M. Tự-Đức** et lui demanda la tête du coupable, alléguant qu'il n'osait plus demeurer en dehors de l'enceinte de la Citadelle, de crainte d'être tué par **M . . . D . . .**

Après enquête, devant l'énormité et la continuité des crimes de **M . . . D . . .**, **S. M. Tự-Đức** le fit arrêter ainsi que son complice le **Đội Sờ**, de son vrai nom **Tôn-Thật Sờ**, et après avoir beaucoup hésité, à cause de la grande puissance qu'avait la famille de **M . . . D . . .**, ordonna de changer le nom du prince contre celui de sa mère **P . . . H . . .**, et lui fit trancher la tête en même temps qu'au **Đội Sờ** son complice. Cette exécution eut lieu à un endroit situé sur le territoire du village de **An-Hoà**, près de la gare actuelle, non loin d'une passerelle appelée **Công-Chém**, dont le nom veut dire littéralement : « Petit pont où l'on coupe les têtes », et mes informateurs bénévoles d'ajouter qu'après la disparition de ces deux bandits, tout le monde fut très content, sauf bien entendu la famille du prince **M . . . D . . .**, puisque, d'après le Dr. Auvray, elle faillit déclancher une sérieuse rébellion que **Tự-Đức**, averti à temps, put faire avorter.

Etant donné la puissance de la famille du prince décapité, l'affaire a été soigneusement étouffée et aucune trace de cet événement ne paraît subsister dans les écrits du temps.

Toutefois, son souvenir persiste encore bien vivace dans la mémoire de quelques vieux témoins de cette époque, que la mort a épargné jusqu'ici et qui d'ailleurs, ainsi que j'ai pu le constater, n'aiment pas beaucoup évoquer ce sombre et dramatique passé.

soudaine contre le Palais, et de fomenteur quelque révolte dans les provinces ; seuls, avec le Roi, ils ont le droit de construire des maisons à étage ; ces cases sont généralement entourées d'un mur de briques interrompu par des brèches nombreuses, car, n'ayant de revenus autres que les générosités royales et ne pouvant, comme les mandarins, occuper quelque emploi lucratif, ils vendent, aux jours de besoin, les briques des clôtures pour en tirer l'argent qui leur manque ; aussi n'ai-je jamais pu voir de mur complet en Annam.

Les ministres sont plus heureux, car leur place est lucrative, non par la solde qu'ils touchent et qui ne monte pas à 3.000 francs, riz compris ; mais par le casuel, c'est-à-dire par le prix qu'ils mettent à la moindre faveur qu'il accordent. Ce sont eux qui forment le conseil privé où se traitent, en présence du Roi et sous sa présidence, les affaires du pays ; ils n'habitent pas non plus la Citadelle, et n'y ont que leurs bureaux. En cas d'événements imprévus, ils sont une nuit sur deux obligés de coucher dans leurs ministères, afin de pouvoir, au premier appel, aider le Roi de leurs lumières ; enfin, chaque fois que Tụ-Đức quitte son palais, la moitié des ministres l'accompagnent.

Quelques-uns de ces ministres sont gens distingués et vraiment remarquables ; je puis citer entre autres le Ministre de l'Intérieur. (1) Mais celui que nous voyions presque exclusivement est le **Thương-Bạc** ou Ministre des Relations Extérieures ; (2) homme de soixante ans environ, il paraît commun et désagréable ; ses petits yeux pétillent d'intelligence et de méchanceté ; redoutable, on le redoute partout. C'est un homme funeste ; ennemi juré des étrangers en général et des Français plus particulièrement, il mène son pays à la ruine par son aveugle entêtement, et plus encore par ses malversations. Il a favorisé l'importation par les Chinois de fausses sapèques en cuivre, sapèques incroyables, minces feuilles de scories réduites à leur plus simple expression. Ce petit commerce lui a rapporté plus de 80.000 francs en quelques mois ; par le chiffre de ce pot de vin on peut juger du bénéfice qu'ont fait les Chinois aux dépens du pays.

(1) C'était **Nguyễn-Tụ-Giân**, mandarin d'origine tonkinoise, que Tụ-Đức avait appelé à la Cour de Hué pour remplir ces fonctions.

(2) Il n'y avait pas de ministre spécialement affecté aux Relations Extérieures. Lorsque n'était nécessaire, l'Empereur désignait un ministre pour remplir ces fonctions. En 1880 c'était **Nguyễn-Trọng-Hiệp** qui avait été désigné par Tụ-Đức, comme **Thương-Bạc**. **Nguyễn-Trọng-Hiệp** était un fin lettré, d'origine tonkinoise, qui, **Tống-Độc** à **Nam-Định**, avait été appelé par Tụ-Đức pour être **Tham-Tri** au Ministre de l'Intérieur. **Nguyễn-Trọng-Hiệp** fut élevé à la dignité de 3^e Régent sous **Thành-Thái**.

En vain des observations avaient été faites par le Chargé d'Affaires, qui essaya de donner quelques notions d'économie politique ; on y répondit non en interdisant l'entrée dans le trésor de toute fausse sapèque, mais en faisant sortir avec cours forcé pour les paiements, les fausses sapèques que possédait ce même trésor ; ingénieux moyen de sauvegarder les intérêts de l'Etat ! De nouveaux conseils eurent pour résultat le fameux édit royal à propos duquel, au mois de Juillet 1880, un ultimatum fut posé par nous. On sait la fin de cette histoire (1).

Le **Thương-Bạc** a de nombreux clients qui lui sont nécessaires pour maintenir son crédit ébranlé, car ses ennemis sont nombreux encore ; à plusieurs reprises il a failli être renversé ; je sais un mandarin, rendu d'ailleurs célèbre par les événements de l'occupation française (2), qui tâche de prendre sa succession, et dont l'avènement au pouvoir serait bien accueillie, surtout par nous. Il est possible que le ministre, dont la fortune est maintenant considérable, cherche lui-même l'occasion de tomber honorablement, car il sent sa situation très compromise et n'ose se retirer lui-même de peur d'être mis en jugement. C'est la règle en Annam : quand un haut fonctionnaire, ministre ou gouverneur de province, est resté longtemps en place, on le dénonce comme coupable de concussion : l'accusation est toujours fondée, l'exaction étant l'habitude du moindre fonctionnaire en un pays où le vol n'est pas déshonorant ; l'insuffisance des soldes explique d'ailleurs, sans les excuser, ces façons administratives. On fait donc à l'inculpé un procès qui dure des mois entiers, jusqu'à ce qu'il ait partagé raisonnablement avec ses juges le produit de son trafic ; ces juges seront d'ailleurs les accusés du lendemain, car les délations sont continuelles, et pendant les dix-huit mois que, j'ai passés à Hué, il y a toujours eu à la Cour deux ou trois fonctionnaires en jugement.

Mais revenons au **Thương-Bạc** que nous avons un moment délaissé pour ses collègues, on pourrait dire ses complices. Les relations avec lui deviennent rapidement difficiles et bientôt impossibles, car il possède très développées les qualités du diplomate oriental ; aussi finit-on par renoncer aux entrevues, et l'on traite par correspondance la plus grande partie des affaires. Il a deux assesseurs, un **Tham-Biến** et un **Biên-Lý**. Il les envoyait souvent à sa place, surtout lors-

(1) Le Dr. Auvray a déjà fait allusion plus haut à cette affaire de fausses sapèques, qui faillit faire délancher la guerre à cette époque, entre la France et l'Annam.

(2) Malgré mes recherches je n'ai pu identifier le mandarin auquel le Dr, Auvray fait allusion.

qu'il savait n'avoir à entendre que des choses désagréables ; mais, comme ces deux assesseurs étaient des mandarins de rang moindre que le Chargé d'Affaires on a fini par refuser de traiter avec eux ; c'est donc aujourd'hui presque exclusivement par lettres que l'on discute, et depuis lors la consommation d'encre dépasse toute croyance.

Des autres mandarins, mêmes choses à dire ; pressurés par leurs chefs, ils pressurent leurs subordonnés et jamais peuple ne joua mieux le rôle d'éponge que le peuple annamite.

Sur cette vérité, depuis longtemps faite axiome, je termine ma série de réflexions ; aussi bien. je risquerais de ne finir pas, si je donnais libre carrière aux sentiments que m'inspirent l'Annam, ses gouvernants et ses gouvernés. Quant aux notes médicales que j'ai recueillies, j'estime que si jamais elles doivent voir le jour, ce n'est que dans un recueil spécial ; enfin, si par hasard on s'étonnait de ne pas voir ce rapport suivi d'études ethnographiques, anthropologiques, climatologiques et autres, je pourrais répondre que ces travaux ont été faits pas beaucoup plus compétents que moi profane ; à l'heure présente, les notes de mon prédécesseur (1) doivent être publiées.

(1) Trois médecins avaient procédé le Dr. Auvray. C'étaient : 1° M. Souliers, Médecin de la Marine, arrivé en Juillet 1875 avec M. Rheinart et parti avec lui en Décembre 1876 ; 2° M. Mondière, Médecin de 2^e classe de la Marine, arrivé en Février 1877 et parti probablement au cours du premier semestre de 1879 ; 3° M. Just qui fut médecin de la Légation seulement de Mars à Juin 1879, date de l'arrivée du Dr. Auvray. M. Just fut ensuite envoyé à Qui-Nhơn comme Aide-Médecin.

Je crois que quand le Dr. Auvray parle de son prédécesseur, il doit vouloir parler du Dr. Mondière et non de M. Just qui n'a fait qu'un trop court intérim à la Légation (à peine quatre mois), pour avoir pu y entreprendre les études dont parle le Dr. Auvray. C'est donc du Dr. Mondière qu'il parle, et cette hypothèse est corroborée par les souvenirs du vénérable Mgr Allys, Evêque à Hué, que j'ai interrogé et qui ayant très bien connu tous les Français présents à Hué pendant cette période, m'a confirmé que le Dr. Mondière, en effet, s'occupait particulièrement d'anthropologie et passait son temps à prendre des mensurations d'Annamites. La Cour de Hué finit par s'inquiéter de cette manière de faire et lui fit interdire de continuer ses mensurations. Mais c'était trop tard, le Dr. Mondière avait déjà alors une documentation très complète et était même parvenu à se procurer le squelette d'un pied annamite avec le gros orteil si caractéristique des Gïao-Chï qu'on rencontre encore parmi eux. Le Dr. Mondière était membre correspondant de la Société d'Anthropologie. (Cf. A. V. H., 1917. *Le Marchand de Trigon : Les débuts de notre protectorat. Arrivée à Hué de notre premier Chargé d'Affaires*, p. 267 ; et *les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Nos devanciers immédiats*, p. 282.)



(Cliché du Gouvernement Général).

Planche XXXIII. – S. E. Hông -Khăng, en 1922.



Planche XXXIV. – Madame Hồng-Không, née Trương-Thị-Bích, nom symbolique : Tí-Quê.



Planche XXXV. – S. E. Hồng -Khăng, dans son jardin (Lạc -Tĩnh -Viên).



Planche XXXVI. – S. E. Hồng -Khảng, et son parent et ami intime
S. A. le Régent Tôn -Thất -Hàn.



Planche XXXVII. – "Quatre générations au même foyer", Tứ đại đồng đường (1930) :
S. E. Hồng -Khằng, son fils aîné, son petit -fils aîné et son arriere -petit -fils.

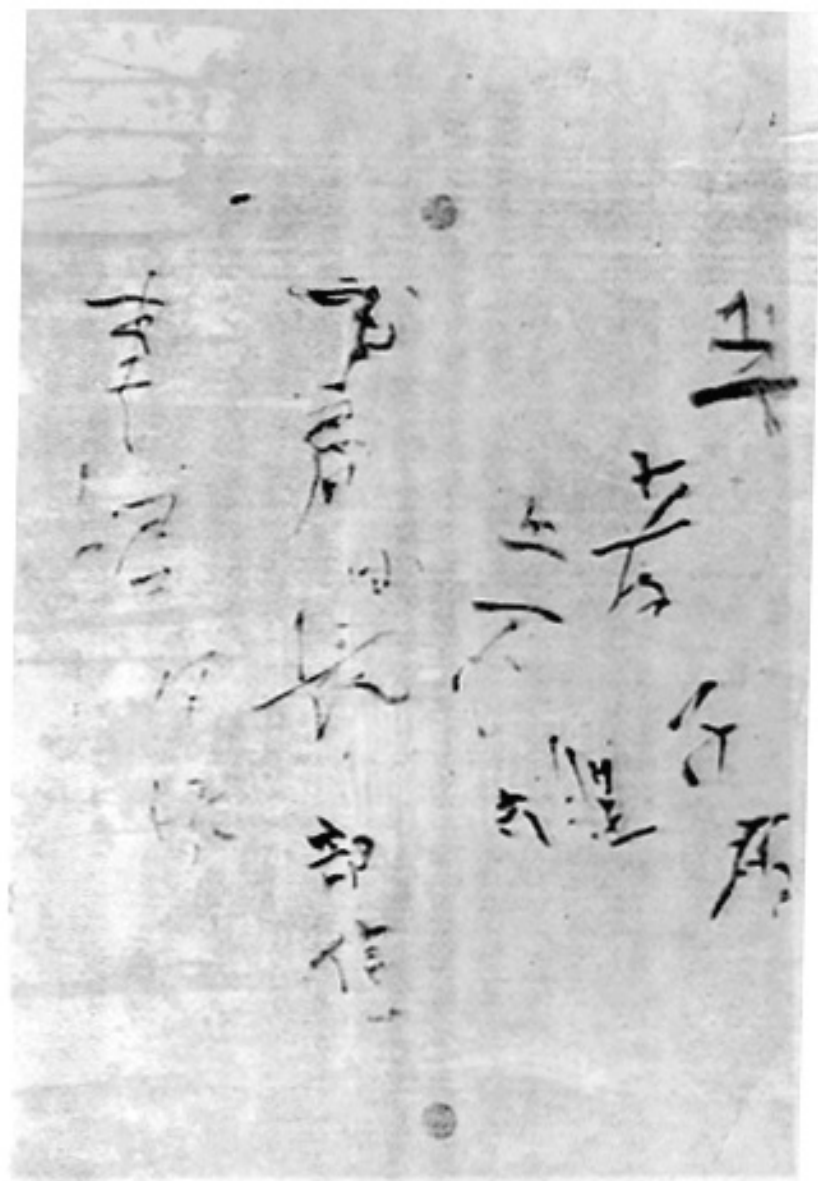


Planche XXXVIII. – Derniers caractères tracés par S. E. Hồng -Khàng, le jour de sa mort.

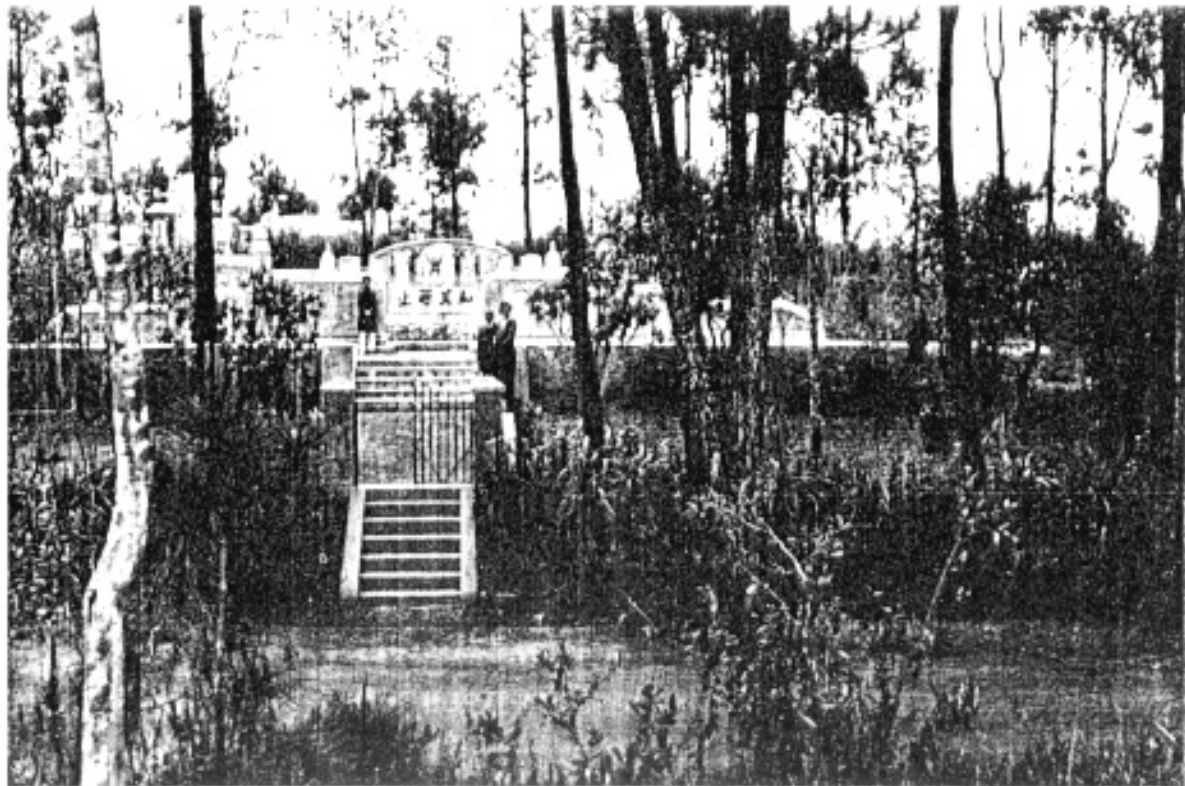


Planche XXXIX – Vue générale du mausolée de S. E. Hồng -Khàng.



Planche XL. – Les funérailles de S. E. Hồng -Khàng : les bannières offertes par la famille et les amis.

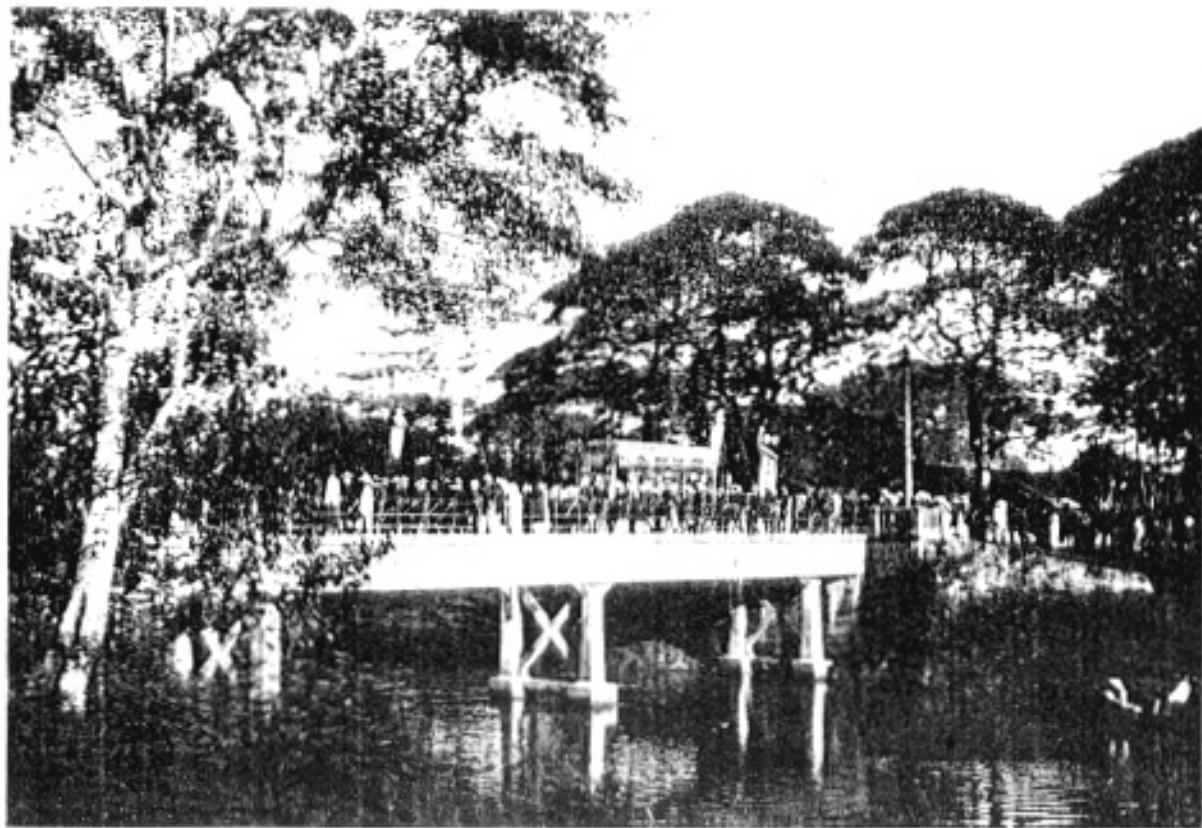


Planche XLI – Les funérailles de S. E. HỒNG -Khằng : le char funèbre le pont de Phù -Cam.

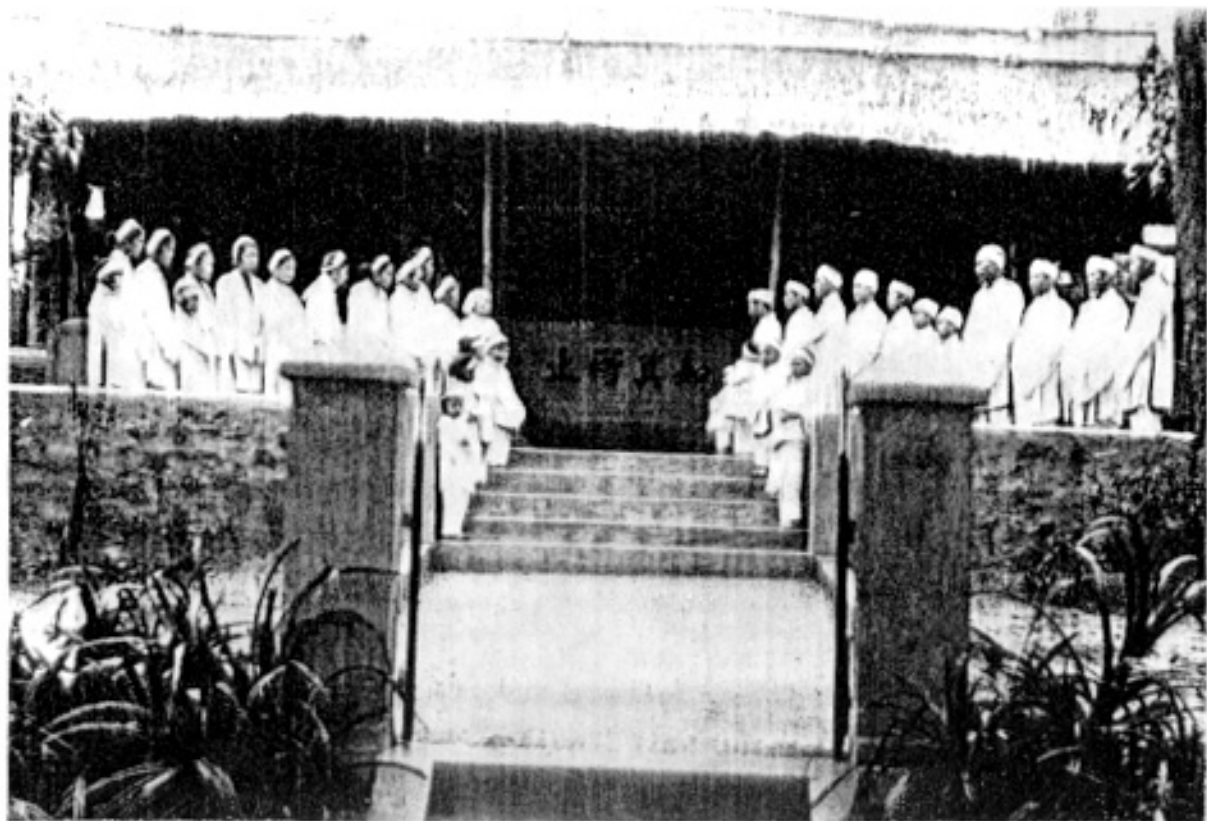


Planche XLIV – Les funérailles de S. E. Hồng -Khàng : la famille réunie, à gauche les femmes, à droite, les hommes, devant le tumulus.

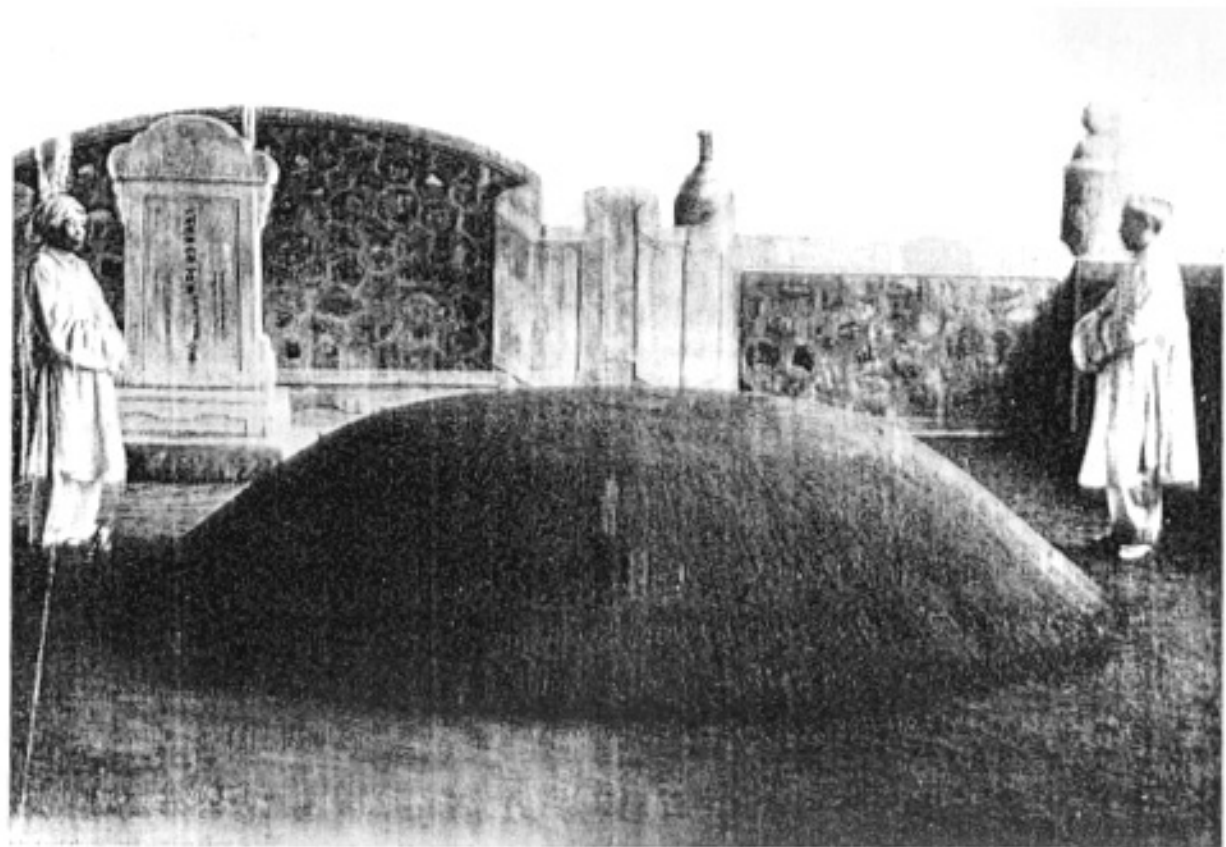


Planche XLV – Les funérailles de S. E. Hồng -Khàng : le tumulus et la stèle.



Planche XLVI.— M. RHEINART

(Dessin de M. Tôn -Thất -Sa, d'après un dessin conservé à
la salle des séances

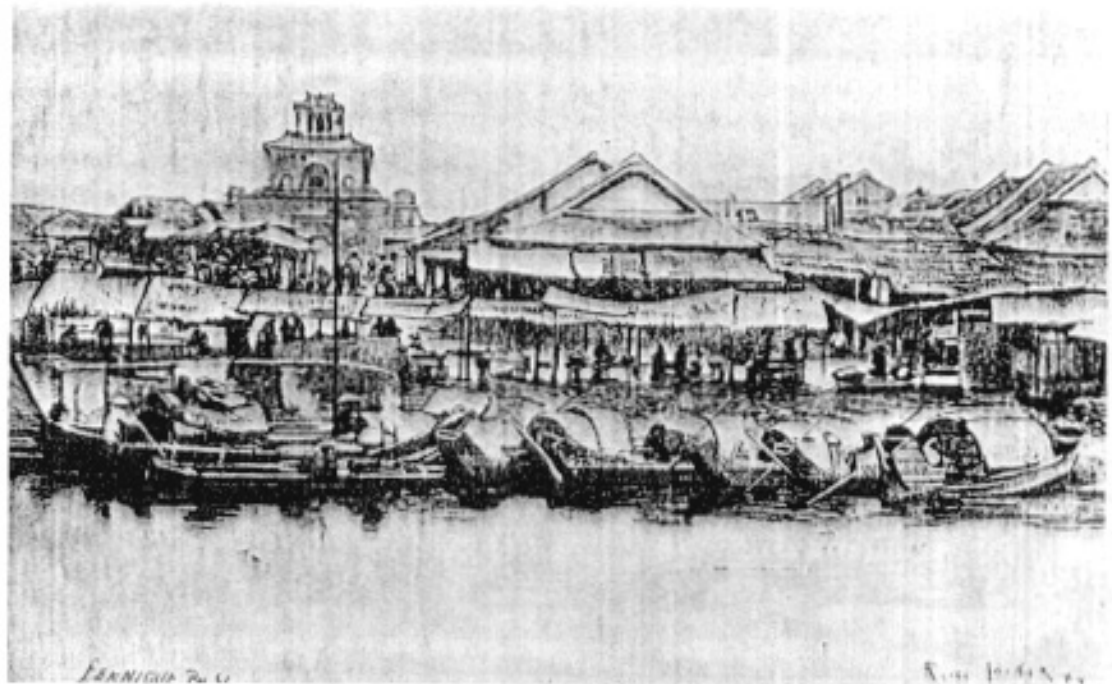


Planche XLVII.— Le mirador IX et les bords du canal Đông - Ba, à Hué.
(Reproduction d'une ancienne gravure).

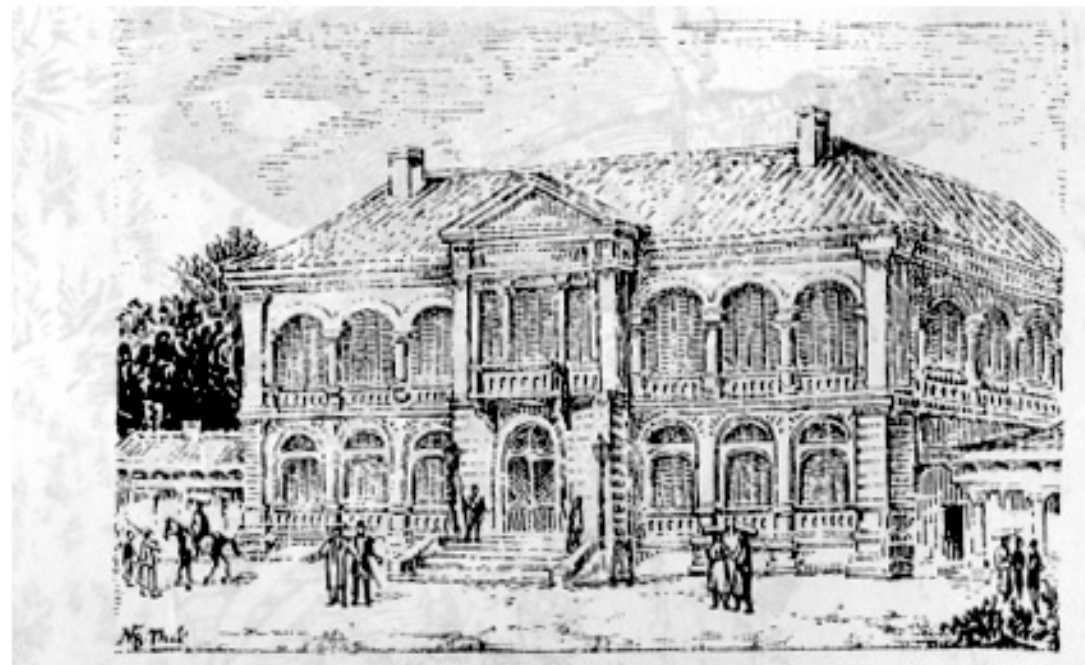


Planche XLVIII.— La Légation de France, à Hué.

(Reproduction, par M.Nguyễn -Thứ, d'une gravure extraite de : La Guerre au Tonkin, par Lucien Huart).

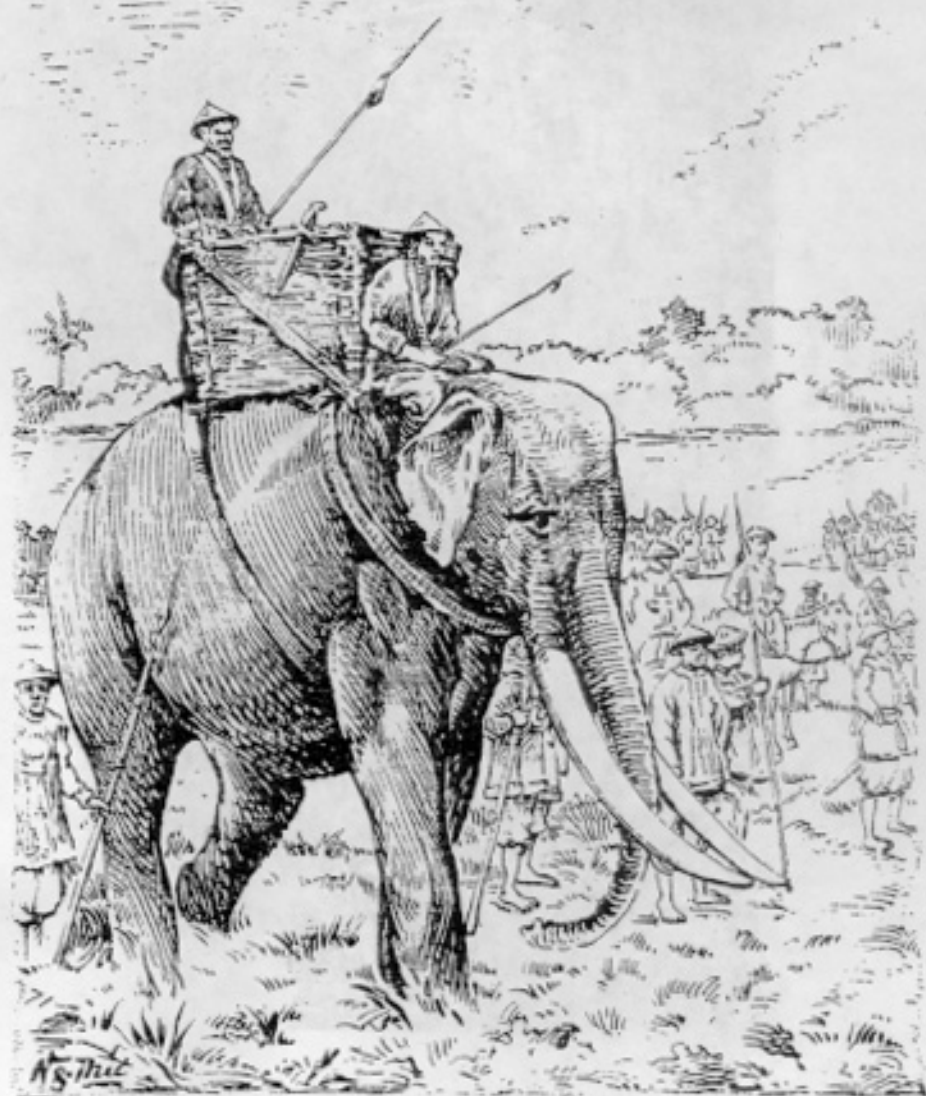


Planche L.—Éléphant équipé en guerre, de l'ancienne armée annamite.
(Reproduction, par M. Nguyễn -Thú, d'une gravure extraite de : La Guerre au Tonkin,
par Lucien Huart).

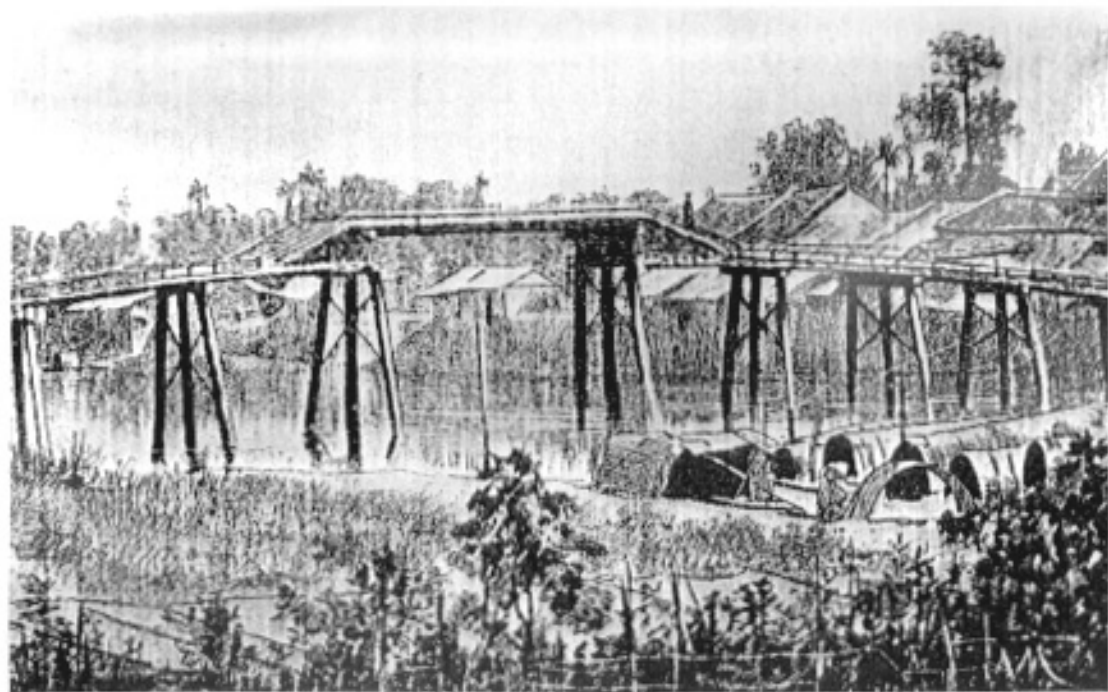


Planche LII.—Ancienne pont en bois de Gia -Hôi, à Hué.
(Reproduction d'une ancienne gravure)

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
La Vie de S. E. HÔNG-KHANG (L'un des derniers lettrés) (H. LE BRETON).	133
Dix huit mois à Hué - Impressions et souvenirs (M. A. AUVRAY annoté par H. COSSERAT)	205

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 650 exemplaires, forme (fin 1931) 19 volumes in-8°, d'environ 7.450 pages en tout, illustrés de 1.580 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. - Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. - Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparés, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalé, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

